

M E R C U R E

F R A N Ç A I S ,

HISTORIQUE , POLITIQUE  
ET LITTÉRAIRE ;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

*Du décadi 10 Pluviôse , an septieme  
de la République Française.*

---

T O M E X X X I X .

---

---

A P A R I S ,

Au bureau du *Mercur*e , rue des Poitevins ,  
n<sup>o</sup>. 18.

TABLE des Matières Littéraires du Tome XXXVIII.

N <sup>o</sup> . 7.	N <sup>o</sup> . 10.
<i>Anguilara et Isabelle</i> (d <sup>e</sup> r. ext. de St.-Lambert), page. 3.	<i>Tableau de la Guyane Fr.</i> , 193.
<i>Mémoires sur la Marine</i> , par Arnaud, 21.	<i>Distiques de Caton</i> , etc. 199.
<i>Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique</i> , par Levaillant, 23.	<i>Journal de l'école polytech.</i> 209.
<i>Almanach du dép. de l'Oise</i> , 25.	<i>Bulletin de la Société Philomatique de Paris</i> , 212.
<i>Nécrologie</i> (Dewailly, architecte), 27.	<i>La Gram. fr. apprise en 8 l.</i> 217.
<i>Poésie</i> , ode 8, liv. II, d'Horace, 30.	<i>Cours élém. de Chymie</i> , 220.
<i>Annonces de livres nouv.</i> , 32.	<i>Poëles et tuyaux de chal.</i> , 222.
N <sup>o</sup> . 8.	N <sup>o</sup> . 11.
<i>L'Aurore</i> , par le prince de Galitzin, 65.	<i>Variétés</i> , 224.
<i>Etat actuel de l'Empire ottoman</i> , par Elias Abesci, 66-129.	<i>Lettre écrite du Caire</i> , 227.
<i>Institut national des Sciences et Arts</i> , 178-286-336.	<i>Prix de la S. des Sc. de Dij.</i> 230.
<i>Jeux, fables, etc.</i> , pour enseigner la lecture et la morale aux enfans, par Fréville, 86.	<i>Poésie. Imitat. de Saadi</i> , 232.
<i>Recueil de Mémoires sur les Elablissements d'Humanité</i> , publiés par ordre du Ministre de l'Intérieur (n <sup>o</sup> . 1.), 87.	<i>Spectacl. Le Prisonnier</i> (opéra comique), 233.
<i>Variétés</i> , 97.	<i>Annonces de livres nouv.</i> , 237.
<i>Poésie. L'Enfant et son Ombré</i> (fable), 99.	
<i>Spectacles. L'Astronome</i> (opéra comique), 100.	N <sup>o</sup> . 12.
<i>Annonces de livres nouv.</i> , 102.	<i>Mœurs et coutumes des Corsés</i> , par G. Feydel, 321.
N <sup>o</sup> . 9.	<i>Esprit d'Orphée</i> , 330.
<i>Description des Statues des Tuileries</i> , 2 <sup>e</sup> . Ext. 142. 3 <sup>e</sup> . 279.	<i>Reflexions sur la Sculpture, Peinture, etc.</i> par Pommereul, 342.
<i>Essai sur les Contributions</i> , 148.	<i>Mém. exp. du dynamometre</i> , 344.
<i>Variétés</i> , 155.	<i>Lampe docimastique</i> , 345.
<i>Prix du Conservatoire de musique</i> , 156.	<i>Variétés</i> , 347.
<i>Poésie. Ep. sur le malheur</i> , 163.	<i>Poésie. L'amour et l'Intérêt</i> , par Lagaché, fils, 350.
<i>Spect. Arlequin tout seul</i> , 169.	<i>Spectacles. Ophis</i> (trag.) 353.
<i>Annonces de livres nouv.</i> , 171.	— <i>Elisca</i> (opéra com.) 366.
	<i>Annonces de livres nouv.</i> , 362.

## MERCURE FRANÇAIS.

---

 DÉCADI 10 PLUVIÔSE, l'an septieme de la République.
 

---

## M O R A L E.

*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par DUPUIS, citoyen français. Un volume in-8°. A Paris, chez H. AGASSE, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18. An VII.*

## S E C O N D E X T R A I T.

*Que l'on s'est toujours trompé sur le sens des Fables antiques.*

**N**ous nous bornerons aujourd'hui à donner une idée de la manière dont le cit. Dupuis prouve qu'on a toujours méconnu le sens des anciennes fables. C'est l'objet des deux premiers chapitres de son Extrait et du premier livre de son grand ouvrage.

Il établit d'abord que le mot dieu est vide de sens, ou signifie la cause universelle, le principe de tout ; que l'univers, la nature, c'est-à-dire l'ensemble de tous les êtres, a dû être le dieu des premiers hommes qui n'allaient point chercher une cause au-delà de ce qu'ils voyaient, et qu'après bien des recherches et des méditations, la nature est redevenue le seul dieu des meilleurs philosophes. Les uns n'avaient point encore composé de théologie romanesque ; les autres se sont lassés d'y croire.

A 2

Il prouve le premier fait par un passage de Plutarque , *de Iside* ; et le second , par l'opinion de Plinè , le naturaliste , et par celle d'Ocellus de Lucanie , disciple de Pithagore , qui lui-même était disciple des Égyptiens.

Viennent ensuite les preuves historiques que le culte de la nature et de ses principales parties était le culte primitif des anciens Phéniciens , Caldéens et Égyptiens. Le plus remarquable de ces nombreux témoignages est le fameux passage de Cheremon , savant prêtre de l'ancienne Égypte , qui nous est conservé par Porphire dans sa lettre à Annebon , et qui dit formellement que *les Égyptiens ne reconnaissent pour dieux que les planetes et les astres qui composent le zodiaque , et qu'ils expliquent toutes leurs fables sacrées par les aspects célestes*. C'est ce passage qui est le fondement de tout le système d'explication du citoyen Dupuis.

De la Phénicie et de l'Égypte , il passe en Europe. Il y trouve de même le culte de la nature et des astres universellement répandu chez tous les premiers peuples connus. Il montre que ce n'est que par la suite des tems qu'on l'a allégorisé , et enfin spiritualisé.

Repassant ensuite en Asie , il y retrouve par-tout le même culte , d'après tous les témoignages anciens ; et il le retrouve encore au Japon , à la Ghine , dans les Indes , aux isles moluques , et dans tous les pays sur lesquels nous n'avons que des relations modernes.

Il en est de même de l'Afrique et de l'Amérique qu'il parcourt ensuite. Les superstitions péruviennes

ent même tant de ressemblance avec les phéniciennes, qu'on serait tenté de leur croire une origine commune, si l'on cessait de se rappeler que le spectacle de l'univers, des astres, et notamment du soleil, ayant frappé également tous les hommes, il a dû faire sur tous à-peu-près les mêmes impressions primitives. Par-tout des autorités nombreuses et décisives prouvent que le culte de la nature a été le premier culte des hommes.

Ce que tant de témoignages ont attesté, l'examen des monumens anciens qui nous restent vient les confirmer. Nous ne les trouverons point, il est vrai, chez les peuples encore sauvages; il faut avoir des maisons et des autels, avant de bâtir des temples à ses dieux, et de les représenter par des statues. D'ailleurs, cette idée qui a tant révolté les spiritualistes, et qu'ils auraient dû même rejeter pour être conséquens; a paru aussi indigne de la divinité aux premiers matérialistes. La voûte du ciel s'appellait *templum*, en ancien latin; et c'est effectivement le seul temple digne de l'univers dieu. C'est en plein air, c'est en présence du soleil, c'est sur les lieux élevés où on le voyait plus long-tems, qu'on adorait ce pere de la nature. Les temples, les statues, les emblèmes, les images, les mystères, enfin les nomenclatures et les généalogies des dieux qui s'en sont suivies, sont des institutions qui, bien qu'anciennes, par rapport à nous, peuvent être appelées récentes en égard à l'immensité des tems. Nous devons toutes celles que nous connaissons dans notre occident aux Phéniciens et aux Égyptiens de qui nous tenons tout. Hérodote, Lucien, Eusebe, Lactance nous l'assurent

également. C'est donc chez ces peuples qu'il faut observer l'esprit de ces premiers monumens. Qu'y voyons-nous ? Par-tout les traces du culte du soleil, du feu, et de la nature. Le temple du soleil à Héliopolis et le fameux labyrinthe sont distribués et ornés comme le zodiaque. Les attributs des dieux et les hiéroglyphes sont les figures des constellations. Les pyramides et les obélisques sont formés de triangles équilatéraux qui étaient l'emblème du feu. Et Plutarque, Varron, Lucien, Jamblique, Sinesius, Porphyre, Athanase, Simplicius, etc. etc., nous attestent cette intention allégorique, fruit de l'astrologie, cette fausse science si généralement répandue, et qui n'a d'autre source que le culte des astres.

Au sortir de l'Égypte que trouvons-nous ? Chez les Grecs, chez les Romains, chez les Juifs, par-tout depuis l'extrémité orientale de l'Asie et des Indes jusqu'au nord de l'Europe, nous voyons ici la ville aux douze portes, les douze préfectures, les douze grands dieux, les douze villes d'Ionie ; là, les douze patriarches, les douze tribus, les douze pains de propositions, les douze pierres précieuses, les douze apôtres, tout autant d'allusions aux douze signes du zodiaque. Nous voyons chez les Juifs les sept pierres précieuses du rational, les sept branches du chandelier ; chez les Égyptiens, les sept chambres de la pyramide, etc. ; allusions aux sept planetes. Par-tout nous trouvons les noms des dieux relatifs aux astres, leurs fêtes célébrées lorsque la planète qu'ils président est dans le lieu de son domicile ou de son exaltation, leurs attributs tirés des constellations, leurs aventures, des aspects célestes. Enfin, toutes

les institutions religieuses, civiles, politiques, les jeux, les fêtes, les calendriers, les poèmes, la théologie, la philosophie même, tout nous retrace le culte de la nature.

Ici il est impossible d'extraire l'ouvrage du citoyen Dupuis. Cent soixante-dix pages ne sont remplies que de faits attestant également cette vérité. On ne saurait choisir l'un plutôt que l'autre. C'est ainsi qu'il achève de remplir le but de la première partie de son ouvrage, c'est-à-dire de prouver que jusqu'à présent on n'a rien compris aux fables antiques, parce qu'on s'est mépris sur leur objet, et qu'on n'a pas vu que c'est dans le ciel, et non dans l'histoire, qu'il faut en chercher l'origine et le sens.

Dans notre premier extrait, nous ferons voir comment notre auteur développe la méthode à suivre dans l'explication des fables; et nous donne les notions de la philosophie des anciens, qui sont nécessaires pour comprendre leur mythologie.

*La suite au numéro prochain.*

*Voyage sentimental en Suisse, par C. WYSS, fils. In-12, 130 pages. A Paris, chez DENEU, imprimeur-libraire, Palais-Égalité, n°. 240. An VII.*

Ce petit ouvrage, écrit avec pureté et sans prétention, est le fruit du loisir d'un jeune étranger fort versé dans les différentes branches des connaissances humaines, et spécialement recommandable par une douceur de mœurs qui lui donne un attrait parti-



culier pour la nation française au milieu de laquelle il s'est fixé, et où il a acquis dès long-tems tous les droits de l'amitié, s'il n'a pas encore ceux de la cité. C'est un enfant adoptif digne de servir de modele à ceux nés dans le sein de la famille.

Ce recueil est composé d'une trentaine de récits fort variés pour le fond et les détails. Si la vérité historique n'en est pas très-démontrée, au moins on y remarquera constamment celle des sentimens qu'ils peignent et de ceux qu'ils font naître : et quand un appréciateur sévère n'y trouverait pas toujours cette profondeur de vues et cette originalité piquante de l'inimitable Sterne qui paraît avoir servi de modele à l'auteur, il serait forcé de convenir qu'une raison très-éclairée, des mœurs très-douces, une morale très-saine et une simplicité très-aimable s'y font remarquer par-tout, et en rendent la lecture très-attachante.

Les femmes sur-tout, au moins celles à qui un caractère impétueux ne donne pas le besoin des émotions violentes, aimeront sûrement cette sensibilité naïve qui a presque les charmes de l'attendrissement auquel elle dispose, et dont elle est l'avant-coureur. Leur plaisir est le but que le jeune auteur paraît s'être proposé de préférence. C'est un succès auquel il a droit de prétendre, et en comparaison duquel les éloges que nous pourrions lui donner ne sauraient avoir aucun prix. Nous terminerons donc ici cette courte annonce. D'ailleurs, un ouvrage de ce genre n'étant point susceptible d'analyse, le seul moyen de le connaître est de le lire ; et ce moyen est fort agréable.

*Météorologie des Cultivateurs , suivie d'un avis aux Habitans des campagnes sur leur santé et sur quelques-uns de leurs préjugés ; par le C. D\*... C\*... A Paris , chez J. J. Fuchs , libraire , rue des Mathurins , n°. 334 , an VII.*

**L**est intéressant pour un vrai philosophe de considérer sur les ruines des superstitions de tout genre , le génie de la liberté cherchant à répandre de toutes parts les lumières que le despotisme s'efforçait d'étouffer. De bons esprits s'occupent maintenant à retirer du sanctuaire des sciences , à mettre en plus grande circulation les connaissances utiles qui n'existaient souvent qu'en termes abstraits dans la plupart des livres. Mises à la portée des hommes les plus bornés , elles éclaireront toutes les classes de citoyens , détruiront les préjugés de routine et d'habitude , et feront germer des vérités propres à régénérer les sociétés politiques.

On a vu les vraies lumières se répandre et s'accréditer à mesure que les connaissances oiseuses ont perdu de leur importance , et que la révolution détruisait des abus , qui tous avaient leur appui dans des préjugés enracinés depuis des siècles. La révélation de la vérité a , comme autrefois l'erreur , ses prédicateurs et ses apôtres. Elle n'est plus aujourd'hui contrariée , ni persécutée par cette foule de tyrans qui ne dominaient qu'à la faveur de l'ignorance et de l'abrutissement des peuples.

La voix de l'intérêt général et particulier appelle l'instruction. Elle seule peut donner de la force aux lois, de la sagesse à ceux qui les font, et de la raison à ceux qui les suivent. Que le gouvernement se hâte donc de la répandre par tous les moyens qui sont en son pouvoir. De bons élémens des connaissances humaines, de bons plans d'éducation ne lui manqueront pas, dès qu'il encouragera des hommes éclairés à le seconder. Des essais même imparfaits dans ce genre sont toujours utiles. Il faut souvent tenter plus d'un chemin détourné, pour trouver enfin celui qui mène le plus directement au but.

Tous les anciens enseignemens ont cessé depuis la révolution. Les esprits ne nous paraissent pas moins bien disposés à recevoir une excellente instruction. Ils y sont préparés par l'expérience des grands événemens qui ont nécessité tant de réformes dans nos mœurs et nos usages. On est d'ailleurs plus savant avec quelques vérités utiles, qu'avec un grand nombre d'erreurs accréditées qui ne forment dans la mémoire qu'un chaos d'ignorance acquise.

Débattraient de ses erreurs l'habitant des campagnes, l'homme industrieux qui par ses travaux fonde tout le bonheur de la société, serait le plus grand bienfait de l'éducation nationale. Le guérir de ses préjugés, c'est le préparer, le disposer aux vraies connaissances pratiques nécessaires à son état et à ses occupations journalières.

La *Météorologie des Cultivateurs* nous a suggéré ces réflexions. Cette petite brochure, fruit des observations d'un bon citoyen, nous paraît l'ouvrage d'un

esprit sage qui cherche à faire connaître, particulièrement aux habitans des campagnes, la manière de faire usage des instrumens météorologiques, le degré de confiance qu'ils peuvent avoir dans leur marche, leurs pronostics, et les signes de changement de tems tirés du soleil, de la lune, de l'état du ciel, des animaux, et de quelques autres objets.

« Il serait certainement bien à désirer, dit l'auteur, que l'on pût avoir dans un seul instrument des indications sûres des changemens qui doivent arriver dans l'atmosphère. Mais on n'a pas encore pu parvenir à en obtenir un semblable. Ce n'est donc que par la réunion de plusieurs signes qu'on peut avec plus de raison présager la pluie et le beau tems, et non par l'inspection seule d'un instrument, quelque bon et bien fait qu'il puisse être. »

Ce serait cependant un service important rendu aux cultivateurs, de leur donner quelques notions sur l'état futur de l'atmosphère, qui les aident à fixer leur incertitude sur le tems propre à leurs travaux au moment de la semaille et de la moisson. Souvent, faute d'indications probables, au lieu de se hâter, ils négligent un tems précieux et perdent une partie de leurs récoltes.

L'auteur en recherchant les indications les plus probables, découvertes jusqu'ici pour connaître les changemens du tems ou sa durée, décrit avec clarté les moyens les plus propres à perfectionner les instrumens météorologiques les plus en usage. Il enseigne la manière dont on peut tirer les plus sûrs

présages de la girouette, pour s'assurer de la situation du vent, connaître son degré de force. Pour rendre les probabilités encore meilleures, il fait concourir les observations sur le barometre et le thermometre.

Il faut lire dans l'ouvrage même ce qu'il dit des autres probabilités à tirer de l'aspect du ciel, du soleil et de la lune, et de certaines habitudes des animaux qui sont aussi des prognostics auxquels l'ignorance superstitieuse a souvent donné plus de foi qu'aux observations de l'expérience.

Il nous semble que cette petite brochure, dans un style clair et précis, renferme tout ce que nous avons de connaissances véritables sur la matière qui s'y trouve traitée. C'est avec la même sagesse que l'auteur y donne des conseils généraux à suivre par les cultivateurs dans leurs maladies, soit pour les prévenir, soit pour les mettre en garde contre tout ce qui peut les rendre dangereuses. Il tâche aussi de les guérir des préjugés, des opinions absurdes transmises par leurs pères, dont on a bercé leur enfance. Il cherche à détruire par de simple raisonnement ce qu'une longue habitude de crédulité a gravé dans leur mémoire. Combien de prétendus sorciers, ou de diseuses de bonne ou mauvaise aventure, n'ont-ils pas troublé l'imagination des bons habitans des campagnes, et occasionné des malheurs véritables par des prédictions ridicules!

## B I O G R A P H I E , etc.

*Recherches sur la Vie et les Écrits d'HOMERE, traduits pour la première fois de l'anglais, de THOMAS BLACKWELL, Auteur des Lettres sur la Mythologie, et des Mémoires sur la cour d'AUGUSTE; par J. N. QUATREMERE-ROISSY.*

On dirait que pour plaire, instruit par la Nature,  
Homere ait à Venus dérobé sa ceinture. BOILEAU.

*Un volume grand in-8°. de 390 pages. A Paris, chez NICOLLE, libraire, rue du Bouloy; et chez l'Auteur, rue Saint-Dominique, vis-à-vis Belle Chasse, n°. 209. An VII.*

**T**HOMAS BLACKWELL, Écossais, né en 1701, dans la ville d'Aberdeen, par la manière distinguée avec laquelle il s'était montré dans ses premières études, mérita d'être nommé dans cette même université, dès l'âge de 22 ans, à la chaire de grec qu'il professa jusqu'à sa mort avec beaucoup de succès.

Il appartenait à un tel maître, qui toute sa vie s'était adonné à la langue d'Homere, et qui particulièrement s'était voué à l'étude de ses poèmes divins, de pénétrer dans cet ancien domaine de la littérature, dans cette terre, métropole de toutes les autres : il lui convenait de fouiller cette mine riche et antique, dans laquelle, avec des recherches, des livres, du travail et du tems, on peut faire encore des découvertes; c'est ce que prouve le Recueil de Blackwell que nous annonçons aujourd'hui.

Ce savant Écossais était déjà avantageusement connu en France par la traduction de ses *Lettres sur la Mythologie*, et par celle de ses *Mémoires sur la cour d'Auguste*. Et à cet égard, il est bien étonnant que celui-là même de ses ouvrages, imprimé le premier, et aujourd'hui d'une date ancienne, que son ouvrage le plus marquant, qu'on regarde en Angleterre comme la meilleure de ses productions, et qui en deux ans eut deux éditions dans sa propre langue dès qu'il parut, cependant ait été jusqu'ici négligé par nos traducteurs. Cet oubli que ne méritait point cet utile Recueil, vient d'être enfin réparé par le cit. Quatremere, qui aura bien mérité de notre littérature, en augmentant ainsi par son travail nos richesses dans une partie déjà fort abondante, mais toujours extrêmement intéressante pour les partisans nombreux de la langue et des poèmes d'Homere.

Ces *Recherches de Blackwell sur sa Vie et ses Écrits*, qui sont le fruit de beaucoup de lecture, où les savans même pourront apprendre encore, semblent particulièrement destinées aux gens du monde et aux jeunes étudiants qui ont besoin de s'instruire. Ce volume, en effet, peut servir d'introduction à la lecture des poèmes de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*; et comme un livre classique, être mis auprès des meilleurs commentateurs et traducteurs d'Homere; de ce pere de la poésie chez toutes les nations civilisées, qui toutes unanimement l'ont admiré, traduit, imité, rivalisé, mais qui jamais n'ont pu l'égalé.

On reviendra sur ce volume intéressant qui mérite une mention particulière et plus étendue, et que l'on entre dans de plus amples détails.

---

 ÉTHIQUE DE LA JEUNESSE NATIONALE.

*Institution des Enfants, ou Conseils d'un pere à son fils, imités des vers que MURRY a écrits en latin, pour l'usage de son neveu, et qui peuvent servir à tous les jeunes écoliers; par FRANÇOIS (de Neufchâteau), avec la traduction allemande en vers. Ces deux traductions modernes en regard sont suivies du poëme original = brochure in-12 de 24 pages. A Strasbourg, chez TREUTTEL et VURTZ, libraires, Grande-Rue, n°. 15; et à Paris, chez les mêmes libraires, quai Voltaire, n°. 2.*

Ce sont les bonnes mœurs et la vertu qui doivent faire la base et le fondement des empires, et qui peuvent seules les maintenir et assurer leur durée. C'est dans cet esprit et d'après ce principe éternel des meilleurs législateurs, dans tous les tems et chez toutes les nations, qu'a été composé et imprimé, pour notre jeunesse républicaine, cet utile Recueil, sous le titre de *Conseils d'un pere à son fils*; c'est ici un court épitome moral, philosophique et républicain, qui, dans un espace très-borné, offre à la jeunesse, et même aux hommes faits, les vérités les plus nécessaires dans la plupart des circonstances de la vie publique et privée. On n'entrera point ici à cet égard dans d'autres détails, parce que ce petit poëme, devenu classique, est déjà très-répandu dans nos écoles latines et françaises, et

parce qu'il a déjà été analysé et apprécié dans ce journal (1), avec tout l'intérêt qu'il nous a inspiré d'abord, sous ses différens rapports d'utilité.

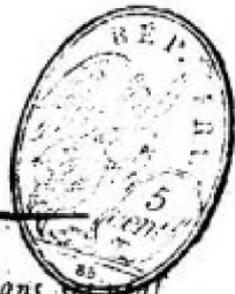
La nouvelle traduction en vers, dans la langue des Kloptock et des Gesner, que nous annonçons aujourd'hui, vient contribuer au même but patriotique, et ne peut qu'étendre et accroître l'utilité de ce manuel patriotique, en le rendant propre à la jeunesse dans nos écoles allemandes de Strasbourg et ailleurs, dans les pays nouvellement conquis où la langue allemande est en usage. Nous aimons à ajouter que cette nouvelle traduction en langue étrangère, est un hommage flatteur et bien satisfaisant rendu au travail de l'auteur des vers français, qui, et comme poète et comme ministre, a le bonheur de jouir de ce nouveau succès, en un mot, celui d'avoir atteint le but honorable et patriotique qu'il s'était proposé.

E. B. L. N.

---

(1) Voyez N<sup>o</sup>. 22 de l'an VI, page 23 ; et an VII, N<sup>o</sup>. 10, un rapprochement et comparaison des stances de Muret et des distiques de Caton, ainsi que de leurs meilleures traductions en vers français.

*Notice*



*Notice des travaux de l'Institut du Caire, dans ses premières séances, lue à la séance publique de l'Institut national de France, le 15 nivôse an VII, par le citoyen LEPREYRE-GINBAU.*

L'HISTOIRE d'Égypte parle d'Osiris comme d'un grand prince qui subjuga la terre, et se rendit immortel en donnant aux vaincus le bienfait de l'agriculture et des arts. Le héros français qui vient de conquérir l'Égypte, ne sera pas moins célèbre dans l'histoire. Les peuples du Nil croupissaient depuis bien des siècles dans une ignorance abrutissante et dans la plus cruelle servitude; enfin Bonaparte reporta à ces hommes malheureux, la liberté, les arts et la philosophie, sans laquelle il n'y a point de liberté ni de grandeur durable.

Il avait à peine assuré sa conquête, qu'il fonda au Caire un Institut des sciences et des arts, qui doit s'occuper, 1°. du progrès et de la propagation des lumières en Égypte; 2°. de la recherche de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels et historiques de cette contrée.

Voici les questions qui furent proposées à l'examen de cet Institut, dans sa première séance :

1°. *Les fours employés pour la cuisson du pain de l'armée, sont-ils susceptibles de quelques améliorations, sous le rapport de la dépense du combustible, et quelles sont ces améliorations ?*

2°. Existe-t-il en Égypte des moyens de remplacer le houblon dans la fabrication de la bière ?

3°. Quels sont les moyens de clarifier et de rafraîchir l'eau du Nil ?

4°. Dans l'état actuel des choses au Caire, lequel est le plus convenable à construire, du moulin à eau ou du moulin à vent.

5°. L'Égypte présente-t-elle des ressources pour la fabrication de la poudre ? quelles sont ces ressources ?

6°. Quelle est en Égypte la situation de la jurisprudence, de l'ordre judiciaire, civil et criminel, et de l'enseignement ? quelles sont les améliorations possibles dans ces parties, et désirées par les gens du pays ?

Voilà les premières questions que l'Institut du Caire s'est proposé d'examiner, et il en a déjà résolu plusieurs.

Les recherches relatives à la fabrication de la poudre ont appris que le salpêtre se trouve tout formé en Égypte ; il suffit de lessiver les terres pour l'en extraire ; on n'a pas besoin d'employer la potasse. Ainsi, les préparations nécessaires pour obtenir cette substance sont moins dispendieuses que dans nos contrées ; diverses plantes indigènes donnent un charbon très-propre à la fabrication de la poudre ; on n'y trouve point de soufre à la vérité, mais on peut en tirer de l'Italie et de la Sicile : celui que les naturels emploient dans leurs fabriques a été tiré de Venise.

D'après l'analyse que le cit. Bertholot a fait de la poudre fabriquée en Égypte, elle ne contient que

$\frac{1}{32}$  de salpêtre ; le reste de son poids est soufre , charbon et terre , ou muriate de soude , ce qui prouve que le salpêtre n'a pas été bien purifié ; cette poudre a été renvoyée au lessivage pour en tirer le salpêtre ; enfin , la fabrication de la poudre peut devenir un objet de commerce intéressant.

Une commission particulière a donné des moyens de perfectionner la construction des fours , et fait des expériences comparatives sur la chaleur qui devient libre pendant la combustion du bois , du roseau , de la tige de carthaine. Ces expériences ont fait connaître celui du combustibles dont il convient de faire emploi pour le chauffage économique des fours.

Une autre commission a résolu la question relative à la mouture des grains , et fait construire des moulins à eau , qu'elle a préférés aux moulins à vent.

L'indigo est dans le commerce une matière importante , et la plante qui le donne est cultivée en Égypte. Le cit. Bertholet a examiné et rendu compte des procédés qui sont employés dans le pays à la fabrication de cette denrée ; ils sont simples , mais imparfaits ; le chymiste français a proposé des changemens propres à améliorer la qualité des produits , et regarde cette culture comme un des plus précieux avantages de l'Égypte.

Plusieurs mémoires qui ont été lus dans les séances avaient pour objet des recherches sur les monumens anciens qui subsistent au Caire et dans Alexandrie ; des changemens opérés dans le sol par les attérissemens ou l'invasion de la mer ; la déter-

mination de quelques points de géographie ; la comparaison des mesures du pays avec les nôtres ; de nouvelles observations sur l'organisation de l'autruche, sur quelques minéraux et quelques plantes ; la discussion d'une illusion d'optique qui a étonné l'armée française pendant sa marche dans les déserts, phénomène connu des marins sous le nom de *mirage*.

Dans certaine circonstance, un navire vu de loin paraît entièrement détaché de la mer, et dessiné dans le ciel ; voilà ce que les marins appellent *mirage*. Dans les déserts de l'Égypte, les villages vus dans le lointain, semblaient de même détachés du sol, ou plutôt paraissaient bâtis sur des isles au milieu d'un lac. A mesure qu'on en approchait, la surface d'eau apparente se rétrécissait, et disparaissait entièrement ; lorsqu'on n'était plus qu'à une petite distance, l'illusion recommençait pour un autre village éloigné.

Le cit. Monge attribue cet effet à la diminution de densité de la couche inférieure de l'atmosphère ; dans le désert, cette diminution est produite par l'augmentation de température, qui est le résultat de la chaleur communiquée par le soleil aux sables, avec lesquels la couche inférieure est en contact immédiat : à la mer, la couche inférieure devient moins dense, lorsque par l'effet de certaines causes, comme l'action des vents par exemple, la quantité d'eau qu'elle tient en dissolution est plus grande que dans les autres couches ; dans cet état de choses, les rayons de lumière qui viennent des parties basses du ciel étant arrivés à la surface qui sépare la couche

la moins dense des autres, ils ne pénètrent pas au-dessous, ils sont réfléchis par cette surface, et vont peindre l'image du ciel dans l'œil de l'observateur, qui croit alors voir une partie du ciel au-dessous de l'horison; c'est cette partie qu'il prend pour l'eau, lorsque le phénomène se passe à terre; s'il est à la mer, il croit voir dans le ciel tous les objets qui flottent sur la partie de la surface occupée par l'image du ciel.

Le cit. Parceval a tempéré la sévérité de ces matières par la lecture de la traduction en vers du seizième et du dix-septième chant de *la Jérusalem délivrée*.

*Extrait d'une lettre écrite du Caire, le 26 thermidor.*

**J**E voudrais, mon bon ami, vous donner quelques détails sur tout ce que j'ai déjà observé en ce pays; mais il s'est passé trop d'événemens, et je vois trop de choses d'un très-grand intérêt pour le philosophe observateur, qu'en vérité je ne sais que vous dire et par où commencer. Je vous parlerai seulement d'un déjeuner et d'un dîner que j'ai faits. Ils peignent les mœurs des Egyptiens.

Le général Menou commandait provisoirement la province de Rosette: il a voulu la parcourir; et comme il n'y a d'auberges nulle part, il s'est conformé à l'usage du pays, qui est pour le commandant d'accepter le dîner d'un chef ou commandant de canton. Nous l'avons accompagné au nombre de quinze, et nous avons une escorte de vingt sol-

dats. On nous servit, sur le carreau, recouvert pour-  
 tant de paillasses et de tapis, des plats se touchant  
 tous, et disposés en ellipse. On nous traitait gran-  
 dement; cependant nous n'avions aucun repas à  
 plusieurs services; mais, ce qui équivalait, à plu-  
 sieurs étages. Les pièces d'un grand volume étaient  
 dans des plats proportionnés. Tous ces plats occu-  
 paient la région la plus inférieure; ces plats étaient  
 d'étain et de forme circulaire, comme en France.  
 Trois plats rapprochés laissaient au centre un vide;  
 ce vide était effacé par un plat plus petit, qui le  
 recouvrait entièrement. Ce sont ceux qui renfer-  
 ment les friandises, et qui sont faits par les pro-  
 pres femmes des Egyptiens. On se jette d'abord  
 dessus pour s'en débarrasser et arriver au rang in-  
 férieur. Les plats de friandises étaient sept ou huit  
 espèces de fromages, de la melleuse cuite avec de  
 l'amidon, des fricassées de riz et de mouton cuites  
 avec des raisins, des pruneaux, des figues de syco-  
 more, des grenades, etc. Les plats de résistance  
 étaient des poulets au riz, ou arrangés d'autres fa-  
 çons, etc. L'ellipse formant l'ensemble du service  
 était bordée d'un demi-pied cube de pains de  
 douze espèces et de formes différentes; il se trou-  
 vait des galettes plates, des galettes épaisses, des  
 crêpes, du pain elliptique, circulaire, des flûtes  
 grandes et petites, etc.

Le cheik nous a invités à nous accroupir autour,  
 et bientôt nous avons vu les Turcs de la compagnie  
 mettre leurs mains dans tous les plats, prendre  
 avec la paume les liquides, avec les doigts les so-  
 lides, et les porter à la bouche. Nous avons été

forcés d'en faire autant , n'ayant ni fourchette ni culler.

Le dîner que nous avons pris dans un village voisin , ne différait de notre déjeuner que par l'absence du laitage , et par un moindre nombre de pains d'especes différentes. Les plats nouveaux étaient 1°. un mouton entier au milieu ; 2°. différentes autres viandes autour , ou rôties ou frites , &c. d'une manière assez bizarre. Le domestique de plus important traverse le service , au moyen d'un chechia qu'il se pratique en enlevant des plats. Lorsqu'il s'agit de découper le mouton , il le dépouille avec ses mains et son couteau , ou casse ou déchire , sans trop y prendre garde , et en distribue à chacun.

Le cheik qui nous donnait à déjeuner avait un fils de 34 ans , riche fermier , le plus considérable du village après son père. Nous avons voulu déjeuner avec cet homme et son fils. Nous avons d'abord invité l'enfant à se mettre à table ; il a rougi , comme si on lui proposait un otine. Son père nous a dit que son fils ne se résoudrait jamais à s'asseoir devant son grand-père assis , et sur-tout à manger devant lui ; que le profond respect qu'il avait pour son grand-père lui en faisait une loi. On a invité , à son tour le fils de s'asseoir ; il a fait pour son compte les mêmes observations , avec un recueillement religieux qui nous a surpris. Le général Menon a supplié le grand-père d'ordonner à ses enfans et petits-enfans de prendre part au festin ; et après avoir hésité , il l'a accordé , en ajoutant que c'était contre l'usage , mais que cela faisait plaisir à son cœur pa-

ternel. Les enfans ont obéi; mais ils ont eu un air de recueillement et de timidité pendant le peu de tems qu'ils ont mangé. Ils se sont hâtés de le faire, et se sont promptement retirés, suivant l'usage du pays, qui prescrit à ceux qui n'ont plus d'appétit de s'en aller.

Après que le général Menou et sa compagnie eurent pris le repas, les vingt soldats vinrent à leur tour se nourrir de ce que nous avions laissé; la 7<sup>me</sup> compagnie et la 8<sup>me</sup>, composées de gaillards de bon appétit, vinrent manger les deux tiers au plus de ce qui était servi; ensuite tous les pauvres du village furent introduits, et se nourrirent de ce qui restait; ils vidèrent entièrement les plats, qu'ils se disputaient et s'arrachaient d'une manière très-plaisante.

Nos cheiks n'ont été si libéraux, que parce que la loi du pays les autorise, lorsque le commandant en chef fait sa tournée et prend repas, de se rembourser de tous les frais par un impôt qu'ils prélèvent sur-le-champ.

Au total, les Egyptiens des campagnes sont excessivement misérables, mais à un point que l'imagination ne peut concevoir. Croirez-vous que le plus grand nombre des villages sont presque entièrement composés de buttes de terre, qui n'ont pas trois pieds d'élévation; que l'ouverture par où ces malheureuses créatures pénètrent dans leur tanière, est un trou circulaire d'un pied et demi de diamètre, et que ce trou reste toujours ouvert; qu'il n'y a de superficie que de quoi coucher le mari, la femme et quatre enfans, tous rapprochés? Une

Élévation en terre, sur quoi ils cuisent le pain, remplit le tiers du logis; deux pierres pour broyer le blé; une cafetière pour faire du café, et un sac qui renferme du tabac; tels sont les meubles des pauvres paysans. Jamais ils ne mangent de viande, mais tous prennent du café le matin. Les Turcs ne peuvent se passer de café et de tabac. Hors cela, ils ne paraissent connaître aucun besoin. Ils prennent le café sans sucre et avec le marc; plus celui-ci est abondant, et plus aussi ils trouvent de goût au café.

G....

*Lettre authentique écrite d'Alexandrie, le 12 brumaire an VII, par un savant attaché à l'expédition.*

**J**E n'avais gueres pensé, en quittant Paris, qu'il pourrait survenir tel événement qui intercepterait toute communication entre la France et notre nouvelle colonie. Cet accident a eu lieu. Nous voici comme retranchés de la mere-patrie; aucune nouvelle ne nous en arrive. J'ai écrit par tous les bâtimens partis du port; mais je ne sais si mes lettres passent, depuis qu'à la suite de la défaite de notre flotte, les Anglais bloquent la rade d'Alexandrie. Depuis douze à quinze jours, les Russes et les Turcs ont paru avec eux devant le port.

Le 15 au soir, un frere de Bonaparte est parti pour aller porter en France des paquets, des nouvelles, des instructions et les drapeaux pris dans les batailles jusqu'ici livrées. Aujourd'hui ou demain;

un autre navire met en mer pour le gouvernement; il vous portera des nouvelles de notre armée. Je vais, de mon côté, vous donner quelques détails.

Vous avez appris avec quelle célérité nous avons fait la conquête de l'Égypte : nous avons éprouvé des fatigues extrêmes, causées par la chaleur, dans la traversée du désert; mais du reste, il nous a presque suffi de nous présenter pour entrer par-tout. Cependant les Turcs, étonnés de notre invasion, et plutôt vaincus que soumis, ne peuvent s'accoutumer à recevoir la loi de ce qu'ils appellent des *infidèles*. Ils ont dissimulé dans les premiers mois; mais depuis qu'ils connaissent la déclaration de guerre de la Porte ottomane, ils fomentent des troubles. Heureusement que cette nation se trouve mêlée de Grecs, de Juifs, de Cophtes, de Français. De-là une déhance et une division qui atténuent les entreprises qu'ils méditent dans leurs temples où personne ne pénètre.

Ils sont cependant parvenus, le 30 vendémiaire, à faire éclater au Caire une révolte qui a duré près de deux jours. Ils avaient porté leurs forces sur plusieurs points de la ville; mais la troupe a réduit les uns et poursuivi les autres. Elle en a passé au fil de l'épée 1500, qui s'étaient retirés dans une mosquée, d'où ils tiraient sur elle. On évalue le nombre des rebelles morts à 2 ou 3000 : ils nous ont tué et assassiné environ 200 hommes, entr'autres le général Dupuis, qui commandait la place du Caire; l'aide-de-camp Sulkouski et plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées, assaillis dans la

maison du général Caffarelli-Dufalga, chez qui on avait déposé, depuis quelques jours, tous les instrumens de physique. Caffarelli ne s'est pas trouvé chez lui, non plus que le cit. Say; ainsi il ne leur est rien arrivé. Quant aux savans et aux artistes, comme ils habitent un quartier du Caire assez éloigné du centre, ils n'ont point été attaqués. Le général en chef leur avait envoyé des armes; ils ont pris le mousquet, et attendu de pied ferme les événemens.

Les Grecs n'ont point participé à la sédition. Quelques centaines d'entr'eux, au contraire, ont pris les armes contre les Turcs, et se sont bien battus. Une chose digne de remarque, c'est que ces mêmes jours on égorgéait des Français qui descendaient la branche droite du Nil sur quelques barques; qu'il y avait des soulèvemens dans le Delta, et que les Anglais, les Russes et les Turcs réunis, faisaient des démonstrations d'attaque sur Alexandrie, où la bonne contenance de la garnison et l'armement de tous les Français, a tout contenu et tout empêché.

J'avais quitté le Caire la veille de la sédition; je descendais la branche gauche du Nil, où il n'y a gueres de malheurs. Cependant, en traversant le désert depuis Rosette jusqu'à Aboukir, notre caravane fut attaquée par les Arabes-Bédouins, et il fallut faire le coup de fusil. Nous nous défendîmes avec succès, et nous continuâmes notre route. Cette coïncidence d'attaquer par-tout à-la-fois, était sans doute organisée, et il y a bien lieu de croire que les Anglais y ont eu part. Vous voyez que notre position ici demande une continuelle surveillance.

Nous avons à nous garantir des assassinats fréquens envers ceux qui s'isolent. Il faut toujours, lorsqu'on voyage, et même lorsqu'on va à quelque distance des villes, être accompagné d'une escorte ; si non on court risque de recevoir quelques coups de fusil de la part des Arabes Bédouins qui viennent rôder jusqu'aux postes avancés. Ces accidens ont atteint plusieurs de mes collègues de la commission des arts et sciences : un professeur de langues et un peintre ont aussi péri ; d'autres ont échappé comme par miracle.

Du reste, nous sommes ici sous un beau climat. Excepté le vin qui nous manque absolument, nous vivons dans une assez grande abondance et à bon marché.

Les diverses positions de notre armée favorisent la circulation de presque toutes les parties de l'Égypte, dont nous pouvons nous regarder véritablement en possession ; car nous tenons, par de bons ouvrages, les passages de la Syrie. Le désert nous sert de bornes de l'autre côté ; et le général Desaix occupe la Haute-Egypte, où il poursuit Murat-Bey qui s'y est réfugié avec le reste de ses Mameloucks, et qui vient d'être culbuté dans une dernière bataille que ce général lui a livrée. Quant à Ibrahim-Bey, il s'est retiré à Gaza, vers la Syrie, avec ses femmes, ses trésors et quelques troupes. Mais il n'y fait aucun mouvement ; nous pouvons donc regarder les opérations militaires comme terminées pour le moment, à moins que le Turc ne vienne, au printemps, par la Syrie, combiner quelques opérations avec la flotte qui est devant Da-

miette et Alexandrie. Le général en chef paraît ici, dans la plus grande sécurité, et son exemple donne du courage à tous.

---

## JOURNAL POLYTECHNIQUE (1).

### *Second Extrait.*

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, dirigée par les citoyens Deshautchamps et Lebrun, doit à leurs soins vraiment paternels envers les élèves, le zèle et les succès marqués de la plupart d'entre eux dans leurs études. Aussi a-t-elle triomphé de ces critiques passagères, que l'envie et l'ignorance ne manquent jamais d'élever contre tout ce qui est grand et utile.

Ce Journal, dont le V<sup>e</sup>. cahier vient de paraître, se recommande à l'attention des géomètres et des physiciens par les mémoires savans qu'il renferme, à l'instruction de tous les lecteurs par les méthodes d'enseignement qu'il leur présente. La notice suivante va prouver ce que nous avançons.

#### *I. Cours de mécanique, par le cit. PRONY.*

Le cit. Prony n'a jamais négligé l'occasion de rapprocher les spéculations géométriques de l'art de penser et de raisonner, et de faire sentir les avan-

---

(1) Se trouve chez Bernard, quai des Augustins. — Nous n'avions fait que l'annoncer dans le n<sup>o</sup>. 10, page 209; aujourd'hui nous en donnons l'extrait.

tages d'une langue bien faite, soit pour l'étude, soit pour le perfectionnement d'une science quelconque. Il entrait sur-tout dans son plan, de commencer le *Cours de mécanique* par l'exposition de la partie rationnelle de cette science, c'est-à-dire celle qui classe les idées abstraites ou matériaux primitifs qu'elle apprend à mettre en œuvre.

Pour aller du plus simple au plus composé, le cit. Prony a d'abord combiné la *mobilité* et le *tems*, d'où il a tiré la notion du rapport entre les espaces parcourus et les tems. Ce rapport, qui exprime la vitesse dans les mouvemens uniformes, et caractérise chacun d'eux en particulier, conduit à la notion de la force accélératrice dans les mouvemens uniformément variés.

En supposant l'action mutuelle de deux points massifs, le cit. Prony a combiné avec les idées abstraites de la *mobilité* et du *tems*, celle de la *masse*, de l'*impénétrabilité*, de l'*inertie* et de la *force* ou *puissance* mesurée par son effet, c'est-à-dire par la quantité de mouvement.

L'équilibre résultant des quantités de mouvement égales, sert de fondement à la théorie du choc de deux points massifs se mouvant en sens directement contraire. De-là on passe facilement au cas de deux puissances qui agissent dans la même direction sur un point massif, et enfin à celui de trois puissances dont les directions sont dans un même plan, et concourent à un point commun. Le principe de la composition des forces ainsi établi, le théorème du parallélogramme des forces, qui n'en est qu'un corollaire, fournit immédiatement la pro-

priété fondamentale du levier et du plan incliné.

Si l'on joint les propriétés géométriques de *figure* et d'*étendue*, puisées dans la considération du levier et du plan incliné, aux notions du *tems* et de la *puissance*, et aux propriétés physiques de *masse* d'*impénétrabilité*, d'*inertie* et de *mobilité*, on aura l'ensemble des idées abstraites qui forment les matériaux primitifs de la mécanique.

Cette partie du *Cours* du cit. Prony, sous le titre de *Notions préliminaires*, sert d'introduction aux trois autres, qui n'en sont que le développement et l'application, savoir ; la mécanique des corps solides, celle des fluides, et le traité des machines et des moteurs. Les lecteurs admireront l'élégance lumineuse avec laquelle le cit. Prony analyse toutes les parties de son *Cours*. Cet extrait très-bien fait ne peut que perdre à être resserré.

II. *Sur la Statique, contenant la démonstration du principe des vitesses virtuelles, et la théorie des momens, par FOURIER.*

Les Grecs, qu'on peut regarder comme les inventeurs de la *Statique*, ont fait consister la théorie de l'équilibre dans le seul principe du levier. Les découvertes d'Archimède en mécanique, servent encore de fondement à cette science. Les traités d'Aristote sur la Mécanique rationnelle, les plus anciens qui nous soient parvenus, offrent les premières vues sur le principe des vitesses virtuelles. Descartes et Galilée ont eu depuis quelque connaissance de cette vérité ; mais elle n'a été sentie que par Jean Bernouilli, qui l'annonça au commence-

ment de ce siècle sans en publier de démonstration. Ce principe, dont il fut peut-être redevable à la lecture des écrits de Descartes, a été ensuite généralisé par le cit. Lagrange, dans sa *Mécanique analytique*. Cet illustre géomètre, en le combinant avec le principe dont d'Alembert, son inventeur, a tiré de si beaux résultats, réduit toute la mécanique à de pures questions de calcul. Tel est l'objet de cet ouvrage, une des plus belles productions du siècle et de l'esprit humain.

Les démonstrations du cit. Fourier ne laissent aucun doute sur la vérité du principe des vitesses virtuelles; elles servent encore à en faire connaître plus exactement la nature et le sens véritable; et conduisent leur auteur à des théorèmes nouveaux. Sa théorie générale des momens renferme toute la science de l'équilibre, et a de plus l'avantage de se prêter à l'application du calcul différentiel.

### III. *Sur le principe des vitesses virtuelles*, par LAGRANGE.

Le principe de la composition des forces et celui de l'équilibre du levier sont regardés comme les fondemens de la statique; mais ces principes ne sont pas assez évidens pour en faire dépendre la démonstration du principe des vitesses virtuelles. Le cit. Lagrange la tire immédiatement d'un principe évident par lui-même; c'est le principe de l'équilibre des mouffes. Les géomètres, seuls appréciateurs des ouvrages de cette nature, liront avec admiration ce Mémoire du cit. Lagrange, dont le génie et la gloire sont au-dessus de tous les éloges.

IV.

**IV. Sur le principe des vitesses virtuelles , par PRONY.**

Le cit. Prony, dans ce Mémoire et ceux qui suivront, a pour but de faciliter aux commençans l'intelligence et l'usage du principe des vitesses virtuelles, dont ils auraient de la peine à rapprocher les démonstrations générales données par les cit. Lagrange et Fourier, des procédés ordinaires pour l'équilibre des différens systèmes de corps.


**V. Sur la transformation des fractions , par LAGRANGE.**

Le cit. Lagrange rassemble ici, sous un même point de vue, différentes théories qu'on n'avait traitées jusqu'ici que d'une manière isolée. Il fait dériver du principe de la réduction des fractions à d'autres plus simples, dans un système de numération quelconque, les théories générales des fractions décimales et des fractions continues. Après avoir reculé les bornes des sciences mathématiques, ce sublime géomètre ne dédaigne pas d'en applanir l'entrée aux commençans. Il serait à désirer que les livres élémentaires dans tous les genres fussent désormais traités par les esprits supérieurs. Assez et trop long-tems ils ont été l'ouvrage de la médiocrité. Sans doute les génies du premier ordre dans les sciences, dans les arts et dans les lettres, s'empresseront d'imiter l'exemple que le cit. Lagrange leur donne.

*Tome XXXIX.*
**C**

VI. *Sur la détermination d'un plan qui reste toujours parallèle à lui-même, dans le mouvement d'un système de corps agissant d'une manière quelconque les uns sur les autres, et libres de toute action étrangère; par le cit. LAPLACE.*

« Les mouvemens des orbes planétaires et des étoiles embarrasseront un jour les astronomes, lorsqu'ils chercheront à comparer des observations précises, éloignées par de longs intervalles de tems; déjà cet embarras commence à se faire sentir; il est donc intéressant de pouvoir retrouver un plan invariable, au milieu de tous ces changemens. Il en existe un qui jouit de cette propriété remarquable, et auquel il est aussi naturel de rapporter les orbes des planetes, que le mouvement d'un système de corps à son centre de gravité. » (Voyez *Exposition du Système du Monde*, liv. IV, chap. III. pag. 45.)

Dans le présent Mémoire, le cit. Laplace démontre la règle qu'il donne dans l'ouvrage cité, et par laquelle il détermine le plan *invariable* en question. Les géomètres attendent, avec impatience, la *Mécanique céleste* de ce profond analyste, dont l'*Exposition du Système du Monde* forme en quelque sorte l'introduction.

Resserrés par les bornes qui nous sont prescrites, nous ne pouvons qu'indiquer les Mémoires suivans :

Un Mémoire du cit. Fourcroy, sur le principe de l'odeur des végétaux, qui tend à prouver que l'arôme n'est point un principe particulier, et que

l'odeur est inhérente à tous les autres matériaux immédiats des végétaux.

Le V<sup>e</sup>. Mémoire du cit. Neveu sur les arts de dessin, où l'auteur intéresse tout-à-la-fois le poëte, le peintre et le philosophe.

Enfin une Notice du cit. Guyton sur Pelletier, ce savant laborieux, que la chymie met au nombre des pertes les plus sensibles qu'elle ait faites.

F.....

### V A R I É T É S .

Le ministre de l'intérieur, dont la réputation littéraire est bien établie, aurait pu composer l'inscription que l'on doit placer sur la façade du jeu de paume de Versailles. Une loi ayant ordonné la conservation de ce monument auguste de notre révolution, le cit. François ( de Neuschâteau ) a cru que c'était à la compagnie savante, établie par la constitution, que cette honorable tâche était imposée. Il lui a demandé cete inscription, et la voici :

*Dans ce jeu de paume, le 20 juin 1789, les députés du peuple, repoussés du lieu ordinaire de leurs séances, jurèrent de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France : ils ont tenu parole.*

Quelqu'un entendant lire cette inscription, a dit que ce n'était pas la peine de consulter l'Institut, pour n'obtenir qu'un résultat aussi simple. Un ancien membre de l'Académie des sciences, qui était

C 2

présent, lui a répondu par le récit de cette ancienne anecdote. M. Duhamel-du-Monceau, membre de l'Académie des sciences, était célèbre par ses travaux sur les bois de construction, sur les pêches, sur les chasses, etc. Le gouvernement lui donna une mission pour Brest. Il devait y faire des expériences, et donner des conseils sur les bois de la marine. Il y avait à Brest une Académie de marine, composée en grande partie des officiers du corps. Duhamel assistant à une de ses séances, un des membres lui fit une question, à laquelle il répondit en disant : *Je ne sais pas*. A ces mots, un jeune officier lui dit avec un ton d'ironie : Eh ! à quoi sert-il donc d'être de l'Académie des sciences, si l'on répond : *Je ne sais pas* ? Duhamel reprit avec beaucoup de sang-froid : Voilà, monsieur, à quoi sert d'être de l'Académie des sciences ; à répondre : *Je ne sais pas*, lorsqu'on ignore quelque chose.

— Les citoyens Vauquelin et Fourcroy ont répété le 30 nivôse, les expériences dont on a rendu compte dans l'avant-dernier numéro. Ils ont obtenu les mêmes résultats. L'air étant à 6 degrés de froid (on a mis dans l'annonce précédente 70 degrés, pour 7°), huit parties de muriate de chaux (sel marin calcaire) cristallisées, et sept de neige, ont donné, étant remués, en deux minutes, 33 degrés de froid. Huit onces de mercure se sont gélées en quelques minutes. Le mercure s'est d'abord cristallisé en octaèdres. Il s'est liquifié en quatre minutes. — Sur du muriate-oxygène liquide on a projeté, à différentes reprises, de l'ammoniac liquide, le froid pro-

duit a été de 39 degrés. A chaque addition d'ammoniac, il y avait effervescence, production de gaz muriatique-oxygéné. Enfin, le mélange s'est gelé. — Placés dans le premier mélange, le gaz acide-sulphureux s'est condensé et réduit aux trois quarts de son volume; l'ammoniac s'est cristallisé à 33 degrés; l'éther non remué s'est pris en une masse blanche, concrète, a perdu son odeur; et remué, s'est cristallisé en forme d'acide benzoïque; l'acide nitrique de couleur orangée, s'est solidifié en trente secondes, etc etc.

Les 23 et 27 nivôse on faisait à l'École Polytechnique, sous la direction du cit. Guyton, des expériences dans le mélange de muriate de chaux et de neige. On a produit 39 degrés de froid. A 31, le mercure s'est gelé et s'est attaché au verre; à 36, on l'a étendu sous le marteau; à 39, la dissolution de potasse n'a pas gelé; à 36, un mélange de potasse et de neige s'est liquifié: le muriate de soude mêlé avec la neige n'a fondu qu'à 17 degrés; à 39, le mélange qui produit l'ammoniac mis dans le mélange frigorifique, a donné un liquide, ou un gaz très-concentré, et non cristallisé.

On ne peut dans ce mélange frigorifique faire geler qu'une petite quantité de mercure, lorsqu'il est renfermé dans un vase, ou dans le verre. Mais si, comme l'a pratiqué M. Lowitz, auteur de ces expériences, on répand le mercure dans le mélange frigorifique, on peut en geler plusieurs livres à-la-fois.

## P O È S I E.

*Hymne chanté le 8 publiôse an VII, à Paris, dans le temple de la Victoire, à la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. Paroles du cit. LEBRUN, membre de l'Institut national des sciences et arts; musique du cit. BERTON, du Conservatoire.*

**L**es flammes de l'Etna sur ses laves antiques  
 Ne cessent de verser des flots plus dévorans ;  
 Des monstres couronnés les farrers despôtiques  
 Ne cessent d'ajouter aux forfaits des tyrans.

S'il en est qui vouillent un maître,

De rois en rois, dans l'univers,

Qu'ils aillent mendier des fers,

Ces Français, ces Français indignes de l'être.

De rois en rois, dans l'univers,

Qu'ils aillent mendier des fers ;

De rois en rois, dans l'univers,

Qu'ils aillent mendier des fers.

O France ! la vois-tu cette horrible furie,  
 De ta reine barbare, impitoyable sœur ?

La vois-tu, d'une main au carnage aguerrie,

Allumer le tonnerre à l'Aigle ravisseur (1).

S'il en est, etc.

---

(1) L'Aigle d'Autriche. Christine de Saxe mit le feu aux premières bombes qui foudroyaient Lille; et Louis qui la faisait assiéger, nous pressait de l'aller défendre.

Lille, un Dieu vengera ta cendre et ton injuré ;  
Tes débris enflammés accuseront Louis.  
La bombe, en t'écrasant, le déclarait parjure :  
Themis dut l'immoler à ses peuples trahis.

S'il en est, etc.

Rien n'absout les tyrans ; quand un roi fut rebelle,  
Toujours la nation put dicter son trépas :  
La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle ;  
Et nous le sommes tous, si Louis ne l'est pas.

S'il en est, etc.

O que Vienne aux Français fit un présent funeste !  
Toi qui de la Discorde allumas le flambeau,  
Reine, que nous donna la colere céleste,  
Que la foudre n'a-t-elle embrasé ton berceau ?

S'il en est, etc.

Combien ce couple affreux eût épargné de crimes !  
Ivre de notre sang, désastreuse beauté,  
Femme horrible ! tu meurs après tant de victimes :  
Le glaive expie enfin ta lâche cruauté.

S'il en est, etc.

Et Philippe (1) vivait en dépit de la foudre,  
Artisan insensé de crimes superflus !  
Ton peuple, ton sénat, ton dieu vient de s'absoudre.  
France ! la hache tombe, et Philippe n'est plus.

S'il en est, etc.

Sur leurs restes sanglans la monarchie expire.  
Siècles de servitude, un jour brise vos fers !

---

(1) Philippe d'Orléans.

Au sceptre usurpateur succede un juste empire.  
République ! tu nais pour venger l'univers.

S'il en est , *etc.*

Ah ! pour être à jamais triomphante et paisible ,  
Donne au mérite seul les rangs et les emplois :  
Mere d'enfans égaux , sois une , indivisible ;  
Mais que ta liberté soit esclave des lois.

S'il en est , *etc.*

L'orgueil au désespoir , la rage fanatique  
Tenteront d'ébranler tes nouveaux fondemens.  
Pour vaincre de cent rois l'active politique ,  
C'est peu de tes amis , il te faut des amans.

S'il en est , *etc.*

Il te faut de ces cœurs dont la brûlante ivresse  
Au-devant des périls s'empresse de courir ;  
Et fiere de lancer ta foudre vengeresse ,  
Sois fidelle au serment de vaincre ou de mourir.

S'il en est , *etc.*

Oui ! de leur sang impur qu'ils rougissent la terre !  
Qu'ils meurent sous le glaive au bruit de nos succès ,  
Les traîtres qui , votant la famine et la guerre ,  
Brûlent d'anéantir jusqu'au nom des Français.

S'il en est , *etc.*

Oui ! consacrons nos mains dans le sang des perfides.  
Pour venger son pays , tout Français est soldat ;  
Mais laissons aux tyrans les poignards homicides ,  
Et d'un peuple égorgé le vaste assassinat (1).

S'il en est , *etc.*

---

(1) L'exécration de Saint-Barthelemy.

Un roi de ces horreurs peut seul être capable :  
Tel fut ce roi bourreau (1) qu'on nomme en frémissant ;  
Mais un peuple ! sa loi doit punir le coupable :  
Le frapper sans *Thémis*, c'est le rendre innocent.  
S'il en est, etc.

---

C H A R A D E.

MON tout exprime un fort dangereux saut,  
Mon premier est arriere, et mon second en haut.

---

É N I G M E.

MON premier maître articulait des airs ;  
Avec le second j'en compose.  
Si sur ta table je repose ,  
Tu me cherche en vain dans les airs.

---

L O G O G R I P H E.

Il fait beau me voir dans la plaine ;  
C'est-là qu'avec six pieds je me plais à courir.  
Mais un de moins, sans grande peine ,  
Cher lecteur, à ton tour tu peux me parcourir.

---

*Explications de l'Énigme et Logogriphe du N°. 12.*

Le mot de l'Énigme est *Blason* ; celui du Logogriphe est  
*Crin* ; où l'on trouve *ris*.

---

(1) Charles IX.

## S P E C T A C L E S.

*Théâtre Français de la République.*

*Excidat illa dies*, écrivait un Français illustre en parlant de la Saint-Barthélemy. Ce vœu d'un homme sensible n'a point été écouté de la postérité. Historiens, poètes, peintres, monumens publics, tout s'est réuni pour perpétuer la mémoire de ce forfait de la cour de Rome et de celle de Charles IX. Si l'empire de la secte qui le commit, pouvait renaître, le jour le plus éclatant de ses solennités serait peut-être l'anniversaire de celui où le tocsin catholique donna le signal du massacre des protestans. Sous la République aussi, il faut conserver la mémoire de ce jour horrible; mais pour qu'il serve d'exemple aux peuples, et de leçon aux rois.

Telle fut l'intention philosophique, tel fut le but moral du citoyen Chénier, lorsqu'avant la révolution, il conçut le dessein de mettre en action sur la scène française une des plus sanglantes pages de notre histoire. On sait le succès prodigieux qu'obtint son ouvrage en 1789, quel enthousiasme il produisit, quelle influence il eut sur la révolution dont les amis n'avaient encore fait qu'essayer leurs forces. Mais, il faut l'avouer, c'est presque indépendamment de son mérite littéraire que cet ouvrage fut alors jugé par tous les partis; ce fut moins comme une production dramatique que comme un véhicule révolutionnaire qu'il fut accueilli avec transport d'une part, et repoussé avec fureur de l'autre. Les ennemis de l'auteur, dans leurs déclamations outrées contre le poète, ne parvenaient à prouver que leur haine contre le patriote; et ses amis, dans leur témoignage favorable, pouvaient paraître suspects, parce qu'il était visible qu'ils s'occupaient plus de l'intention et du but de l'ouvrage, que de son mérite, comme production théâtrale.

Il fallait donc que la tragédie de *Charles IX* fût reprise au théâtre, dans un moment où les passions ont cessé d'être en fermentation, où ce ne sont plus l'enthousiasme et l'exagération qui prononcent sur les idées, les honneurs et les événemens, où la stabilité et la sagesse du gouvernement impriment de la sagesse et de la stabilité à l'opinion publique. Cet ouvrage vient de reparaitre; et son effet moral a été complet, et son but politique a été atteint,

et ses beautés dramatiques et littéraires ont été entendues , analysées , senties.

Le cit. Chénier a fait à son ouvrage des changemens importans et très-heureux : nous chercherons à les indiquer.

Le premier acte s'ouvre aujourd'hui par un entretien du roi de Navarre avec l'amiral Coligny , au moment où le mariage de Henri avec Marguerite de Valois vient d'être conclu , où la paix va être signée entre les chefs des huguenots et ceux des catholiques. Dans cette nouvelle scène , les portraits du cardinal de Lorraine , de Catherine de Médicis , du roi son fils et du chancelier de l'Hôpital , sont tracés avec un talent remarquable. Le roi paraît , accompagné de sa mère et des Guises. La paix avec Henri est signée. Coligny dépose son épée aux pieds du roi ; il veut effacer de ses pleurs le sang français dont elle fut baignée pendant le cours de la guerre civile. Charles IX détache la sienne , pure encore du sang français , et la remet à l'amiral , entre les mains duquel il la regarde désormais comme le plus solide appui de l'Etat. Cette scène est entièrement neuve : les motifs donnés par chacun de ceux qui signent la paix , y sont noblement exposés ; elle est d'un grand caractère , elle élève l'âme , elle ouvre par des sermens d'union une action dont le dénouement doit être le carnage ; elle établit ainsi une opposition dont la force se fait sentir dans tout le reste de l'ouvrage.

Au second acte se trouve conservée la belle scène où Coligny révèle à Charles le secret de rendre son peuple heureux et de s'en faire aimer , les moyens d'être respecté de ses voisins , craint de ses ennemis , et de n'être plus l'esclave couronné du Vatican. La dernière scène de cet acte a subi des changemens qui la rendent une des plus belles et des plus dramatiques de toute la pièce , Catherine et les Guises effrayant l'imagination , et alarmant la conscience de Charles , ont arraché son consentement à la proscription des protestans. Il s'agit de désigner les principales victimes. Coligny , Teligny sont nommés ; le nom de Bourbon échappe au cardinal ; tous les yeux se fixent sur Charles ; son silence sera pris pour un aveu , et Henri périt ; mais à ce nom , Charles s'écrie que les jours de son frère doivent paraître sacrés ; Catherine alors déployant toute la souplesse italienne , défend elle-même cet Henri qu'elle désignait au poignard. Guise dicte l'arrêt fatal en ces termes : *Tous les protestans , les princes exceptés.....* L'heure , le signal , les noms des chefs des assassins , leur distribution et leur

rendez-vous sont à l'instant décidés. Charles hors de lui, déjà frappé du remords d'un crime qui n'est pas commis encore, termine cette scène par ce vers, beau d'expression et de simplicité, mais admirable dans la situation :

*Ah ! si j'étais proscrit, j'aurais moins de terreur !*

On retrouve au troisième acte la scène où Charles propose un édit contre les protestans, dont la mort vient d'être arrêtée. Ici est placé le beau plaidoyer du chancelier de l'Hôpital, morceau éloquent, vigoureux, pathétique, dont l'étendue est dissimulée aujourd'hui par une interruption très-naturelle, qui échappe au cardinal, et que Charles entraîné par le chancelier, reprime avec chaleur. Le roi sort du conseil, suit l'Hôpital dont le discours a pénétré son ame. On regrette que l'auteur n'ait pas ici conservé une scène très-courte, où la reine-mère donnait aux conjurés la promesse de rejoindre son fils, et de ramener son esprit un moment ébranlé. Cette scène était d'autant plus nécessaire, que le quatrième acte s'ouvre par un monologue dans lequel Charles paraît encore incertain sur le parti qu'il doit prendre. Rien n'annonce cependant que les conseils de sa mère aient pu détruire encore l'effet du discours du chancelier. La reine paraît, et annonce à son fils, à son gré trop irrésolu, que les ordres de proscription sont partis pour les provinces. Suit la belle scène où Coligny menacé près du Louvre, vient demander au roi si c'est sur des poignards qu'on a juré la paix. Cette scène a reçu des développemens considérables ; Coligny n'y dissimule rien, il nomme Médicis elle-même l'auteur du complot formé contre les protestans. Son altercation avec Guise a pris un caractère encore plus élevé que par le passé, et ses adieux au roi, lorsqu'il lui a désigné ceux qui l'entourent comme ses plus cruels ennemis, sont d'un intérêt d'autant plus grand, qu'on s'attend d'avance à la catastrophe qui va les suivre. Bientôt après, le tocsin sonne, les assassins sont rassemblés ; l'odieux cardinal bénit leurs poignards, les furieux courent se baigner dans le sang.

On a indiqué ici comme dramatique, et devant produire un grand effet, l'idée de faire sonner le tocsin pendant tout l'intervalle qui existe entre le quatrième et le cinquième acte. Loin de partager cet avis, nous croyons que pousser aussi loin la force de l'illusion, serait commander à l'imagination un effort trop pénible, et que la terrible scène de la bénédiction des poignards est assez

tragique, pour que le spectateur ait besoin après elle d'un moment de repos.

Dans le cinquième acte, l'auteur n'a apporté de changemens qu'au récit des horreurs de la fatale nuit de la Saint-Barthélemy; c'est toujours le chancelier qui fait ce récit au roi de Navarre, réveillé par le bruit des armes, et retenu dans le Louvre. Ce morceau est beaucoup plus étendu qu'il ne l'était jadis. Coligny, tombant sous le fer assassin, y est dépeint sous les traits que l'auteur de la *Henriade* a gravés dans notre mémoire. Ce récit est un beau morceau de poésie, ajouté à ceux dont la langue française s'honore, mais ce n'est pas à la scène, nous le croyons, qu'il sera le plus apprécié. Les imprécations du roi de Navarre, le délire du malheureux Charles, terminent cet acte, sans que dans ces dernières scènes il y ait aucun changement remarquable.

Nous avons dit que le succès de cette reprise avait été complet. Les acteurs qui ont contribué à ce succès doivent être nommés. Il est à remarquer que la tragédie de *Charles IX*, à laquelle on fait remonter l'époque de la première division qui a éclaté entre les anciens comédiens français, a fait reparaître sur la même scène deux artistes très-estimés, qui, en se bornant à l'emploi qui leur est propre, peuvent être émules l'un de l'autre, rivaux en talens, jaloux de se surpasser, et non de faire valoir des prétentions exclusives. Saint-Prix, en possession du rôle du cardinal, qu'il joue parfaitement, a été accueilli par des applaudissemens réitérés; Bapiste aîné a parfaitement saisi le caractère de franchise, de loyauté, l'expression de dévouement propre à Coligny; on espère qu'aux représentations suivantes, il conservera plus d'aplomb, de vigueur et de noblesse. Vanhove a le talent extraordinaire de ne pas laisser apercevoir l'étendue de son plaidoyer. Damas prodigue un peu les mêmes effets, et soit chaleur naturelle, soit défaut d'art, il ne ménage pas assez ses moyens, qui ne sont beaux que lorsqu'il en fait un bon usage. Quant à Talma, le rôle de Charles IX, après celui de Séide, avait établi sa réputation; cette observation nous dispense de tout éloge à son égard.

#### A N N O N C E S.

*Paris métamorphosé, ou Histoire de Gilles-Claude Rugot pendant son séjour dans cette ville, etc.* Ouvrage qui peut faire suite aux *Astuces et Truqueries de Paris*. Par P. J. B. Nougaret. Trois volumes in-18, avec figures. Prix, 2 fr. 25 cent.; et par la poste, 3 fr. A Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n°. 9; et chez Desenne, libraire, Palais-Égalité, n°. 1 et 2.

---



---

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

---

### TURQUIE.

*De Constantinople, le 28 frimaire an VII.*

**N**ous ignorons toujours ce qui s'est passé en Egypte depuis l'insurrection du Caire. Tout ce que nous savons c'est que le 30 vendémiaire, 18 voiles, 1 frégate, 1 corvette et 4 bâtimens légers turcs se sont réunis à l'escadre sous les ordres du commodore anglais Hood.

La vente des marchandises et de tous les effets et meubles appartenant aux négocians français républicains, domiciliés dans cette capitale, se poursuit avec beaucoup d'activité; mais les préposés de la Poste, faute de lumières sur la valeur de certains objets, sont un peu dupes de leur ignorance. On distingue dans ces dépouilles que le gouvernement s'approprie le riche mobilier du négociant Florenville, ainsi qu'une partie de celui de l'ex-ambassadeur Semonville. Quelle violation du droit des gens!

Le vice-amiral Scïd-Ali, qui s'était fait une certaine réputation dans la dernière guerre contre les Russes, et qu'un long exil avait fait oublier, vient d'être rappelé et réintégré par la Porte; on lui a conféré, avec l'assentiment du capitán pacha, le commandement d'un vaisseau de 80 canons, récemment construit aux Dardanelles.

M. de Boulogny, chargé des affaires d'Espagne, a reçu, à ce que l'on prétend, des ordres de sa cour pour venir au secours des prisonniers français, détenus au bague. Il a, en conséquence, avec l'autorisation du gouvernement, établi une répartition graduée pour leurs besoins journaliers. Depuis quel-

ques jours, ces prisonniers sont soumis aux mêmes travaux que les forçats, et enchaînés deux à deux.

*De Semlin, le 2 nivôse.* Il paraît certain que Passwan-Oglu est maître absolu de la Valachie, et qu'il se dispose à attaquer Belgrade.

*ALLEMAGNE. De Ratisbonne, le 26 nivôse.*

La situation de l'Empire germanique est aussi critique que jamais. Jamais la dissolution de ce corps antique ne put être plus prochaine qu'aujourd'hui. Le plus puissant de ses membres (excepté l'Autriche), le roi de Prusse, s'en est séparé par un acte diplomatique. Quoique l'usage de ne citer et de ne reconnaître pour lois fondamentales de l'Empire que celles qui parlaient en sa faveur, eût déjà été adopté par Frédéric II, et constamment suivi par son successeur, on respectait pourtant les formes. Mais, dans une des dernières notes de la légation prussienne à Rastadt, on voit avec surprise que les ministres prussiens parlent des possessions de la maison de Brandebourg dans la Westphalie, comme indépendantes de l'Empire.

Dans ce qui concerne l'isle de Buderich, ils ont annoncé que le cours du Rhin était adopté pour limites entre la République et l'Empire; mais que ce principe ne pouvait être étendu à des terres non appartenantes à l'Empire. Ce fait est d'autant plus important, qu'il est le premier de ce genre.

Au reste, on croit encore que la paix d'Empire sera conclue dans peu de tems. La majorité de la députation la veut à tout prix. Le comte de Lherbach, ministre autrichien, ne joue à Rastadt qu'un rôle de théâtre. Tous ses suffrages sont conçus dans les termes conformes au droit public, et tout à-fait indépendant des vues secrètes du cabinet de Vienne. Ce cabinet a toujours eu pour système de parler beaucoup du droit public de l'Allemagne, de la capitulation des empereurs, et de n'en pas moins violer en même tems les lois les plus sacrées et les plus fondamentales de l'Empire.

*De Rastadt, le 23 nivôse.*

Les ministres plénipotentiaires de la République Française au congrès de Rastadt, ont remis aujourd'hui au comte de Lherbach, une note dont voici le contenu :

« Les ministres français préviennent celui de sa majesté l'empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême, que la légation française a remis le même jour à la députation de l'Empire, une note relative à la marche des Russes : ils croient en devoir communication à une puissance amie ; mais en même-tems ils ont ordre de déclarer à S. M. l'empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême, et archiduc d'Autriche, qu'en laissant le passage libre aux troupes d'une puissance en guerre avec la France, et en leur permettant de traverser ses Etats pour atteindre les troupes françaises, l'empereur met la République dans le cas de regarder cet acte comme une rupture des liens qui unissaient les deux Etats. En conséquence, S. M. est invitée à donner à cet égard une explication précise et satisfaisante, capable de rassurer les amis de la paix. »

On attend avec impatience le retour d'un courrier qui doit apporter la réponse de l'empereur à la note des plénipotentiaires français.

Un courrier est arrivé à Rastadt dans la matinée du 22 nivôse ; il venait de Paris, et il est parti de suite pour Berlin.

Le roi de Prusse a, par l'organe de ses ministres à Rastadt, notifié à la légation française, qu'il renonce aux sécularisations.

Du 25. La dernière note française, du 13 nivôse, communiquée par la députation de l'Empire à la diète de Ratisbonne, a été mise par elle à la dictature, le 19 nivôse ; et le 21, cette dernière a arrêté :

1°. Que les légations comitiales demanderont, le plus promptement possible, les instructions de leurs commettans sur cet objet important ;

2°. Que

2°. Que la commission principale de l'empereur sera priée d'en faire son rapport à S. M. impériale.

3°. Qu'il sera fait part de cet arrêté à la députation de l'Empire à Rastadt, avec la remarque expresse qu'il n'a encore été fait aucune requisition à l'Empire concernant l'entrée des troupes russes sur le territoire de l'Empire germanique.

Cet arrêté a été apporté par un courier arrivé aujourd'hui.

La députation de l'Empire tiendra une séance à ce sujet demain, dans laquelle il sera probablement résolu de communiquer sur-le-champ le susdit arrêté à la légation française.

*Du 27.* Le comte de Metternich a eu une conférence avec les ministres de la République Française, par rapport à Ehrenbreistein et son ravitaillement; mais on ne croit pas que le gouvernement français consente à quelque changement sur cet objet, avant que l'explication sur la marche des troupes russes soit donnée.

La réponse de la diète de Ratisbonne, communiquée par notre dernière, ne contenant rien de décisif, n'a point été remise aux ministres français, comme on le présumait d'abord.

On est ici dans la plus grande anxiété et dans la plus vive attente; chaque heure pouvant amener la paix ou la guerre.

*Du 28.* Le comte de Metternich a rendu hier à la députation de l'Empire, le compte suivant de la conférence qu'il a eue avec les plénipotentiaires français, lequel a été porté aujourd'hui à la dictature.

« La commission impériale ayant pris en considération le silence inquiétant des ministres plénipotentiaires de la République Française, sur la note de la députation de l'Empire, du 11 nivôse, a eu une conférence avec eux, le 24, pour savoir quel effet ont eu les assurances données dans leur note, du 21 frimaire, relativement au dégrevement de-



mandé des contributions imposées sur la rive droite du Rhin. »

Ils ont déclaré « qu'ils ont rempli ponctuellement la promesse faite dans leur note du 22 frimaire, ayant fortement recommandé l'objet mentionné à leur gouvernement; mais qu'il ne leur a encore été fait aucune réponse à ce sujet; qu'ils sont par conséquent hors d'état de donner des éclaircissemens plus précis à cet égard. »

La commission impériale fait part de cette réponse peu satisfaisante à la députation de la pacification de l'Empire.

Rastadt, le 16 janvier (27 nivôse.)

Signé, le comte de METTERNICH.

ANGLETERRE. De Londres, le 15 nivôse.

Des nouvelles récentes apportées à Cork par un navire américain, contiennent des détails très-satisfaisans sur l'état actuel des Etats-Unis d'Amérique. On sait combien la fièvre jaune y a causé de malheurs; on sait que New-Yorck, Philadelphie et Boston ont presque été rendus déserts par les effets de cette funeste maladie; nous pouvons enfin rassurer l'humanité épouvantée, sans doute, de voir la terre livrée aux plus horribles fléaux; car tandis que la fièvre jaune étendait ses ravages en Amérique, la peste désolait l'Asie et une partie de l'Europe, et le feu de la guerre menaçait d'embrâser toutes les parties du globe.

Des lettres reçues de Philadelphie, sous la date correspondante au 30 brumaire, annoncent l'entière extinction de la fièvre jaune, que déjà les approches de l'hiver avaient diminuée. Il est impossible de peindre la joie des habitans en revoyant leurs foyers, après une absence de plus de quinze mois.

Les autorités constituées sont rentrées dans le lieu de leurs séances; les lieux publics sont r'ouverts; le commerce reprend son activité; enfin, ce pays naguères si triste, et qui n'offrait que des tableaux mélancoliques, reprend son ancienne splendeur, et offre déjà l'aspect le plus florissant; mais malgré les

intrigues diplomatiques du cabinet de Londres, et l'or que M. Pitt a fait circuler dans les Etats-Unis, il ne paraît point que le peuple de ces contrées soit bien porté à faire la guerre. A peine échappé à un fléau dévastateur, ira-t-il se livrer aveuglément à un autre ?

Du 20. La séance de la chambre des communes du 12, a été remarquable et intéressante par une vive discussion qui s'est élevée entre Pitt, etc., et les membres de l'opposition, au sujet de la manière dont sont rédigées la plupart des feuilles publiques.

MM. Tierney et Wilberforce se sont plaints amèrement, et particulièrement du journal ministériel *le Times*, qui chaque jour, pour complaire aux ministres, défigure les discours des membres de l'opposition, et de tous ceux en général qui s'opposent au pouvoir royal, qui fait chaque jour de grands pas vers le despotisme. L'intention de ces journalistes, disent-ils, est de jeter du ridicule, non-seulement sur les membres susdits, mais même sur tout le parlement.

Pitt a répliqué; on s'est dit de part et d'autre quelques personnalités; cependant M. Tierney a vivement insisté, et la chambre a enfin résolu de se faire lire l'article du *Times* qui a le plus offusqué, pour délibérer ensuite sur la mesure à prendre.

Les fonds ont un peu baissé, parce qu'on s'attend ici à une nouvelle guerre sur le continent.

Il paraît qu'il y a eu une tempête affreuse sur l'Océan, et que nous avons perdu beaucoup de bâtimens.

IRLANDE. *Extrait d'une lettre de Dublin.*

Le grand projet de réunion de l'Irlande à la Grande-Bretagne occupe actuellement tous les esprits, et fait fermenter la haine que le gouvernement anglais a généralisée depuis long-tems en Irlande, naguères le théâtre de ses fureurs, et devenu aujourd'hui l'objet de son ambition. Toutes les classes de citoyens se réunissent tour-à-tour pour protester contre le projet de réunion qu'ils nomment *impie*.

D 2

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 25 nivôse au 5 pluviôse.*

Le projet de Heurtaut-Lamerville, concernant l'organisation des écoles primaires, est divisé en six titres. Il propose, dans le 1<sup>er</sup>., la réunion des instituteurs primaires dans les communes les plus populeuses. Le 2<sup>e</sup>. a l'enseignement pour objet. La commission propose d'en étendre les bases, et de puiser uniquement dans la déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen les principes de la morale. Le titre 3<sup>e</sup>. change les dispositions de l'art. II du titre 1<sup>er</sup>. de la loi du 3 brumaire; au lieu d'un jury d'instruction publique par arrondissement, il n'y en aura qu'un par département, et même pour l'école centrale. Le titre 4<sup>e</sup>. a rapport au traitement des instituteurs. Le 5<sup>e</sup>. concerne les institutrices. Des législateurs sages ne doivent point se livrer à l'insouciance pour l'éducation des femmes, cette moitié si intéressante de l'humanité, destinée à devenir épouses et mères, et à faire le bonheur ou le malheur des hommes. Que les femmes soient assez bien élevées pour inspirer aux hommes les vertus civiques, et nous ne craignons plus de perdre la liberté ni les mœurs! Le 6<sup>e</sup>. et dernier titre développe les moyens d'encouragement à présenter aux maîtres et à leurs élèves. Tel est le plan de Duplantier sur lequel nous avions promis de revenir.

Le conseil des Anciens ayant repris la discussion sur la résolution relative au mode de successibilité de la République envers les ascendans et autres parens d'émigrés, Jourdain parle de nouveau en sa faveur; mais le rapporteur résumant ses motifs, conclut au rejet, pour que le conseil des Cinq cents la reproduise purgée des imperfections que la commis-

sion lui a reprochées, cette loi devant fournir au trésor public une ressource de 100 millions.

Le conseil la rejette.

Malès, organe de la commission des finances, fait, dans la séance du 27 du conseil des Cinq-cents, un rapport sur la situation du trésor public. Il établit, par des calculs, que le déficit dans les recettes de l'an VII est de 50 millions; et pour le combler, il propose des réductions sur les dépenses de différens ministres; de rectifier les lois sur les douanes, et d'établir un impôt à l'extraction du sel.

Impression et ajournement.

Le conseil reprend ensuite la discussion sur le projet concernant le partage des biens communaux.

Bergier pense que l'intérêt de l'agriculture s'oppose au partage des petits communaux. Si ceux-ci sont convertis en terres de labour, comment fournir à la nourriture des chevaux, des bœufs et des moutons, et où prendre l'engrais des terres ?

Ajournement.

Andrieux a soumis à la discussion le projet relatif à la fixation du traitement des juges. La commission a pris pour base la population de chaque commune; mais Duhot a observé que dans les communes peuplées le nombre des juges est plus considérable, et qu'ainsi leur travail n'augmente pas sous ce rapport, et il a demandé que la population des départemens, et non celle des communes où siègent les tribunaux, fût la base du traitement des juges.

L'impression du discours est ordonnée.

L'ordre du jour du 28 est la discussion sur l'organisation des écoles primaires.

Joubert (de l'Hérault) trouve le projet incomplet, principalement en ce qui concerne l'enseignement de la morale. Ce n'est pas par des préceptes arides qu'on peut espérer de l'inculquer dans le cœur des enfans; il faut qu'ils y soient attirés par quelques appas.

Il conviendrait qu'ils ne fussent pas auditeurs oisifs de la lecture des lois et des faits mémorables qui illustrent la République. On devrait les obliger à ré-

citer des vers ou à chanter des hymnes qui consacraient le souvenir des grands hommes, des événemens héroïques, des faits éclatans, etc. Ce serait le meilleur moyen de faire aimer la République, et d'utiliser nos institutions, en les unissant de la manière la plus intime avec l'instruction.

Sherlock s'étonne que la commission n'ait pas osé s'élever à la hauteur de sa mission : les principes de l'égalité forment la base de notre gouvernement, et c'est avec eux qu'il faut coordonner toutes nos institutions. Comment donc se fait-il qu'on propose de consacrer l'éducation domestique, et de ne point assujettir tous les enfans à l'enseignement des écoles primaires ?

Tant que l'éducation ne sera pas commune et uniforme, les Français seront partagés en deux classes : celle des *citoyens* et celle des *messieurs*. Ceux qui n'auront pas fréquenté les écoles primaires, apporteront dans la société les préjugés et les vices qu'on se sera obstiné à leur faire contracter dans l'obscurité d'une éducation particulière.

L'opinant pense que pour rendre l'éducation commune, il faut : 1°. que tous les enfans, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de dix, soient tenus de fréquenter les écoles primaires ;

2°. Que tous les jeunes citoyens de dix-neuf à vingt-un ans soient tenus de se livrer au maniement des armes, à la navigation, à l'agriculture, en exécution de l'article constitutionnel qui veut que tout citoyen apprenne un art mécanique.

Du reste, il pense que, préalablement à toute discussion, il faut examiner la question relative à l'éducation commune.

Bonnaire (du Cher) défend les diverses dispositions du projet de la commission, et s'attache principalement à combattre le système de Duplantier et de Sherlock sur l'éducation commune.

La constitution laissa aux citoyens la faculté de tenir des maisons d'éducation et d'instruction ; les partisans de l'éducation commune avaient prétendu que cette faculté ne peut exister que pour le progrès

et le perfectionnement des sciences et des arts; d'où ils avaient conclu que les enfans ne pouvaient y être admis.

Il suffit de lire l'article de la constitution, et d'être de bonne-foi, pour se convaincre combien ce sens est forcé. On ne peut donc proscrire les maisons particulières d'éducation.

D'ailleurs, ajoute l'orateur, Duplantier et Sherlock auraient dû être plus conséquens avec eux-mêmes. Ils redoutent les effets de l'enseignement des écoles particulières; et cependant ils voudraient que les enfans pussent les fréquenter depuis l'âge de dix ans. N'est-ce pas, au contraire, à cet âge qu'on devrait les assujettir à l'enseignement des écoles publiques, puisque c'est l'âge auquel on reçoit plus aisément l'impression des préjugés.

Bremontier ne croit pas devoir réfuter la théorie brillante de l'éducation commune proposée plusieurs fois, mais toujours jugée impraticable. Il raisonne dans l'hypothèse que les bases de la commission seront adoptées; et c'est dans ce sens qu'il propose divers amendemens au projet.

Challan combat le projet, parce qu'il lui paraît plus favorable pour les citadins que pour les villageois, dont la condition mérite tant la faveur du Corps législatif.

Le conseil ordonne l'impression de tous ces discours, et prononce l'ajournement.

Pouret-Rocquerie a soumis, le 29, à la discussion, son projet sur la conservation des hypothèques.

Il a été défendu par Housset et combattu par Lebatz, qui a demandé qu'on fit un message au Directoire, pour avoir son avis sur la question de savoir s'il est utile de confier l'administration des hypothèques à la régie de l'enregistrement.

Cette proposition a été écartée par l'ordre du jour.

Woussen soutient que l'administration des hypothèques ne peut être confiée à la régie de l'enregistrement, qui était déjà surchargée de travail.

Malgré ces observations, le conseil adopte le pro-

jet de la commission, portant : 1°. La conservation des hypothèques est remise à la régie de l'enregistrement; elle en confiera l'exécution aux receveurs de l'enregistrement dans les lieux et suivant les formes qui seront déterminés ci-après :

2°. Il y aura un bureau de la conservation des hypothèques par chaque arrondissement de police correctionnelle. Il sera placé dans la commune où siège le tribunal.

Les autres articles, qui sont réglementaires, sont adoptés.

Le 1<sup>er</sup>. pluviôse, le conseil a renouvelé son bureau. Leclerc (de Maine et Loire) est appelé à la présidence. Les secrétaires sont : Legendre, Garau, Lesâge-Senault et Vitet.

Le conseil s'occupe ensuite des opérations des assemblées primaires de plusieurs départemens, et adopte la fin du projet sur l'organisation de la conservation des hypothèques.

Il ouvre, le 2, sa séance au bruit du canon. Le conservatoire exécute différens morceaux de musique.

Le président prend ensuite la parole, et dit :

Malheur à qui résiste à la volonté nationale ! malheur au parjure qui viole la foi du serment ! malheur au traître qui médite la dissolution de la République ! La République n'était pas encore, mais son germe était déjà dans les cœurs, lorsqu'un peuple généreux se méprenant sur la nature de la liberté, la croyait compatible avec les formes monarchiques. Ainsi, l'inexpérience des Français les portait à soutenir encore les marches chancelantes du trône, tandis que l'aveuglement du monarque ne lui suscitait plus que des moyens violens, et les plus propres à l'en précipiter. Étrange obstination, qui faisait voler le chef de la nation à sa perte, quand la nation persistait à vouloir le conserver !

Combien de fois cette nation indulgente et toujours prête à excuser les fautes du monarque, ne lui pardonna-t-elle pas ? Depuis long-tems déjà des hommes bien intentionnés, désespérant de le voir

revenir de ses erreurs, avaient voté sa déchéance; ils ne furent point entendus. Il fut encore pardonné : étrange pardon, tant de fois accordé, sans qu'une seule fois le coupable se soit mis en devoir de le mériter ! Qu'ai-je dit, de le mériter ! Tandis que d'une main, il signait l'acte constitutionnel; de l'autre, il signait un traité d'alliance avec les puissances étrangères; il protégeait le fanatisme, il employait une liste civile de 25 millions à soudoyer des assassins, il était d'intelligence avec la maison d'Autriche; il lui déclarait la guerre, en apparence, et c'était contre la patrie qu'il combattait réellement; il jettait sans cesse l'alarme parmi le peuple.

Enfin arriva le 10 août : autant il avait affecté de patience et de modération jusques là, autant à cette époque il montra d'emportement et de fureur. La foudre s'échappa de ses mains, mais elle fut repoussée par la foudre nationale, qui aussi-tôt alla frapper et exterminer les satellites du tyran. A l'instant la déchéance est prononcée, bientôt la royauté est abolie, et la République est enfin proclamée.

Le président prête ensuite le serment, et tous les membres le répètent à la tribune.

Le conseil ordonne l'impression à douze exemplaires, pour chaque membre, du discours de son président.

La séance se termine par des hymnes patriotiques.

Le conseil des Anciens a entamé, le 26, la discussion sur la résolution du 28 frimaire, relative aux dispenses de service militaire.

Cornudet et Lacuée l'ont combattue. Ils pensent que les autorités civiles ne doivent point connaître des causes d'incapacité des jeunes gens appelés à la défense de la patrie, et que la responsabilité de leurs actes deviendra illusoire, parce qu'en pesant sur tous, elle ne pesera sur personne.

Lefebvre-Cayet trouve le projet contraire à l'esprit de la constitution, qui a donné au Directoire seul la direction de la force armée, et renfermant un effet rétroactif, puisque toutes les dispenses précédemment accordées sont annullées.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il discute, le 27, la résolution relative à la manière de constater l'état civil des citoyens.

Lenoir-Laroche, organe de la commission qui a proposé l'adoption de la résolution sur les dispenses de service militaire, obtient, le 28, la parole. Il observe que les membres qui l'ont combattue ont mis de la confusion dans l'application des principes constitutionnels, et que leurs argumens ont été vagues; et il prouve que l'attribution donnée aux corps administratifs, de prononcer sur la validité des dispenses, n'est ni inconstitutionnelle, ni impolitique, ni dangereuse.

Le conseil approuve la résolution.

Il reprend, le 29, la discussion sur la résolution du 8 nivôse, relative aux congés absolus.

Rouhaut et Lacuée la défendent. Il s'agit, disent-ils, de modérer la facilité avec laquelle les conseils d'administration ont souvent délivré les congés absolus, et d'accorder au ministre de la guerre une surveillance utile. Néanmoins l'avis de la commission prévaut, et la résolution est rejetée.

Le conseil a employé la séance du 1<sup>er</sup> pluviôse au renouvellement de son bureau. Garat a été nommé président.

La célébration de la solennité du 2 pluviôse commence au bruit d'une décharge d'artillerie et d'une musique militaire; la salle est décorée de festons et de couronnes civiques.

Le président prononce le discours suivant :

Les peuples, dans l'Europe comme dans la France, ne seront occupés aujourd'hui qu'à méditer le grand événement qui nous rassemble. Non, quoi qu'en dise la calomnie, ce n'est point pour célébrer un échafaud que nous célébrons cette solennité, mais pour graver plus profondément dans les âmes les heureux résultats d'une journée mémorable.

Il en est qui mettent en doute une conspiration qui commença au moment où le peuple eut des représentans, et qui n'a cessé que sur l'échafaud où Louis a subi son supplice.....

L'orateur s'attache à prouver cette dernière assertion, en développant la conduite de Louis depuis le commencement de la révolution.

Telle est, ajoute-t-il, la série des attentats de Louis. Les amis de la royauté les qualifient de vertus : mais la postérité impartiale les appellera, comme la République Française et la Convention, des crimes.

La solennité, l'impartialité du jugement rendu contre Louis, avec toutes les formes de la justice, ont mis sa trahison dans le plus grand jour.

L'orateur, devant le jugement de la postérité, déclare que Louis n'était pas né avec les vices qui devaient en faire un traître et un parjure ; mais la royauté avoit perverti en lui tous les dons de la nature ; la royauté lui avoit persuadé que le peuple ne pouvait rien vouloir qui ne fût un acte de révolte, et il ordonna le massacre du peuple pour conserver un pouvoir qu'il croyait n'avoir reçu que du ciel. Jurons donc haine immortelle à la royauté et à la tyrannie, sous quelque forme qu'elles se présentent.

Ce discours sera imprimé au nombre de dix exemplaires.

Les membres du conseil appelés successivement à la tribune, y prêtent le serment de haine à la royauté et à l'anarchie ; plusieurs autres, retenus par maladie, envoient leur serment par écrit.

On fait lecture de celui des divers employés du conseil.

La séance se termine par l'exécution des airs patriotiques.

Rollin, dans la séance du 3 du conseil des Cinq-cents, à la suite d'un rapport sur les malheurs auxquels sont en proie les déportés et réfugiés des colonies, présente un projet tendant à ordonner un recensement général, dans toute la République, des réfugiés déportés et propriétaires des colonies : il leur sera délivré des secours proportionnés à leurs besoins. Ceux d'entr'eux qui ont déjà un salaire de la République, n'y auront aucun droit.

Il sera mis à la disposition du ministre de l'inté-

rieur, pour cet objet, une somme de 500,000 francs, à prendre sur les dépenses imprévues.

Impression et ajournement.

Duhot, par motion d'ordre, rappelle qu'hier on a juré une haine éternelle à la royauté. Ce serment conduit nécessairement à la proscription de tous les usages royaux et féodaux.

Déjà quelques institutions républicaines ont fait disparaître celles que le fanatisme et les préjugés avoient consacrées; on ne parle plus de dimanches; les fêtes décadaires sont fréquentées; mais cela n'est pas encore suffisant. Si on n'y prend garde, on ne verra bientôt dans la République que des *messieurs*. Les patriotes n'oseront plus se qualifier du titre sublime de *citoyen*.

Dans les tribunaux, on est souvent obligé de rappeler à l'ordre des individus assez dégradés par l'esclavage, pour se servir encore des dénominations féodales. On entend également des hommes très-richement salariés par la République, qui n'emploient le mot de *citoyen* que dans leurs bureaux, et qui, paraissant ensuite dans ce qu'ils appellent la bonne société, ont toujours sur les lèvres les mots de *monsieur*, de *madame*.

Un tel désordre ne saurait exister plus long-tems, sans compromettre la dignité de la République. En conséquence, l'opinant demande qu'on mette octidi à la discussion le projet de Gerla sur la proscription des dénominations féodales et royales.

Cette proposition est adoptée.

La motion d'ordre sera imprimée.

Le conseil a continué la discussion sur les biens communaux.

Heurtaut Lamerville et Boulay-Paty ont été entendus.

La réclamation de la veuve Anisson-Duperron contre la vente de la manufacture de Buges, a occupé la majeure partie de la séance du 4.

La commission des inspecteurs a annoncé que ses pouvoirs étoient expirés.

Le Directoire, par un message, fait part de la de-

mande des fermiers des postes de résilier leur bail.  
Impression et renvoi à une commission spéciale.

La discussion sur la résolution qui annule l'élection des juges du tribunal civil du département des Bouches-du-Rhône, a rempli la majeure partie des séances des 3 et 4 du conseil des Anciens.

Plusieurs membres l'ont défendue ou combattue tour-à-tour. Les premiers se sont appuyés sur la constitution, qui investit le Corps législatif du droit de prononcer sur les opérations des assemblées électorales. Les autres l'ont également invoquée, en observant que les juges ne peuvent être destitués que pour forfaiture jugée.

Le conseil a encore ajourné.

PARIS. *Nonidi, 9 Pluviôse, l'an VII de la République.*

On attend avec impatience des nouvelles de l'armée qui marche sur Naples. Vingt-cinq jours se sont écoulés depuis les dernières dépêches de Championnet. On ne saurait présumer qu'un aussi long intervalle n'ait produit quelque résultat. On assure que le gouvernement n'attend des nouvelles officielles que du 10 au 15. Ces lenteurs donnent lieu à beaucoup de conjectures. Les uns croient qu'il y a un armistice, et que de nouvelles négociations font espérer une paix générale. D'autres parlent de différentes lettres qui annoncent que les Français sont entrés à Naples le 19, après avoir remporté une nouvelle victoire sur les Napolitains.

Si l'on en croit des lettres de Gênes, on y a appris, par un bâtiment arrivé de Messine, qu'immédiatement après la fuite de la famille royale, les Anglais ont incendié l'arsenal de Naples, de peur que les Français n'en profitassent.

On ajoute que le consul général Belleville a reçu officiellement la nouvelle que le roi de Naples a débarqué, le 6, à Palerme, et que dans la traversée il a perdu son second fils à la suite d'une tempête.

— On a annoncé que le général Berthier et Louis Bonaparte, aide-de-camp de son frere, étaient arrivés d'Égypte en Corse, d'où ils se proposent de passer en France. Ils apporteront sans doute des nouvelles de notre situation dans cette importante colonie. Les gazettes étrangères ont publié qu'il y avait eu une action très-vive entre le pacha de Damas en Syrie et les troupes françaises, et que cette action n'a pas été décisive; mais on sait dans quel esprit sont rédigées les feuilles d'Allemagne et les prétendues nouvelles de Constantinople; d'un autre côté, si l'on en croit des renseignemens qui paraissent plus sûrs, notre armée en Égypte a été ravitaillée de toutes les choses dont elle manquait.

— On ignore encore, dit *le Rédacteur*, le sort des agens de la République qui existaient à Naples avant les dernières hostilités; mais on sait qu'ils ont été exposés aux insultes d'un peuple fanatisé, abreuvés d'opprobre, et condamnés à entendre les imprécations que les hommes les plus méprisables vomissaient contre-la France.

Tel a été leur sort pendant les vingt-quatre heures du délai qui leur a été accordé pour s'embarquer; ils se sont embarqués, leur destination était pour Gênes; mais ils ne sont pas arrivés à Gênes: aucun port de l'Italie ne les a vus débarquer.

Tout porte à croire que s'ils n'avaient été que livrés aux vaisseaux ennemis, on aurait des nouvelles de la prise du navire qui les portait. Que sont-ils devenus? aurons nous une nouvelle injure à venger, un nouveau forfait à punir? Le tems, et un tems très-prochain le dévoilera.

Il y a un rapprochement qui n'échappera à personne, ajoute le même journal.

En France, les agens étrangers, aussi-tôt qu'un manque de foi de leur gouvernement les dépouille du caractère politique sous lequel ils sont respectés, reçoivent, comme étrangers, comme hommes, tous les égards que l'humanité, que l'hospitalité récla-

ment. Il ne vient dans l'esprit de personne de voir en eux des ennemis ; et pour peu qu'ils témoignent quelques regrets de l'infidélité des cours qu'ils représentaient , on les excepte aussi-tôt de la haine et du mépris que l'infidélité s'attire ; on les plaint du rôle malheureux qu'on les a forcés de jouer.

Est-ce ainsi que les gouvernemens ennemis en ont agi envers les ministres de la République ? qu'on se rappelle la perfidie de..... la citadelle de..... les prisons de..... ; qu'on pense au traitement qu'éprouvent nos consuls , nos concitoyens en Turquie ; qu'on pense enfin au sort de nos agens à Naples.

— L'Institut avait nommé , depuis long-tems , le poète Delille à l'une de ses places ; elle vient d'être déclarée vacante , dans la séance générale du 5. *Il est aveugle comme Homere* , disait un de ses défenseurs. Mais , a-t-on répondu , *il est sourd aux vœux de ses amis et de ses confreres* , et Homere ne l'était pas. L'Institut a dû montrer le desir de posséder un poète si illustre ; mais ce poète n'a pas dû montrer tant d'éloignement pour l'Institut. La gloire de ce corps demandait qu'il appellât Delille ; mais sa dignité et la loi interdisaient à ce corps de conserver sur sa liste , un nom contre lequel trois années de silence et d'absence était une offensante protestation.

Le cit. Chalgrain a été nommé membre de la section d'architecture , à la place de Dewailly. Le cit. Olivier a été nommé associé pour la section de zoologie.

— La gazette de Vienne , du 9 janvier , a publié , et les journaux français ont depuis répété , un fait sur lequel peut-être l'attention publique ne s'est point assez fixée ; il est relatif à ce qui s'est passé à Rome lors de la retraite momentanée de nos troupes , et de l'approche de l'armée napolitaine.

Voici comme le rapporte la gazette de Vienne :

« Le 26 novembre , don Gennaro Valenzini , napolitain , qui se trouvait à Rome , et avait joué le rôle de *Jacobin* , courut à cheval dans les rues , et annonça

la prochaine arrivée de l'armée de Naples. Un nombre considérable de gardes nationales romaines se joignent à lui ; le peuple se rassembla et cria : *vive le roi de Naples !* »

Quelle réflexion vient naturellement se placer à côté de ce fait ? La première, sans doute, c'est que durant tous les mouvemens qui accompagnent la régénération politique d'un peuple, l'étranger entreprenant dans son sein des agens affidés, dont la mission spéciale est de s'emparer de tous les élémens révolutionnaires, pour les diriger exclusivement, qui doivent affecter le faste de toute l'exaltation démocratique, exhausser tellement le patriotisme, que bientôt eux seuls puissent y atteindre, et qui, fideles exécuteurs des instructions de leurs commettans secrets, dépopularisent la liberté par une extravagante popularité.

Ainsi, nous avons eu nous-mêmes des chevaliers *Gennaro Valentini*, sous les noms des barons allemands *de Frey* et *de Prolly*, de l'espagnol *Gusman*, du genevois *Margt*, et du prussien *Anacharsis Clootz* ; ainsi, qui nous dira que la Cisalpine ne compte pas aussi parmi ses démagogues de nouveaux *Simon*, qui ne s'introduisent dans *Troye* que pour la livrer aux Grecs ? qui nous dira si nous-mêmes encore nous n'avons pas de nouveaux *Prolly*, de nouveaux *Anacharsis*, qui ne se mêlent dans les rangs des Républicains que pour y jouer le rôle du jacobin *Gennaro Valentini*, et qui, comme lui, crient *Vive la République !* pour amener le moment de crier *Vive le roi !*

( *Extrait du Rédacteur.* )

## L O T E R I E N A T I O N A L E .

Tirage du 1<sup>er</sup> pluviôse.

Les numéros sortis sont : 54, 14, 3, 16, 69.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur en chef.

## MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 FLUVIÔSE, l'an septieme de la République.

## M O R A L E.

*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par DUPUIS, citoyen français. Un volume in-8°. A Paris, chez H. AGASSE, imprimeur-libraire, rue des Postevins, n°. 18. An VII.*

## TROISIEME EXTRAIT.

*Des moyens de découvrir le sens des Fables anciennes.  
Notions astronomiques nécessaires à cet effet.*

Le moyen de nous enseigner à expliquer les fables mythologiques, qui ne sont que des allégories des mouvemens de l'univers et de ses parties, était de commencer par nous remettre sous les yeux le tableau des principaux agens de la nature. Notre auteur, en nous disant ce qui a principalement frappé les premiers hommes dans le spectacle de l'univers, nous montre ce que nous y devons remarquer nous-mêmes. Il en fait une peinture très-brillante et très-animée, et, en même tems très-claire et très-instructive. Ce chapitre (le I<sup>er</sup>. du II<sup>e</sup>. livre) est un excellent traité de la sphere écrit en style poétique par un philosophe.

Rien de si affreux que les ténèbres, rien de si beau que la lumiere : voilà, dit l'auteur, les premières divinités ; le premier dogme d'Orphée, de Moïse,

T me XXXIX.

E

et de tous les théologiens. Le soleil est le pere de la nature. Il fait fuir l'ombre, sa rivale éternelle. Il a eu nos premiers hommages.

Mais si la lumiere nous montre la nature, c'est la chaleur qui la féconde. Elle est un autre bienfait du soleil. Elle suit dans ses variations un mouvement de cet astre différent de son mouvement diurne. C'est celui qui paraît l'emporter dans un cercle dont l'obliquité, par rapport au cercle diurne, tantôt approche, tantôt éloigne le plan de celui-ci du point de notre zenith. Cette distance plus ou moins grande, mais qui n'excede jamais certaines bornes, est cause que le cercle diurne est en plus ou moins grande partie au-dessus de notre horison; et que le jour l'emporte en longueur sur la nuit, ou la nuit sur le jour.

Les deux points où ils sont égaux ont dû être remarqués; ce sont les équinoxes. Le cercle diurne que le soleil décrit ces deux jours a été appelé *équateur*. Les deux points les plus éloignés des équinoxes, les points solstitiaux où le soleil s'arrête et rétrograde, dans l'un pour s'éloigner de nous, dans l'autre pour nous revenir, n'ont pu manquer de frapper aussi les observateurs. Les cercles qu'il paraît décrire ces jours-là furent appelés *tropiques*. On célébra dans ce tems Jupiter *Stator*, ou Stationnaire. Le solstice d'hiver sur-tout a été une époque de fête; c'est la renaissance de l'espérance, *natalis solis invicti*, ou Noël. L'équinoxe de printems est un moment encore plus heureux; c'est celui où le soleil reprend sa supériorité de lumiere et de chaleur, et où se développe la fécondité. C'est la fête de la

pâque, ou du passage. Le solstice d'été est le *maximum* de sa gloire. A l'équinoxe d'automne, les ténèbres ne l'emportent pas encore sur la lumière ; mais la force de la chaleur est diminuée, et le soleil est privé de sa vertu génératrice. C'est sous tous ces aspects qu'il nous est peint par les poètes et les théologiens.

Après le soleil, la lune a fixé les regards. Elle n'est point douée de chaleur et de fécondité. Sa lumière est faible et empruntée, et éprouve des altérations et des intermittences. Elle n'a dû avoir que le second rang ; mais elle éclaire les nuits. Elle est remarquable par la grandeur apparente de son disque, et par ses phases dont elle offre seule l'exemple à l'observateur qui n'a point d'instrumens pour découvrir celles des autres planetes. Ses petites périodes de sept et de vingt-neuf jours sont commodes pour mesurer des durées plus longues qu'un jour. Douze des révolutions de sa lumière répondent à-peu-près à une des révolutions annuelles du soleil. Chacune sert à en mesurer la douzième partie ; et a semblé concourir à ce qu'elle opère ; car on est bien tenté de regarder comme cause d'un effet, ce qui en est le signe certain et constant. La lune a dû être associée au soleil, comme sa compagne et sa sœur.

Un autre astre moins grand que la lune en apparence, mais si beau qu'on le voit quelquefois en plein jour, attire ensuite les regards. Il s'écarte peu du soleil. Nous le voyons ou précéder son lever ou suivre son coucher. On ne l'a pas d'abord reconnu pour le même. On en a fait l'étoile du matin et

celle du soir, *Lucifer* et *Vesper*. Mais bientôt il est devenu Vénus, la déesse de la beauté. Le peuple l'appelle l'étoile des bergers qu'il conduit aux champs ou en rappelle.

Avec un peu d'attention on remarqua bientôt un quatrième astre plus petit, mais très-brillant, qui s'éloigne encore moins du soleil, qui a une marche très-rapide. Il devint Mercure, le secrétaire, le messager des dieux.

Trois autres furent ensuite observés se mouvant dans le même sens que le soleil et la lune, mais sans s'attacher à eux.

L'un a une lumière blanche et pâle, et une démarche si lente qu'il met à faire sa révolution autant de mois que le soleil de jours, c'est-à-dire trente ans. Il s'appelle Saturne. Il fut l'emblème de la vieillesse, du tems, etc. etc. Il voit périr tant d'hommes; il dévore ses enfans.

Le second est de couleur d'or comme le soleil. Chaque année du soleil est un mois pour lui, c'est-à-dire qu'il reste un an dans chaque signe, et qu'il achève sa révolution en douze ans. Ces analogies le firent appeler Jupiter, et père du jour comme le soleil.

Le troisième est rouge, couleur de sang. Sa révolution est de deux ans, ensorte qu'à chaque seconde année il est opposé au soleil. Cette opposition et cette couleur en firent Mars, dieu des combats et de la résistance.

Voilà les sept grands dieux. On les rangea suivant l'ordre apparent de leur distance et de la longueur de leur révolution, savoir; la Lune, Mercure,

Vénus , le Soleil , Mars , Jupiter , et Saturne.

Le Soleil est au milieu , et le quatrième. On imagina qu'ils formaient un système harmonique , dont le soleil est la quarte. Voilà les sept notes.

Les planettes étant rangées ainsi , partez d'une d'elles prise à volonté , comptez toujours par quatre et prenez la quatrième : vous aurez ces dieux dans l'ordre des jours de la semaine qui leur sont consacrés. Si au contraire vous ne comptez que par trois et prenez la troisième , vous les aurez dans l'ordre précisément inverse , comme dans l'échelle de l'ancre mithriaque.

Peut-être aussi l'ordre des jours de la semaine vient il , comme le dit Bailly , de ce que la Lune présidant à la première heure du jour , Mercure à la seconde , et ainsi de suite , Mars se retrouve présider la vingt-cinquième , c'est-à-dire la première du jour suivant ; Mercure , la quarante-neuvième ou la première du troisième jour , et ainsi des autres.

Cette petite période de sept jours se retrouve chez tous les peuples.

Ces astres errans , leurs stations , leurs rétrogradations , leurs conjonctions , leurs oppositions entre eux et avec le soleil et la lune donnerent lieu à une infinité d'observations , de combinaisons et de suppositions astrologiques.

Puisqu'ils se mouvaient isolément , on leur supposa à chacun une sphere séparée. De là , les sept spheres imaginées au-dessus les unes des autres.

Mais ces astres , indépendamment de leur mouvement particulier , paraissent entraînés tous les jours par le mouvement général de toutes les étoiles qui

n'en ont pas d'autre. Le ciel, ou Uranus, fut une huitième sphère, un premier dieu qui renferme tous les autres, et les subjugué.

Les cercles que décrivent ces astres errans ne s'éloignent jamais de plus de neuf degrés du cercle de la révolution annuelle du soleil. C'est donc dans une bande large de dix-huit degrés que toutes ces orbites sont renfermées. Tous les astres fixes compris dans cette bande furent partagés et groupés sous douze signes ou figures qui marquaient les douze points où la lune se trouvait pleine pendant une révolution annuelle du soleil. La plupart de ces signes étaient des figures d'animaux. On appella la bande qui les comprenait, zodiaque ou cercle des animaux.

Le cercle que décrit le soleil au milieu de cette bande, s'appelle écliptique, parce qu'il ne peut être éclipsé que quand la lune et lui sont dans ce cercle. Mais cette réflexion est postérieure. On ne vit long-tems dans les éclipses que des entreprises du principe des ténèbres.

Les divers signes du zodiaque variaient infiniment les attributs du soleil, de la lune, et des planettes devenus dieux, suivant qu'ils étaient unis à l'un ou à l'autre. Le zodiaque fut appelé la Route des dieux : et ses signes devinrent douze dieux, ministres des sept premiers dieux. Ils présiderent aux douze mois. De signes, ils devinrent causes ; ce qui arrive toujours.

Les étoiles extra-zodiacales furent partagées aussi en trente-six constellations, dont chacune répondit à un tiers de signe avec lequel elle se levait ou se

couchait. On leur attribua aussi des influences : elles devinrent des dieux coopérateurs.

La nuit elle-même devint un dieu : elle rafraîchit la nature ; c'est sous son ombre que se montrent tous les dieux qui parent le ciel. Cependant toutes les étoiles fixes paraissent décrire , chaque jour , chacune un cercle parallèle à celui que semble décrire le soleil. Ils sont plus petits à mesure qu'ils sont placés plus loin de l'équateur. Les constellations voisines de ce cercle paraissent donc se mouvoir plus vite ; aussi leur a-t-on souvent donné des ailes ; mais enfin toutes se meuvent. Il n'y a qu'un point dans le ciel qui paraisse immobile ; c'est celui autour duquel tous les autres tournent : c'est le pôle commun à tous les cercles, celui de l'équateur céleste , celui du monde. Ce point a dû être remarqué ; il l'a été en effet.

On a appelé *finitor* ou horizon le cercle qui termine notre vue. Si nous habitons sous l'équateur terrestre , le pôle du monde serait à notre horizon ; et tous les cercles des étoiles lui seraient perpendiculaires : leur partie visible ou au-dessus de l'horizon serait égale à celle invisible ou au-dessous. Si , au contraire , nous habitons sous le pôle de la terre , le pôle du monde serait perpendiculairement sur notre tête ou à notre zenith. L'équateur se confondrait avec l'horizon ; et tous les cercles des étoiles lui étant parallèles , une moitié de ces astres nous serait toujours visible et l'autre jamais. Mais presque tous les habitans de la terre sont entre ces deux points extrêmes. Ils ont donc tous les cercles décrits par les étoiles obliques à leur horizon.

Les plus près du pôle supérieur sont toujours visibles ; les plus près du pôle inférieur, toujours invisibles ; et tous les autres partagés inégalement, excepté l'équateur qui est partagé en deux parties égales, comme nous l'avons vu.

Les points où il coupe l'horizon déterminent l'orient et l'occident. Celui où le plus grand parallèle toujours visible touche l'horizon, fixe le nord ; et celui où le plus grand parallèle toujours invisible touche le même horizon, fixe le midi. Le cercle qui passe par ces deux points, nord et midi, et par notre zenith, s'appelle *méridien*, parce qu'il coupe en deux parties égales les parties visibles ou supérieures à l'horizon des cercles diurnes de tous les astres. Le moment où ils passent au méridien est donc le milieu de leur course ; le moment de leur plus grande hauteur au-dessus de l'horizon. Ce point fut remarqué, et entre dans les combinaisons astrologiques et mythologiques.

A ce propos, observons que la *hauteur* d'un astre se mesure par le nombre de degrés d'un cercle vertical à l'horizon, comptés depuis l'horizon jusqu'au lieu de l'astre.

Son *amplitude* ortive ou occase est le nombre de degrés de l'horizon, depuis le point d'orient ou d'occident jusqu'au point du lever ou du coucher de l'astre. Elle est australe ou boréale.

Sa *déclinaison* est le nombre de degrés d'un cercle perpendiculaire à l'équateur, compris entre l'équateur et le lieu de l'astre : elle est boréale ou australe ; et son *ascension droite* est le nombre de degrés de l'équateur, compris entre le point où ce

cercle perpendiculaire coupe l'équateur et celui où l'équateur coupe l'horizon.

Sa *latitude* est le nombre de degrés d'un cercle perpendiculaire à l'écliptique, compris entre l'écliptique et le lieu de l'astre; et enfin sa *longitude* est le nombre de degrés de l'écliptique, compris entre le point où ce cercle perpendiculaire coupe l'écliptique et le point équinoxial.

Ces définitions étaient nécessaires; mais revenons au méridien. On a beaucoup observé le *passage* des astres à ce cercle. Il a été aisé de reconnaître qu'il avançait chaque jour de quatre minutes de tems sur celui du soleil à ce même cercle, à cause du mouvement annuel de cet astre dans l'écliptique. Cette différence en faisait une de deux heures en un mois, de six heures en trois mois, et de douze heures en six mois; en sorte qu'un astre qui se levait à l'équinoxe du printemps avec le soleil, au solstice d'été, est au méridien à la même heure de six heures du matin; à l'équinoxe d'automne, il est déjà au bord occidental de l'horizon à cette même heure; et par conséquent, il se couche le matin et se leve le soir.

Cette correspondance entre la marche des étoiles et celle du soleil, a été plus aisément apperçue par les passages au méridien que par les levers et les couchers, parce que l'accroissement et la diminution successive des jours change les heures de ceux-ci.

Cependant les levers et les couchers ont été fort remarqués, et on en a distingué de trois especes. Partons du moment où une étoile se leve en même-

tems que le soleil, parcourt avec lui la partie visible du ciel, et se couche avec lui. Cela s'appelle *le lever et le coucher cosmique* de l'étoile. On ne la voit point du tout à cette époque.

Quinze ou vingt jours après, le soleil ayant retardé sur l'étoile d'environ une heure, on l'aperçoit à l'horizon un moment avant que l'astre du jour ait dissipé la nuit; et bientôt elle se perd dans ses rayons. C'est ce qu'on nomme le *lever héliaque*.

Mais l'étoile avançant toujours sur le soleil, elle est successivement visible plus long-tems avant son lever, ou une plus grande partie de la nuit, jusqu'à ce qu'enfin elle se trouve déjà se coucher, quand il ne fait que se lever, et par suite, se lever quand il se couche. C'est ce qu'on appelle *le lever et le coucher aconiques*. L'astre est visible toute la nuit à cette époque, qui arrive six mois après le lever et le coucher cosmiques, dont elle est l'opposé.

Enfin l'étoile avançant toujours, elle est quelque tems après déjà au haut de sa course, que le soleil n'est pas encore couché. On ne la voit plus que quelques heures le soir; et bientôt le soleil ne la devançant plus que d'environ une heure, on l'aperçoit un instant seulement s'échapper de ses rayons lorsqu'il se couche, et se plonger tout de suite après lui sous l'horizon. C'est ce qu'on appelle *le coucher héliaque*, que suivent de près le coucher et le lever cosmiques, par où nous avons commencé.

Cette théorie des levers et des couchers est très-nécessaire pour l'intelligence des calendriers des

anciens, de leurs livres d'astrologie, et de leurs fables mythologiques. Car ils ont très-souvent associé aux effets du soleil, comme des causes secondaires, les astres qui étaient avec lui dans quelques uns de ces rapports, sur-tout dans les momens intéressans de sa carrière, et lorsque ces astres étaient remarquables par leur beauté.

Ainsi la belle étoile *Sirius* ou du grand chien, qui s'unit au soleil dans toute sa force, fut le gardien de l'olympé, le dieu *Anubis*. *Orion*, placé à l'équinoxe du printems, fut le *chien d'Orus*, du dieu soleil du printems, comme la *grande ourse* qui se leve avec les signes d'automne, fut le *chien de Tiphon*. De même encore des étoiles qui précèdent le soleil à l'époque de la renaissance de la nature, l'une fut *Phaëton* ou le cocher de l'astre du jour; et une autre la *chevre*, sa mere-nourrice, dont la corne contenait l'abondance.

On remarqua aussi singulièrement quatre belles étoiles, dont deux rouges et deux blanches, qui fixaient les limites des saisons environ deux mille cinq cents ans avant l'ère chrétienne. Les deux rouges *aldebaran* ou l'œil du taureau, et *antaris* ou le cœur du scorpion, marquaient les équinoxes; et les deux blanches, *regulus* ou le cœur du lion, et *fomalhan* ou la bouche du poisson, marquaient les solstices. On les appella étoiles royales; et les signes où elles se trouvent furent retracés par-tout.

Toutes ces correspondances étaient très-bien observées pour le tems où l'équinoxe du printems arrivait, lorsque le soleil était dans le signe du taureau, c'est-à-dire, il y a quatre ou cinq mille ans;

époque d'où datent à-peu-près les plus anciennes fables qui soient parvenues jusqu'à nous. Mais nous avons déjà remarqué, dans nos réflexions préliminaires, le phénomène appelé la *précession des équinoxes*. Pour le dire en passant, les modernes en ont découvert la cause. La terre étant un sphéroïde aplati vers les pôles; le soleil et la lune exercent une attraction latérale sur sa partie renflée; attraction qui déplace le plan de l'équateur terrestre de manière à faire rétrograder lentement d'occident en orient, le point où il coupe l'écliptique qui est le point équinoxial; en sorte que chaque année, le soleil arrive à ce point 50 secondes plus tôt qu'il ne devrait. Il est résulté de-là que tous ces attributs et toutes ces allusions qui convenaient parfaitement au soleil arrivant, à l'équinoxe du printemps, dans le signe du taureau, n'avaient plus de sens lorsqu'il y arrivait dans le signe du bélier; et moins encore actuellement, qu'il y arrive dans les poissons. C'est pourquoi les énigmes sacrées et les fables religieuses ont été inintelligibles pour les Grecs et les Romains, qui les ont encore embrouillées; et les modernes n'y ont rien compris, jusqu'à ce qu'ils se soient reportés au tems de leur invention. C'est ce qu'a fait, le premier, le cit. Dupuis.

Tel est l'aperçu des notions astronomiques qu'il a cru devoir préliminairement donner à ses lecteurs. Dans le prochain numéro, nous exposerons quelques principes prétendus philosophiques, admis par les anciens, et dont la connaissance est nécessaire pour pénétrer le sens de leurs fables.

*La suite au numéro prochain.*

## S U R F R A N K L I N .

Si l'estimable éditeur des *Mémoires sur la vie de Franklin*, imprimés chez Buisson, eût consulté quelques-uns des amis que ce grand homme a laissés en France, et qui vivaient dans sa plus grande familiarité, il aurait pu en recueillir des anecdotes intéressantes, et éviter des erreurs de faits trop légèrement avancés dans son Avertissement et dans ses notes. Il n'eût point dit que Franklin écrivit ses *Mémoires* à l'occasion des *Confessions de J. J. Rousseau*, d'après les sollicitations de ses amis. Il les avait rédigés plus de vingt ans auparavant, et laissés en Amérique dans sa maison qui fut pillée par les Anglais. Un de ses amis les sauva. Ils furent continués à son retour de Philadelphie, et envoyés en France au duc de la Rochefoucauld.

Franklin lisait peu ; et son genre d'esprit ne lui aurait pas fait goûter les ouvrages de Rousseau, encore moins ses *Confessions*. Il faisait plus de cas d'un fait bien observé, que de tous les raisonnemens abstraits qui n'étaient fondés, ni sur la nature, ni sur des vérités d'expérience. Sa raison saine lui faisait préférer, aux agrémens et à la recherche du style, la solidité des pensées et tout ce qui offrait à l'homme l'exemple et la leçon d'une morale usuelle. Ses goûts de sagesse et d'études étaient fondés sur ses plans de bonheur et d'utilité générale. L'amour du bien de ses semblables s'est montré

dans toute la conduite de sa vie, et jusques dans les plus petites bagatelles sorties de sa plume.

Nous en possédons quelques-unes imprimées par lui-même dans une petite imprimerie qu'il avait montée dans sa retraite à Passy. Nous insérerons de tems en tems, dans le *Mercur*, celles que nous croirons devoir intéresser davantage le public. Voici enat tendant une de ses lettres, écrite à son ami le docteur *Priestley* en Angleterre.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu à-la-fois votre bonne lettre du 7 avril et une autre du 3 mai. J'ai toujours un grand plaisir à recevoir de vos nouvelles, à apprendre que vous vous portez bien, et que vous continuez vos expériences. Je me réjouirais beaucoup de pouvoir retrouver encore le loisir de faire avec vous des recherches dans les ouvrages de la nature, j'entends dans ses ouvrages inanimés, non dans ceux qui sont animés, ni dans la partie morale de ceux-ci. Plus j'ai fait de découvertes dans les premières, et plus je les ai admirés. Plus j'ai connu les derniers, et plus je m'en suis dégoûté. J'ai trouvé que les hommes étaient une sorte d'êtres bien mal conformés, puisqu'ils sont plus généralement aisés à irriter, qu'à appaiser; plus disposés à se faire du mal les uns aux autres qu'à le réparer, plus aisément trompés que sans erreur, et trouvant plus de gloire, même de plaisir, à se tuer qu'à se reproduire; car sans rougir, ils s'assemblent par grandes armées, en plein midi, pour se détruire; et quand ils se sont massacrés en

aussi grand nombre qu'ils ont pu, ils exagèrent encore le nombre pour augmenter leur gloire imaginaire ; au lieu qu'ils se glissent dans des coins, et se couvrent des ténèbres de la nuit quand ils veulent s'engendrer, comme honteux d'une action vertueuse.

Ce serait en effet une action vertueuse, et leur meurtre en serait une coupable, si l'espece était réellement digne d'être produite ou conservée. Mais je commence à en douter. Je sais que vous n'avez pas de pareils doutes ; car dans votre zèle pour leur bien, vous prenez beaucoup de peines pour sauver leurs âmes. Peut-être en devenant plus vieux, regarderez-vous cela comme un projet désespéré, ou comme un vain amusement. Peut-être vous repentez-vous d'avoir fait périr dans l'air méphitique tant de rats honnêtes et innocens, et desireriez-vous d'avoir, pour prévenir beaucoup de mal, employé à leur place des petits garçons et des petites filles.

On peut juger, d'après un fragment, des dernières nouvelles d'Amérique, qui peut-être ne vous est pas encore parvenu, sous quel point de vue nous sommes regardés par les êtres supérieurs. Un jeune ange de distinction, ayant été envoyé pour la première fois vers ce bas monde, pour quelques affaires, avait pour guide un vieux esprit courrier. Ils arriverent sur les mers de la Martinique, vers le milieu de la longue journée du combat opiniâtre entre les flottes de Rhodney et de Grasse. Quand au travers les nuages de fumée il vit le feu du canon, les ponts couverts de membres déchirés et de corps morts ou mourans, les vaisseaux coulant bas, brâ-

lant ou sautant en l'air, et la quantité de souffrances, de miseres et de destructions que les foules encore vivantes s'efforçaient avec tant d'acharnement de se causer l'une à l'autre ; il se tourna avec humeur vers son guide, et lui dit : « Imbécille, mal avisé, » vous n'entendez rien à votre affaire. Vous avez » entrepris de me conduire sur la terre, et c'est en » enfer que vous m'avez mené. » — Non, seigneur, » dit le guide ; je n'ai point fait de méprise ; ceci » est réellement la terre, et voilà des hommes. Les » diables ne se traitent jamais de cette manière » cruelle ; ils ont bien plus de bon sens, et plus de » ce que les hommes appellent vainement *humani-* » *mité*. »

Mais sérieusement, mon cher vieux ami, je vous aime autant que jamais, et j'aime toutes les âmes honnêtes que je voyais au café de Londres. Je m'étonne seulement comment il arrive qu'eux et mes autres amis d'Angleterre, soient de si bonnes créatures, au milieu d'une génération si perverse. Je desire de vous revoir encore les uns et les autres, et je travaille à la paix avec la plus grande ardeur, pour pouvoir être heureux de nouveau dans votre douce société.

J'ai montré votre lettre au duc de la Rochefoucauld, qui pense avec moi que vos nouvelles expériences sont extrêmement curieuses. Il m'a donné là-dessus une note que j'insère ici ; et je vous prie de m'envoyer la réponse qu'il desire.

Hier, le comte du Nord était à l'académie des Sciences, où on lui fit voir diverses expériences pour l'amuser ; entr'autres une de M. Lavoisier, destinée

destinée à montrer que le plus grand feu que nous connaissions encore , est produit par le charbon animé avec l'air déphlogistiqué par la chaleur qui en résulte ; il fond actuellement la platine , le feu étant beaucoup plus puissant que celui du miroir ardent le plus fort.

Adieu , et croyez-moi toujours , etc.

---

INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES ET ARTS.

---

*Notice des travaux de la classe de Littérature et Beaux-Arts , par le cit. ANDRIEUX , lus à la séance publique du 15 nivôse an VII.*

**L**e cit. Sélis a communiqué à la classé une lettre qu'il a adressée de la campagne au cit. Gail, professeur de littérature grecque au collège de France, sur la traduction que ce dernier a donnée au public des *Idylles de Théocrite*. Le cit. Sélis, après quelques réflexions sur le genre de l'Idylle, s'attache à donner une idée de la manière particulière à Théocrite, le plus ancien des poètes que nous connaissions dans ce genre; il loue cette manière simple, naturelle et même agreste. Il avoue qu'il la préfère aux graces nobles et touchantes, mais un peu étudiées, des *Bucoliques de Virgile*; et s'il la compare un moment aux madrigaux des bergers de Fontenelle, ce n'est que pour censurer avec une aversion franche et un

F

*Tome XXXIX.*

loyal courroux toutes ces finesses, toutes ces recherches de traits spirituels, que l'auteur français a prodiguées dans ses prétendues pastorales. Ainsi, le cit. Sélis voudrait nous garantir de la manie dangereuse de courir après le faux bel-esprit, et nous ramener à la nature dont on s'éloigne trop souvent.

Cette lettre fera sentir aux jeunes littérateurs la nécessité de remonter aux sources, d'étudier la belle simplicité de l'antique chez ces Grecs qui, depuis plus de deux mille ans, sont en possession de servir de maîtres et de modèles dans tous les arts d'imagination.

Horace en faisait de son tems un précepte :

*Vos exemplaria græca*

*Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

C'est de Théocrite et de Virgile que Boileau a dit :

Que leurs tendres écrits, par les Grâces dictés,  
Ne quittent point vos mains, jour et nuit feuilletés.

Le cit. Dutheil a rendu compte à la classe de tout ce que contient un volume manuscrit grec, de la Bibliothèque nationale, très-important, non-seulement par la quantité, mais aussi par la nature des articles qu'il renferme. Ces articles, la plupart anecdotes, sont au nombre de soixante-huit. Ce sont tantôt des recueils de lettres ou de pièces historiques et oratoires; tantôt des traités ou des poèmes jusqu'à présent inconnus. De ces divers morceaux, les plus considérables se rapportent, il est vrai, à ce que l'on appelle le moyen âge, même au dernier siècle du bas-empire; mais ils sont d'autant plus intéressans, que tout ce période de l'histoire civile, politique et littéraire des Grecs, a été moins éclairci.

Nous voici bien loin de la Grèce.

Le cit. Langlès, après avoir donné au public une grammaire et un dictionnaire *Tatar-mantchoux*, s'occupe de nous faire connaître, dans une suite de notices, les ouvrages tatars-mantchoux que possède la Bibliothèque nationale. Il y en a plus de trois cents volumes.

Cette langue est non-seulement riche des productions de ceux qui la parlent, mais encore des nombreuses traductions d'ouvrages moghols, thibétains et chinois; elle peut suppléer en grande partie au défaut de connaissance de la langue chinoise, si fameuse par ses difficultés. En effet, depuis l'année 1644, qu'une dynastie de princes Tatars Mantchoux regne à la Chine, leur langue y a été introduite, et les meilleurs ou les plus fameux livres des Chinois ont tous été traduits. C'est dans la langue tatar-mantchoux, que l'empereur de la Chine, Kien-Long (le même à qui Voltaire a adressé une épître en vers, probablement meilleurs que ceux de sa majesté), a composé des poèmes dans lesquels il se fait descendant d'une vierge qui devint grosse par la faveur du ciel, après avoir mangé un fruit rouge. La Bibliothèque nationale possède le poème de *Mouk-Den* et celui du *Tché*, ouvrages de cet illustre poète, qui est peut-être encore vivant. Du moins il l'était en l'an II et en l'an III de la République, dans le tems de l'ambassade du lord Macartney; il était alors âgé de 85 ans.

Le cit. Riboud, associé de l'Institut, a envoyé à la classe deux inscriptions trouvées à Bourg dans le département de l'Ain. Il y voyait les traces d'un

tombeau érigé par une veuve désolée à son époux qu'elle avait fait embaumer pour conserver ses restes précieux. Notre confrere Mongez a prouvé que c'étaient des étiquettes qu'un empyrique faisait mettre sur un baume qu'il débitait pour éclaircir la vue. L'analogie de ces inscriptions avec plusieurs autres déjà connues et expliquées, ne laisse guere de doute sur la vérité de cette dernière conjecture. Le citoyen Mongez a pris de-là occasion de nous donner des recherches sur la rareté et le prix du véritable baume de la Mecque ou baume de Judée, qui était l'*opobalsamum* des anciens.

Le cit. Peyre a lu un mémoire sur les dangers d'incendie auxquels la Bibliothèque nationale est exposée par le voisinage de la trésorerie et des autres bâtimens qui l'entourent, mais sur-tout par celui du théâtre des Arts. Notre confrere nous rassure un peu en nous prouvant que toutes les mesures pour prévenir ce malheur sont prises; toutes, hors une qui serait bien simple, mais bien infallible. Ce serait de transporter ailleurs la Bibliothèque nationale. Ce mémoire sera lu dans la séance.

Le cit. Berenger, associé, a envoyé à la classe une cantate à mettre en musique pour la fête de la fondation de la République.

Le cit. Leblanc a lu un discours en vers sur la nécessité du dramatique ou du pathétique en tout genre de poésie.

Le cit. Ducis a lu une épltre au cit. Legouvé, sur ce sujet : *On ne doit point mêler l'horrible et le gracieux dans les Arts.*

Le cit. Collin Harleville , un poëme allégorique en deux chants, intitulé : *Melpomene et Thalie*.

Ces deux derniers morceaux de poésie seront entendus dans la séance.

Le cit. Gibelin, associé, a lu un mémoire sur la statue antique, connue sous le nom du *gladiateur de Borghèse*, et dont on voit un bronze dans le jardin des Tuileries. Il est assez généralement reconnu aujourd'hui que le nom sous lequel cette antique est désignée ne lui convient pas. Lorsque cette statue fut découverte dans les ruines d'Antium, il lui manquait le bras droit. Ceux qui furent chargés de le remplacer, trompés par les apparences, mirent la poignée d'un glaive dans la main du bras qu'ils restaurèrent. Cette première méprise en produisit beaucoup d'autres. Notre confrere Mongez a prouvé dans une dissertation publiée, il y a peu de tems, que ce prétendu gladiateur est réellement un athlète. Le cit. Gibelin admet cette explication, et la poussant plus loin il se demande : Que fait cet athlète ? Sa conjecture est qu'il joue au ballon. Il la fonde sur ce que le regard de la statue est dirigé en l'air, sur le mouvement du bras gauche, sur l'attitude du corps, mais particulièrement sur un fait qui le premier lui a donné cette idée, et qui fut pour lui, dit-il, comme un trait de lumière. Voici comme il le raconte :

« Il est nécessaire (c'est le cit. Gibelin qui parle)  
 » que je rappelle le tems de mes études à Rome ;  
 » ce tems dont le souvenir est toujours cher , où  
 » l'imagination échauffée par l'ardeur du jeune âge ,  
 » reçoit avidement les impressions qui doivent l'ac-  
 » tiver pendant le reste de la vie.

» Souffrez que je vous transporte un instant dans  
 » ces lieux sans cesse présens à ma mémoire , que  
 » la nature semble avoir embellis pour servir de mo-  
 » dele aux Beaux-Arts, chez ce peuple toujours  
 » grand , quoiqu'il fût alors dans l'asservissement ,  
 » et dont la magnanimité , jamais totalement étouf-  
 » fée par le despotisme , se manifestait encore dans  
 » ses cérémonies , dans ses spectacles , dans ses fêtes ,  
 » et même dans ses jeux publics ,

» Pendant la belle saison , les habitans de Rome  
 » se réunissaient quelquefois au Vatican , ou sur le  
 » Quirinal , autour d'une vaste enceinte ; ils y jouis-  
 » saient d'un spectacle que sa ressemblance avec  
 » ceux des anciens romains ennoblistait à mes yeux .  
 » Des hommes remarquables par leur beauté et par  
 » leur bonne grace , lançaient à une très-grande dis-  
 » tance un ballon que d'autres joueurs renvoyaient  
 » avec autant d'adresse que de force . Mais parm<sup>i</sup>  
 » ceux que la faveur des acclamations exaltait da-  
 » vantage , un bel homme natif de Pesaro , avait la  
 » grande prééminence .

» L'élégante proportion de son corps n'était point  
 » cachée par les vêtemens ; il était presque nud . La  
 » multitude , transportée de plaisir par les coups vi-  
 » v<sup>g</sup> gousteux et inattendus du *Pésarèse* , faisait retentir  
 » l'air d'un cri de joie universelle . Les jeunes élèves ,  
 » mes condisciples dans les Arts , étudiaient au mi-  
 » lieu de ces passe-tems ; ils observaient l'attitude  
 » élancée , la vélocité , le beau développement des  
 » muscles , la grace enchanteresse de ce divin joueur .  
 » Je les entendais s'écrier autour de moi : Ah ! qu'il  
 » est beau ! qu'il est superbe ! *C'est le gladiateur ,*

» voilà le gladiateur. Au retour du même mouvement  
 » qui se renouvelait toujours à chaque fois qu'il  
 » lançait son ballon le premier, ils répétaient cons-  
 » tamment la même acclamation.

» Cette observation frappante doit produire un  
 » raisonnement bien simple : Si l'attitude la plus  
 » naturelle d'un bel homme, excellent joueur, lan-  
 » çant le ballon, ressemble si parfaitement au pré-  
 » tendu gladiateur Borghèse, pourquoi cette figure  
 » ne représenterait-elle pas un joueur de ballon ? »

De nouvelles matières à conjectures, de nouvelles  
 jouissances se préparent pour les amateurs de l'anti-  
 quité et des Beaux-Arts; ils peuvent s'en reposer sur  
 la bravoure de l'armée d'Italie; et le roi de Naples,  
 par son agression téméraire, semble avoir voulu lui-  
 même que les antiques du Muséum de Portici sui-  
 vissent à Paris celles du Capitole.

---

*Extrait de la correspondance d'un Républicain à un de  
 ses amis à..... en Allemagne.*

**N**ous sommes persuadés que les réflexions du  
 correspondant français sur l'esprit public renferment  
 des vues, qui pourront débrouiller les idées con-  
 fuses de quelques patriotes et de quelques mécon-  
 tens : s'ils se refusent aux espérances que ces vues  
 assurent et aux consolations qu'elles donnent, à  
 moins sommes-nous assurés que les vrais amis de la  
 liberté les saisiront avidement, et nous sauront gré  
 de les leur faire partager avec nous.

F 4

Les étrangers, il y a peu de t<sup>em</sup>s, étaient persuadés qu'il n'y avait plus d'*esprit public* en France. Comment auraient-ils pensé autrement? leurs journalistes le publiaient, les rois l'assuraient dans leurs préambules; les généraux, dans leurs proclamations; les prêtres, dans leurs homélies; les ministres, dans leurs discours oratoires; et ce qui est plus encore, les Français avaient l'air de le penser eux-mêmes.

On disait par-tout que dans une république tout devait être immuable, et que dans la nôtre tout était incertitude et changement, que par l'invariabilité des principes, des lois devaient devenir stables comme eux, et que parmi nous, on changeait chaque année de lois et de maximes .... On ne voulait pas voir que des mouvemens ne sont pas des révolutions; que des agitations passagères, accidentelles, irrégulières, n'étaient que des impulsions imprimées au-dedans par des causes extérieures; que ces mouvemens n'aboutissaient qu'à des crises superficielles; que ces cris déplaçaient quelques hommes; qui du pinacle tombaient aussi-tôt dans l'oubli, mais ne changeaient rien aux lois, aux maximes, aux principes et aux choses.

Aux grandes déclamations sur la nécessité de la vertu dans une république, on ajoutait la peinture des mœurs du t<sup>em</sup>s; du tableau de l'égalité des rangs, on rapprochait celui de l'inégalité actuelle des fortunes. On exaltait l'amour antique des Grecs et des Romains pour la patrie, et on prétendait ne voir par-tout autour de soi qu'égoïsme, petitesse, mal-aise, mécontentement, censure.... Comment,

avec de tels contrastes, aurait-on pu supposer qu'il existât un esprit public ?

Il faut rétablir les faits et les principes dans leur vrai point de vue. Les principes d'un tems ne sont point la regle d'après laquelle on doit juger les sentimens d'un autre ; les actions des hommes dérivent des circonstances, et les changemens des circonstances amènent nécessairement le changement des principes.

La vertu, l'égalité, l'amour de la patrie, sont des choses romanesques, si on les entend comme certains écrivains les ont représentées. La vertu, dans le siècle et le pays où l'industrie laisserait mourir de misère la plus grande partie de la population, s'il n'y avait ni richesses, ni jouissances superflues, ni luxe ; la vertu, dis-je, est compatible avec les richesses, le luxe et les jouissances superflues ; cette vertu n'est autre chose qu'une extrême activité jointe avec un extrême amour de la justice ; cette vertu n'est pas celle de Sparte et des premiers tems de Rome, elle est la vertu qui convient au siècle des arts et des lumières ; elle est enfin la vertu qui peut appartenir à une nation composée de 30 millions de citoyens.

L'égalité, dans un siècle et dans un pays où, sans de grands dépôts de fonds, il n'y aurait ni direction, ni division de travail, ni profit, ni épargnes, ni subsistances journalières pour la multitude de ceux qui ne peuvent avoir de propriété foncière ; dans un pays où, sans de grands capitaux qui se distribuent et s'accroissent sans cesse, on n'eût jamais vu naître cette grande organisation de tous

Les travaux qui a produit la propriété industrielle, rivale heureuse et souvent dominante de la propriété territoriale, créatrice de l'émulation publique, source des liens sociaux qui serrent dans les nœuds d'une dépendance mutuelle, l'opulence et la médiocrité; l'égalité, dis-je, dans un tel siècle et dans un tel pays, est compatible avec l'inégalité des fortunes: elle égalise devant la loi et dans le partage des droits politiques, celui qui a beaucoup et celui qui a peu; elle n'est pas l'égalité des Crétois et des Lacédémoniens, elle est l'égalité qui favorise la multiplication des hommes et celle des produits; elle est enfin l'égalité qui convient au 19<sup>e</sup>. siècle et à la République Française.

Quant à l'amour de la patrie, dans un tems où une vertu, autrefois inconnue, est venue aggrandir la morale humaine; où cette vertu nous offre dans l'avenir la perspective de la réunion possible de tous les hommes sous des lois semblables; dans un tems enfin où, au doux nom de philanthropie, tous les cœurs sensibles tressaillent et s'attendrissent, l'amour de la patrie ne saurait plus être cette passion farouche qui n'admettait que quelques exceptions à une misanthropie générale et sanguinaire; il ne peut plus être cette soif d'invasion, d'extermination et de conquête, qui n'a donné jadis un si grand et si affreux relief au patriotisme des Romains, que parce qu'il était plutôt la haine des autres pays, que l'amour de leur propre pays: l'amour de la patrie aujourd'hui se modifie et s'adoucit dans l'amour généreux de la liberté, affection fondée sur la raison autant que sur la nature, qui ne com-

mande la haine que contre la tyrannie , qui ne voit dans ceux qui défendent cette tyrannie , que des aveugles ; qui aujourd'hui les combat , et après la victoire , les associe à son bonheur et à ses jouissances , au partage de sa gloire. L'amour de la patrie à Rome était une passion inquiète et furieuse , qui portait sans cesse ses citoyens hors de ses murailles , et qui , par-tout à la suite des patriotes de ce tems , répandait l'alarme et la dévastation , détruisait les villes , chargeait les peuples de chaînes , et marquait d'infamie les vaincus.

Ce n'est pas ainsi que les Français aiment leur patrie ; tranquilles au sein de leurs foyers , ils attendent d'être provoqués pour porter loin de leurs frontières la terreur de leurs armes , et la terreur plus forte encore de leurs principes : ils haïssent la tyrannie et les tyrans ; mais ils ne vont les combattre que quand le soin de leur défense les avertit de la nécessité de détruire l'ennemi qui les insulte ; alors ils se portent avec la rapidité de l'éclair sur les lieux d'où est partie l'injure ; mais du moment où le pays qu'ils ont conquis n'offre plus à leurs regards les vestiges hideux de la servitude ; du moment où le culte qu'ils professent a embelli à leurs yeux le pays qui s'est soumis à leurs armes , alors il n'est plus d'ennemis pour eux ; les provinces qu'ils ont conquises et les hommes qu'ils ont vaincus leur deviennent aussi chers que leur propre pays , que leurs propres concitoyens.

C'est à ces marques , et non pas aux indices de ces vertus surannées des siècles et des livres d'autrefois , qu'il faut juger s'il existe de l'esprit public

parmi nous. Or, je le demande, est-il un Français qui soit indifférent à la gloire de son pays? L'amour de la patrie est-il moins grand, est-il moins pur pour n'être pas associé à cette haine sauvage, à ce mépris inhumain qui faisaient considérer aux nations libres d'autrefois, toutes celles qui ne l'étaient pas comme des races d'hommes vouées par le sort à la servitude et à la mort? Nous haïssons, nous abhorrons tous ce gouvernement avide et féroce, qui, au sein de son isle, veille nuit et jour et conspire sans relâche pour étendre et perpétuer sur le reste du monde le fléau dévastateur d'une guerre qui ne lui coûte que de l'or et des intrigues; nous haïrons de la même haine; nous porterons la même horreur aux gouvernemens qui, sans égard à nos vœux pacifiques, préféreront ses secours, ses conseils et ses promesses aux assurances de notre foi; mais si, en combattant les peuples abusés qu'ils traîneront à leur suite, nous nous contentons de les vaincre, et nous abstenons de les haïr; si, témoins de la différence que nous ont présentée les Romains enrégimentés par Colli et la légion romaine de l'an VII, nous espérons un égal changement dans les troupes que des rois imprudens oseront envoyer pour braver nos phalanges, pourra-t-on dire que notre patriotisme ne pourra pas se comparer à celui des Romains, et que nous ne saurons pas aimer notre patrie, parce que nous ne saurons pas détester les hommes qui n'ont pas encore l'honneur d'en avoir une?

On se méprend souvent à de bien faux indices; les étrangers sur-tout s'y méprennent. Et comment ne

s'y tromperaient-ils pas , puisque nous nous y méprenons nous-mêmes !

Le caractere naturellement vif et frondeur , et alternativement humoreux et gai des hommes de ce pays , fait prendre pour des marques de mécontentement , et même d'aliénation , des expressions qui ne partent ni d'une opinion assise , ni d'un sentiment déterminé. Il ne faudrait pas qu'on érigeât en discussions graves toutes les conversations oiseuses , et qu'on prit des saillies pour des professions de foi. Les Français sont causeurs et censeurs ; l'improbation , la manie du conseil , la prétention d'apprécier , de mieux dire , de mieux faire , appartient naturellement à ce qu'on appelle parmi nous *esprit* ; et ce genre d'esprit abonde en France. Faut-il conclure de l'usage qu'on fait tous les jours , et dans toutes les classes de la société , de cette espece d'*esprit* , que tout est mal , et que c'est ainsi qu'on en juge ? Il faut seulement en conclure que généralement un Français porte et rencontre par-tout cette espece d'esprit , ou tout au moins la prétention d'en avoir.

• Voulez vous savoir , à des marques certaines , si cette sorte d'esprit est compatible avec l'esprit public et avec les vertus que celui-ci suppose ? Voulez-vous savoir , à des marques certaines , si cet esprit public et ces vertus existent parmi nous ? Je vous prie de vous arrêter à deux choses , sur lesquelles je vais présenter quelques réflexions ; *la levée des soldats , et la perception de l'impôt.*

• Quand un peuple , que la nature a doué d'une grande sensibilité , qui aime à jouir , et qui sait

mieux jouir qu'aucun peuple qui existe, qui est fortement retenu autour de ses foyers par le lien des affections domestiques, qui se fait des plaisirs de tout, et qui doit par conséquent connaître au plus haut degré le prix de la vie, voit sans effroi une guerre cruelle qu'il avait eu toute raison de croire terminée, et qui semble se préparer et le menacer de toutes parts; quand sa confiance dans ses forces et dans les autorités qui doivent les diriger n'est pas affaiblie par de tels présages, et qu'à peine en est-il distrait de la poursuite de ses affaires journalières; quand les hommes de cette nation, à l'époque de cet âge que la nature a marqué pour les plus douces jouissances, pour la joie des fêtes, pour le bonheur de l'amour; de cet âge heureux et frivole à qui elle a donné de si agréables préservatifs contre toutes les espèces d'ambition, se lèvent avec une ardeur que la loi ne peut commander, s'arrachent sans effort à tout ce qui leur est cher, et, au seul nom du danger de la patrie, bravant l'âpreté d'une saison rigoureuse et d'un climat inconnu, vont se jeter comme par un essor naturel dans une profession autrefois réputée malheureuse et presque servile, mais que le changement de son objet, en la rendant honorable, n'a pas rendue plus douce à exercer; dans une profession qu'aucun apprentissage ne leur a rendue facile; dans une profession enfin dont les jouissances sont bien loin de compenser les rigueurs; quand ce peuple, quand ces enfans, vrais enfans de la patrie, ne peuvent être excités à se dévouer ainsi aux privations, à toutes les peines, à la mort, que par l'impulsion puissante de l'amour

de leur pays ; je vous le demande , n'est-ce pas une sorte de blasphème de dire qu'il ne reste point d'esprit public au sein de la nation qui produit de tels peres , de tels fils , de tels citoyens ?

Je ne veux pas dire que les Français ne sont braves que d'aujourd'hui ; mais je crois pouvoir assurer que leur courage , que leurs qualités autrefois étaient des vertus individuelles qui éclataient dans les circonstances en dépit des institutions ; mais qu'aujourd'hui ces mêmes qualités , d'accord avec le but des institutions , sont des vertus publiques et nationales ; en effet , reprenez-vous aux tems qui ont précédé ceux-ci ; alors les édits de la levée de la milice répandaient le deuil dans les campagnes ; une urne contenait une foule de noms , une autre urne ne renfermait qu'un billet fatal ; à la voix d'un commissaire une douleur honteuse conduisait au sort l'élite de la jeunesse rurale de la France ; le billet fatal indiquait la victime que le sort avait désignée , et la consternation de ses proches et la sienne indiquaient que l'infortuné était condamné à exposer sa vie pour le service du roi. Rapprochez ces scènes de celles de la guerre présente , les levées d'autrefois et nos réquisitions , la milice et la conscription , les guerres des armées royales et la guerre des armées républicaines , et vous verrez que si le caractère français n'était pas tout-à-fait éteint par les institutions monarchiques , au moins était-il comprimé à tel point qu'aujourd'hui qu'il peut se déployer de lui-même , il le fait avec tant d'aisance et d'éclat , qu'alors même qu'il ne faut que se for-

tifier et s'aggrandir , on dirait qu'il a totalement changé.

J'aurais bien des choses à vous dire encore sur la différence de notre apprentissage à la guerre et sur l'espece de vertu dont cette guerre est elle-même une sorte d'apprentissage pour les jeunes gens de notre République ; je pourrais encore vous parler de celui que , sans s'en appercevoir , et sur-tout à l'insu de leurs maîtres , les soldats de nos ennemis ont fait à la guerre qu'ils ont soutenue , et qu'ils ne manqueront pas de perfectionner si ces maîtres aveugles ont l'imprudence d'en courir de nouveau les chances : j'aurais sur ces deux points de graves méprises à relever ; j'aurais à combattre et les craintes absurdes que quelques gens parmi nous affectent de publier sur l'esprit qu'ils prétendent que nos jeunes citoyens contractent dans les armées , et la folle confiance de vos souverains sur l'immuabilité de l'esprit servile de leurs soldats , mais je renverrai ce sujet à une autre lettre : je reviendrai à un point que j'ai déjà indiqué , à la *levée de l'impôt*.

Quand une nation , dont la guerre extérieure , la guerre intérieure , les agitations politiques , l'anarchie , la famine ont bouleversé toute l'organisation industrielle ; quand une nation , que les sacrifices , les efforts nécessaires à sa défense , la diversion de tous les travaux , l'aberration de toutes les sources du numéraire ont contribué à appauvrir ; quand une nation , au sein de laquelle l'accumulation et la distribution des capitaux ont subi des épreuves si dangereuses , qu'on a été forcé de feindre des capitaux qui

qui n'existaient pas , et qu'on a été conduit à l'extrémité singulière de chasser des voies de la circulation , de reléguer , d'immobiliser les especes , et de mobiliser à leur place ce qui par sa nature est immuable et fixe ; quand une telle nation , non-seulement n'est pas effrayée de la masse des tributs dont elle doit être imposée , non-seulement ne refuse pas de les payer , mais , pleinement convaincue de la nécessité de fournir aux dépenses d'une guerre nécessaire , réclame , par la voie de l'opinion publique , une assiette prompte et générale ; et ne se plaint , ou que des lenteurs de la législation fiscale , ou des vices de la répartition , ou de la complication des dispositions législatives , et n'a pas encore élevé un cri , ni opposé un acte de résistance à la perception.

Je vous le demande , peut-on , à la face de l'Europe qui gémit et se débat sous le poids de ses tributs , qui tous les jours menace de briser avec éclat les chaînes fiscales qui l'oppriment ; peut-on à vingt-cinq ans de l'époque où un peuple ne s'insurgea que pour échapper au paiement d'un léger impôt ; peut-on à dix ans de l'époque où la France elle-même ne brisa les fers de ses tyrans que par l'indignation qu'elle ressentait contre l'avarice de leurs traitans ; peut-on , dis-je , ne pas reconnaître que les Français considerent les impôts qu'on préleve sur eux , sous un jour différent de celui que tous les peuples de l'Europe ont en vue , de celui que les Américains eux-mêmes avaient en vue il y a peu de tems , et que leur manière actuelle de les envisager , et les dispositions généreuses qui en sont la suite , ne soient

un indice bien certain du patriotisme qui les anime, et une preuve indubitable qu'il existe parmi eux une vertu qui est de tous les instans, qui appartient à toutes les classes, et qu'on doit appeler du nom d'*esprit public*.

*La suite au prochain numéro.*

## VARIÉTÉS.

**D**ANS les Variétés du n°. précédent il y a eu une grande erreur. Elle a trait à la fin de l'inscription proposée par l'Institut, pour le jeu de paume de Versailles : nous la donnons aujourd'hui avec exactitude.

*Dans ce jeu de paume, le 20 juin 1789, les députés du peuple, repoussés du lieu ordinaire de leurs séances, jurèrent de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France : ils ont tenu leur serment. Et non : ils ont tenu parole.*

— Le bon chien a été calomnié. On a osé écrire qu'il ne restait point sur la glace par attachement pour son maître noyé ; mais que des filoux l'avaient attaché dans ce lieu, et avaient fait courir le bruit de cet événement touchant, pour le vendre très-cher..... Quelle sottise fable !... Les hommes méchans ne veulent pas même qu'il y ait de bons chiens !

— Entre les traits d'ingratitude les plus marquans de ceux qui ont souillé notre révolution, on doit compter le suivant. Sous le régime de la terreur on mit en prison un homme dont nous tairons le nom. Cet homme était attaché depuis long-tems à une

femme qui était demeurée libre. Se voyant près d'être conduit au tribunal de sang, il fit demander à son amie de l'opium, afin de terminer ses jours dans l'obscurité du cachot. Elle lui en fit parvenir. Mais le 9 thermidor et la chute de Robespierre le délivrèrent de ses craintes, et lui firent renoncer à l'opium. Cet homme se lia pendant sa prison avec une femme qui était sa compagne de captivité. Lorsqu'il fut libre, le nouvel attachement fit oublier l'ancien, et il ne revit plus sa première amie. Au bout de quelques mois, le hasard les fit trouver ensemble : une explication assez vive suivit cette rencontre. Entr'autres raisons que l'homme donna de son refroidissement, il reprocha à cette ancienne amie d'avoir voulu l'empoisonner....

---

## P O È S I E.

### ÉPITRE DE DUCIS A LEGOUVÉ;

*Lue dans la séance publique de l'Institut national des Sciences et des Arts, le 15 nivôse an VII.*

*On ne doit pas mêler l'horrible et le gracieux dans les Arts.*

**O**ui, mon cher Legouvé, le Ciel nous a fait don  
 D'un cœur compatissant, d'une droite raison ;  
 Mais si de la pitié l'on outre la mesure,  
 Mon cœur que l'on déchire et se plaint et murmure.  
 De la juste raison le terme est-il passé ?  
 Mon esprit raille ou gronde et se croit offensé ;  
 Leur cri toujours si prompt n'est jamais équivoque :  
 Nous repoussons l'horrible, et l'absurde nous choque.  
 D'où vient que dans Atrée, au lieu de la terreur,  
 Je ne sens qu'une froide et révoltante horreur ?

G 1

33.113

C'est qu'exempt de péril, sans combats, sans colère,  
 Dans une coupe impie Atrée offre à son frere,  
 Attestant tous les dieux, sous un trompeur maintien,  
 Le sang fumant d'un fils qui glace tout le mien.  
 Je dis au Ciel tranquille : « Où donc est ton tonnerre ? »  
 Mais si dans Rodogune une exécration mere  
 Sur les levres d'un fils, quand l'autre est massacré,  
 Porte un poison mortel par ses mains préparé ;  
 Sur sa bouche en tremblant, suivant la coupe errante  
 Si j'ai senti l'espoir, la pitié, l'épouvante ;  
 Enfin si, maudissant et son fils et les dieux,  
 Je la vois dans sa rage expirer à mes yeux,  
 Du poëte enchanteur j'admire l'art immense.  
 Qui : c'est par ce grand art, c'est par cette puissance  
 Qu'en dépit de moi-même, un scélérat profond,  
 Dont l'atroce noirceur m'indigne et me confond,  
 Excite en moi le rire et parvient à me plaire.  
 Ce secret dans Tartuffe est écrit par Moliere.  
 Et ce monstre précoce, histrion couionné,  
 Qui sous des fouets sanglans à mourir condamné,  
 Pour fuir leurs coups vengeurs, sur son sein qui recule  
 Essaie en tâtonnant un poignard ridicule ;  
 Ce vil esclave en pleurs, mendiant le trépas,  
 Qui tremble à chaque instant d'un bruit qu'il n'entend pas ;  
 Ce tigre sans courage et dont la barbarie  
 Fatiguait les bourreaux et non pas sa furie ;  
 Qui dans Rome embrasée, eût, la lyre à la main,  
 Mêlé sa douce voix aux cris du genre humain ;  
 Cet empereur cocher, l'empoisonneur d'un frere,  
 L'assassin de Burrhus, l'assassin de sa mere :  
 Pourquoi, près d'expirer, sous son antre odieux,  
 Pâle et transi d'effroi réjouit il mes yeux ?  
 C'est qu'offrant ses forfaits, sa bassesse et ses vices,  
 De la mort de Néron tu m'as fait des délices.  
 J'aime à voir le tourment qu'il subit dans tes vers,  
 Et je rends grace aux dieux qui vengent l'univers.  
 Que ne peut le génie ? il sait par son prestige,  
 Changer l'horreur en charme et l'obstacle en prodige ;  
 L'obstacle est l'ennemi qu'il se plaît à dompter :  
 Mais il est des efforts qu'il ne fait pas tenter.  
 Le goût seul doit orner ton modeste héritage.  
 Y veux-tu, pour t'offrir une agréable image,  
 Pour peupler, embellir un champêtre séjour,  
 Consacrer un asile aux oiseaux de l'Amour ?

Observe, j'y consens, leurs formes ravissantes,  
 De leurs mobiles sous les couleurs ondoyantes,  
 Leurs mouvemens si purs, si doux, si gracieux,  
 Et fais de leur bonheur le plaisir de tes yeux ;  
 Mais, crois-moi, ne vas point dans ce charmant hospice,  
 Vrai temple de l'Amour, à l'Amour si propice,  
 Employer les débris d'un cachot détesté,  
 L'effroi de l'innocence et de l'humanité.  
 Ne m'offre point la pierre où, soulevant sa chaîne,  
 Dans les mortels ennuis d'une espérance vaine,  
 Un malheureux grava ses amères douleurs,  
 Sous les murs d'un cachot, confidens de ses pleurs.  
 Non : ces tristes barreaux, cette clé monstrueuse  
 Qui tournait à grand bruit sous cette tour affreuse ;  
 Non : ces larges verroux qu'une barbare main  
 Poussait si rudement sur des portes d'airain ;  
 Et cette lampe avare, où des lucurs funebres  
 Lêchaient un bord aride et vendaient leurs ténèbres ;  
 Et ces globes de fer qu'en implorant la mort,  
 Un spectre à cheveux blancs traînait avec effort ;  
 Non, non : jamais près d'eux en agitant leurs ailes,  
 Des oiseaux fortunés, des amantes fidelles  
 Ne viendraient de Vénus savourer les plaisirs,  
 Ou se parer d'orgueil, d'espoir et de desirs,  
 Verrait-on dans le creux d'une lampe fatale,  
 Astre pâle et mourant d'une lampe infernale,  
 Couvrant ses chers petits à peine éclos au jour,  
 La colombe échauffer les fruits de son amour ?  
 Lorsque l'aurore au loin, vient dans l'air qui s'épure  
 De rayons et de fleurs parsemer la nature,  
 Verrais-je avec plaisir sur ces affreux barreaux,  
 Par Vénus réveillés, ses fidelles oiseaux  
 S'éloigner, revenir, s'attaquer, se répondre ;  
 Leur becs chercher leurs becs, leurs soupirs se confondre ;  
 Leurs cous briller de grace et leurs ailes frémir,  
 Et de joie et d'amour tout ce peuple gémir ?  
 Empressement, rigueur, crainte, ruse, art de plaire,  
 Timidité, transport, je vois là tout Cythere.  
 Comment parmi ces jeux, ces doux roucoulemens,  
 D'un génie oppresseur m'offrir les instrumens ?  
 Malheur à qui pourrait, par un tel assemblage,  
 Désenchanter soudain la plus charmante image !  
 Veux-tu, cher Legouve, descendre dans ton cœur,  
 Et remplir tes écrits de grace et de vigueur ?

Crois-moi, mon jeune ami, vole à ton hermitage ;  
 Les champs et l'amitié sont les trésors du sage ;  
 La paix, la vérité t'appellent dans les champs.  
 Là les plaisirs sont purs, les tableaux sont touchans ;  
 L'esprit y suit son goût, le cœur y suit sa pente  
 Comme l'arbre qui croit, comme l'eau qui serpente,  
 C'est-là qu'avec toi-même, au gré de tes desirs,  
 Tu chantas les tombeaux, l'amour, les souvenirs ;  
 Que tu fis soupîrer la tendre rêverie ;  
 S'incliner le regret sur son urne chérie ;  
 S'argenter des amans le magique flambeau,  
 Et ses pâles rayons glisser sur un tombeau.  
 Ah ! sans doute ton cœur, ton œil mélancolique  
 Mouilla de quelques pleurs ta palette tragique.  
 Chante encor les tombeaux : Non : sous ces momemens  
 L'amitié n'est point sourde à nos gémissemens.  
 Les morts te repondront ; je pourrai les entendre.  
 Ah ! naissez à sa voix, croissez près de leur centre,  
 Doux parfums, humbles fleurs, tributs trop dououreux  
 Que nos pleurs font éclore, et qui vivent pour eux.  
 Mais à sa noble cour Melpomene s'appelle.  
 A tes premiers penchans, à ses faveurs fidelle,  
 Il est tems, Légouvé, que des succès nouveaux  
 Au théâtre français signalent tes travaux ;  
 Ta sensibilité, l'ame de tes ouvrages,  
 De Paris qui t'attend te promet les suffrages.  
 Mais, ami, c'est aux champs qu'il faut la cultiver ;  
 Là, le cœur moins distrait se plaît à l'éprouver ;  
 Là, pour sa Phèdre en pleurs, dans ses vers pleins de charmes,  
 Racine au fond des bois fera couler tes larmes.  
 Si par des traits profonds tu veux peindre l'Amour,  
 Sur ton cœur embrasé le pressant nuit et jour ;  
 Près des saules que j'aime et d'une eau qui murmure,  
 Va, libre et loin du monde, épris de la nature,  
 L'étudier, non pas dans ces jardins peuplés  
 De momemens d'lier, à grands frais rassemblés,  
 Où le goût qui gémit voit trop souvent paraître  
 Sur un vaste terrain l'esprit étroit du maître,  
 Mais dans un site agreste, austere ou gracieux,  
 Où sans art, sans effort, pour enchanter tes yeux,  
 La nature entretient ses beautés éternelles.  
 Va souvent ( car de près il faut voir tes modeles, )  
 Cherchant l'homme dans l'homme, avec des crayons vrais,  
 Chez le peuple sûr-tout, saisir ses premiers traits ;

Ses mœurs , ses passions , leurs signes , leur langage ,  
 Ce ton qui parle au cœur et fait vivre un ouvrage.  
 Jamais le mal d'autrui ne te fut étranger.  
 C'est là que , sans témoins , tu pourras soulager  
 Le vieillard courageux que trahit sa misère ,  
 L'enfant sous des lambeaux qui sourit à sa mère.  
 Crois-moi : ces tendres soins ne seront pas perdus.  
 De bonnes actions sont de beaux vers de plus.  
 L'esprit ne vient pas nuire à leur grâce innocente.  
 Le cœur les a conçus et le cœur les enfante.  
 Car ne crois pas , ami , qu'un vers majestueux  
 Ne naisse qu'à l'abri des palais fastueux.  
 Melpomène en sortant d'un superbe portique ,  
 Visite avec plaisir la cabane rustique ;  
 Et sous un humble toit courbe un front généreux ;  
 Elle accourt , en plurant , aux pleurs des malheureux ;  
 Une lampe à la main , sous une roche aride  
 Elle aime à s'enfermer seule avec Euripide ;  
 Elle erre avec Sophocle autour du Cithéron ;  
 Combat avec Eschyle aux champs de Marathon ;  
 Des chants religieux entendent les cantiques.  
 Ainsi cet art divin , sur leurs ailes tragiques ,  
 Dans les jours du génie et de la liberté ,  
 A son comble jadis tout-à-coup fut porté.  
 Il est pour tous les arts leurs momens de prodiges.  
 Alors de tous côtés éclatent leurs prestiges.  
 Raphaël va chercher ses pinceaux dans les cieux ,  
 Pergolèse y noter leurs chants mystérieux ;  
 Colomb de l'univers court changer la fortune ;  
 Démosthène indigné rugit à la tribune ;  
 Homère en les chantant sait aggrandir les dieux ;  
 Newton saisit du ciel l'ensemble harmonieux ;  
 Scipion , Bonaparte , étancés vers la gloire ,  
 Ont le secret , la soif , le don de la victoire.  
 O combien doit chérir son vallon fortuné ,  
 Le mortel vers les champs , vers les arts entraîné ,  
 Qui voit sous l'œil du ciel avec ordre et mesure ,  
 Ses prodiges sans nombre inonder la nature !  
 Sous leur immense poids doucement accablé ,  
 Je me sens plus tranquille , aggrandi , consolé.  
 Il semble que ce ciel par sa vaste puissance ,  
 Par sa bonté sur-tout , m'a mis sous sa défense.  
 Je vois par le bonheur tout ce monde animé ;  
 Et par des cris d'amour son auteur proclamé.

Ce sol, ces aïrs, ce feu, ces eaux, tout est merveille,  
 J'interroge un gravier, une plante, une abeille.  
 Avec mon Fénelon, ou Saint Pierre à la main,  
 Sur des fleurs, sur des fruits je poursuis mon chemin,  
 J'entends dans la nature et dans ses harmonies  
 Du célesteouvrier les grandeurs infinies.  
 Heureux, qui pénétré, ravi de ses bienfaits,  
 Sur un autel champêtre offre à ce dieu de paix  
 Le tribut des vergers, ces guirlandes fleuries,  
 Et l'hymne des oiseaux et l'encens des prairies.  
 Un esprit vaste et fait pour l'immortalité,  
 Par-tout dans l'univers voit la Divinité.  
 L'humble vertu le charme; il prend en main sa lyre;  
 Et plein de l'Éternel, il la chante et l'inspire.

---

C H A R A D E.

MON premier te vêtit; mon second t'alimente.  
 MON tout mené au combat la France triomphante,

---

É N I G M E.

TOUTE pesté que je sois,  
 Je mets bien des gens aux abois  
 Qui paraissent dans la force de l'âge.  
 Il en est peu sur qui je n'exerce ma rage,  
 Presque toujours par-tout où j'ai passé  
 Mon chemin est trop bien traité,  
 O jeunesse inconsidérée!  
 Que sera-ce de mon aînée,  
 Si moi, caquette que je suis,  
 En si piteux état souvent je te réduis.

---

*Explic. des Charade, Énigme et Logographe du N°. 13.*

Le mot de la Charade est *Calbuté*; celui de l'Énigme est  
 la *Plume*; celui du Logographe est *Étable*; en retranchant  
 'é, il reste *table*.

---

S P E C T A C L E S.

*Théâtre du Vaudeville.*

Trois nouveautés se sont succédées au Vaudeville avec  
 des succès différens. Nous ne donnerons qu'une idée des

deux premières dans cet article, particulièrement consacré à faire connaître la troisième de ces productions, dont la réussite nous paraît devoir être durable autant que son mérite est réel.

La première est intitulée : *C'est l'un ou l'autre*. Deux personnes inconnues l'une à l'autre prétendent toutes deux avoir donné le jour à un enfant, sur le nom et l'état duquel un hasard singulier ne permet pas de porter un jugement certain. Ce qu'il y a de constant néanmoins, c'est que l'un des deux prétendans doit en effet nommer cet enfant son fils; lequel des deux? il est impossible de le connaître; on veut éprouver si le sentiment de la nature, si la voix du sang, donnera quelque trait de lumière; mais l'enfant ne veut aimer et ne veut connaître que sa nourrice, dont il n'a pas été abandonné. Les deux prétendans deviennent époux, et terminent ainsi leur étrange contestation; en s'assurant réciproquement le droit de donner le nom de fils à l'enfant que chacun d'eux réclamait.

C'était plutôt là le sujet d'un conte moral que celui d'un vaudeville. L'idée philosophique, et même systématique, répandue sur quelques parties de l'ouvrage, avait besoin de développemens, et ne pouvait en trouver au Vaudeville. L'ouvrage a paru d'un faible intérêt. D'assez jolis couplets et un vaudeville piquant, l'ont soutenu à la première représentation; les autres ont peu fixé l'attention. L'auteur est le citoyen Radet.

*Beaufils*, ou *Petit bon-homme vit encore*, est la seconde nouveauté dont nous avons eu dessein de parler. C'était la parodie, ou plutôt un travestissement pénible et servile des personnages qui paraissent dans *Ophis*, tragédie du citoyen Lemercier. Quelques représentations ont été données, et déjà le second titre que nous venons d'indiquer ne peut plus être employé en parlant de l'ouvrage. A la première représentation, les auteurs ont fait l'épreuve d'un effet assez naturel au théâtre, plutôt qu'ils n'ont essayé une injustice de la part du public. Lorsqu'il se porte en foule à une parodie annoncée, le public s'est promis d'exercer sa malignité; c'est sur l'auteur tragique que les traits en sont dirigés, si la critique est ingénieuse et piquante; mais aussi c'est sur les parodistes eux-mêmes que le sarcasme retombe, s'ils ont été moins spirituels que disposés à la satire. Voilà ce qui est arrivé.

N'insistons pas davantage sur ce moment d'oubli de la part de nos aimables chansonniers, désignés sous le nom

des trois auteurs, et parlons du succès éclatant et mérité de la charmante pièce intitulée *le Quart-d'heure de Rabelais* ; nous la devons aux citoyens Dieu-Lafoy, auteur du *Moulin de Sans-Souci*, et Prévot-d'Irai, auteur de *Manlius-Torquatus*, et de plusieurs vaudevilles très-agréables.

Tout le monde connaît l'anecdote qui fit passer le quart-d'heure de Rabelais en proverbe. Beaucoup de personnes la révoquent en doute : ceux qui la tiennent pour certain racontent que Rabelais, revenant de Rome, où il avait accompagné le cardinal du Bellay, se trouva à Lyon sans argent. Pressé de payer son hôte, et ne sachant comment revenir à Paris, il imagina, dit-on, un moyen de s'y faire conduire en bonne voiture, et sous une escorte qui le mit à l'abri des voleurs. Sur de petits paquets remplis de cendres, il écrivit ces mots : *Poison pour François I<sup>er</sup>, poison pour la duchesse d'Estampes ; poison pour le chancelier.* Il fut arrêté, et conduit à Paris comme il le désirait ; là son nom lui servit de garantie, on rit de sa facétie, et son indiscretion fut pardonnée.

C'est ce trait, faux ou vrai, qui est mis en action, dans cet ouvrage ; on voit Rabelais passer son mauvais quart-d'heure. On a dit que ce pasteur medecin, avait fait son testament en ces termes : *je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres.* Nos auteurs l'ont peint plus généreux : ils supposent qu'il a donné 100 écus à son valet Panurge, pour se marier avec sa maîtresse. Il ne lui reste que 50 écus, et, dans une scène fort comique, l'hôte s'en empare en portant son mémoire à cette somme, aussitôt qu'il sait que Rabelais la possède. Le facétieux curé de Meudon est aux expédiens. Arrive Ronsard qui, ayant reçu du duc de Guise un rendez-vous à Montpellier, et l'ayant manqué, a été obligé de venir à Lyon à pied, et sans argent. Ce poète passait, de son temps, pour ne pas aimer à rencontrer Rabelais, dont les saillies et les traits piquant étaient inépuisables ; ainsi, dit-on, Voltaire redoutait Piron toujours prêt à exercer l'épigramme. Cependant en reconnaissant Rabelais, Ronsard cède au besoin qui le presse, il humilie sa dignité de prince des poètes jusqu'à louer l'auteur de Pantagruel. De son côté Rabelais, qui n'a pas moins que Ronsard l'envie d'emprunter, loue, pour la première fois de sa vie, le traducteur en vers français des *Instituts de Justinien*. La scène se passe avec beaucoup d'art, de finesse et de vérité. Chacun des emprunteurs reconnaît enfin que l'autre comptait sur sa bourse ; les deux

auteurs, furieux de leur méprise, révoquent les éloges qu'ils se sont mutuellement donnés. Rabelais se résout alors à exécuter son dangereux artifice ; il est arrêté, dénoncé comme ses complices Ronsard, Panurge et sa maîtresse qu'il veut emmener avec lui ; l'aubergiste dénonciateur, et un second témoin qu'il veut punir ; les prétendus conspirateurs vont partir pour Paris, lorsque le cardinal du Bellay ; revenant aussi de Rome s'arrête à Lyon, voit Rabelais traité en criminel d'Etat, se fait instruire de tout, réprimande le curé, répond de lui, et emmène à Paris Ronsard et Rabelais réconciliés.

Ce vaudeville a le mérite particulier qu'indépendamment des couplets, tous spirituels, piquans, faciles, neufs d'idées, il offre une marche assez bien entendue, des scènes assez bien filées, et un dialogue à ses ingénieux pour mériter le nom de comédie. Plusieurs situations sont vraiment comiques, et tous les rôles sont bien faits, bien soutenus, tous ont leur cachet particulier. Rabelais semble peint d'après nature. Ronsard placé sur un second plan, n'a pas moins de vérité. Un rôle de juge qui, toujours prévenu de ce qu'il doit faire, s'imagine toujours avoir suggéré l'idée qu'on lui donne, est d'une originalité remarquable.

Nous avons dit que le succès de cette production avait été brillant ; il contribuera à aggrandir la galerie déjà nombreuse des portraits frappans de ressemblance que nous devons aux auteurs du vaudeville, et dans cette galerie, Rabelais sera long-temps distingué. La pièce est en ne peut mieux jouée. Duchauve a fait preuve d'un talent réel dans le rôle de Rabelais, qui convenait parfaitement à ses moyens. Rozieres est chargé du rôle de juge ; il n'a pas dit un mot sans mériter d'être applaudi.

*Les deux Journalistes, ou l'Erreur n'est pas comble*, vaudeville nouveau, par les citoyens Lezer et Chazet, peut être donné à ce théâtre pour une de ces productions éphémères dont une anecdote plus ou moins piquante donne le sujet ; dont les circonstances du moment arrangent le plan, dont la malignité indique les idées principales, et qui devant le jour à une aventure dont le public a souri, meurt avec le souvenir de l'objet qui l'a fait naître.

On relève dans cette bluette l'erreur assez remarquable en effet d'un journaliste des théâtres, qui, livrant à l'impression l'analyse d'une pièce nouvelle, et l'éloge des acteurs qui ont dû y paraître, apprend le lendemain qu'il a écrit sur

parole ; et que la pièce n'a pas été jouée. L'art dramatique a perdu un ami sincère, un censeur équitable, un critique véritablement fait pour éclairer les auteurs et les artistes, dans la personne de l'estimable Aubert. L'erreur dont il s'agit ici, lui échappa, dit-on, et des collaborateurs indiscrets ou trop pressés, insérèrent, en son absence, l'analyse d'une pièce qui, en effet, n'avait pas été donnée.

Quelques personnes pensent que les citoyens Leger et Chazet ont eu dessein de désigner une bêtise de la même nature, mais bien plus récente que celle des collaborateurs de l'abbé Aubert (1). Ils ont senti toutefois qu'il leur était nécessaire de joindre à ce fond trop léger en soi, une sorte d'intrigue comique ; mais uniquement occupés, sans doute, de l'anecdote principale qu'ils avaient le desir de faire revivre, ils se sont bornés à emprunter à *la Pupille de Fagan*, à *l'Épreuve nouvelle de Marivaux*, les scènes secondaires dont se compose leur ouvrage. Quant à celle dans laquelle ils jugent à-propos de présenter leurs deux journalistes s'accablant d'injures, on leur pardonnera sans doute d'avoir été moins plaisans, moins comiques que Molière excitant Trissotin contre Vadius ; mais en revanche, on ne leur épargnera peut-être pas le reproche que Molière même ne peut éviter, celui d'avoir offert à la risée publique deux littérateurs de son tems. « Usant ainsi, dit Voltaire à cet égard, d'une liberté plus dangereuse qu'utile, et qui flatte plus la malignité humaine, qu'elle n'inspire le bon goût. » Flatter la malignité, c'est peut-être ici tout ce qu'on voulait obtenir.

Voltaire ajoute : « La meilleure satire qu'on puisse faire des poètes ( et sans doute des mauvais critiques ), est de donner d'excellens ouvrages. »

Mais cette satire incontestablement la meilleure, est aussi la plus difficile. Ce n'est pas celle qu'ont choisie jusqu'à ce jour les auteurs dont il est ici question.

Leur nouvel ouvrage doit cependant obtenir des éloges sous un rapport essentiel au Vaudeville. On y remarque

(1) Les deux auteurs ont craint qu'on ne reconnût pas la personne qu'ils avaient voulu désigner ; ils viennent de la nommer dans une lettre rendue publique. Ceci ne rappelle-t-il pas la précaution de ce peintre de village, qui au bas de ses enseignes avait soin d'écrire : *ceci est un coq*.

un assez grand nombre de couplets fort bien tournés, et quelques traits épigrammatiques, dont l'idée, il est vrai, peut leur être disputée, mais qui sont parfaitement placés.

Qu'on ajoute à cela beaucoup d'adresse dans la distribution du rôle, des applications flatteuses ménagées à quelques acteurs aimés du public, et l'apparence de n'attacher à une telle bluette aucune prétention, et on croira facilement au succès de la pièce.

Cet ouvrage, au surplus, a eu, dès le lendemain, un résultat assez singulier. L'éditeur d'un journal des théâtres qui, le premier, avait publié la bêtise de son confrère, s'est empressé d'applaudir au succès de l'ouvrage, d'en vanter toutes les parties, et d'ajouter des traits un peu durs à ceux du Vaudeville. Ne pourrait-on pas lui dire : *quid rides?*

Nous ne savons pas précisément quels journalistes, et combien de journalistes, les citoyens Leger et Chazet ont voulu signaler; mais ce qui nous a paru démontré, c'est que le public ne s'égayait pas aux dépens d'un seul; et qu'au contraire il envoyait à leur adresse, à-peu-près comme des circulaires, des épigrammes qu'il applaudissait.

Convenons donc que l'application de l'ouvrage dont il s'agit est plus générale qu'on n'affecte de le croire. Le public, du moins, nous a semblé l'entendre ainsi; si cependant il est un journaliste qui puisse la repousser et ne la mériter pas, c'est celui sans doute qui, étranger aux intrigues des foyers, éloigné du cercle des actrices et de la société des auteurs, libre dans sa censure autant que désintéressé dans ses éloges, modestement assis au parterre, recueille les suffrages pour les transmettre, et le plus possible n'écrit que sous la dictée du spectateur. Ce journaliste, s'il existe, n'est point attaché dans la pièce des citoyens Chazet et Leger.

---

### A N N O N C E S.

*Histoire naturelle abrégée du ciel, de l'air et de la terre, ou notions de physique générale, contenant ce qu'il n'est pas permis d'ignorer sur le système du monde, etc.*

A Paris, chez Debure l'aîné, libraire de la bibliothèque nationale, rue Serpente, n<sup>o</sup>. 6; Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs, n<sup>o</sup>. 10; Detterville, libraire, rue du Battoir; Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny, et Villiers, libraire, rue des Mathurins, n<sup>o</sup>. 396.

---

**NOUVELLES ÉTRANGÈRES.**


---

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.**
*De New-York, le 20 frimaire an VII.*

**C'**EST le 13 que le congrès s'est assemblé. Il ne s'est pas ouvert sous des auspices favorables; l'esprit de division et de faction qui agite l'Europe, a tellement fait des progrès dans les États-Unis, et a pris une attitude si menaçante que le gouverneur Wentworth a reçu des demandes de 900 familles dans le seul état de Newhampshire, pour obtenir la permission de transporter dans la nouvelle Ecosse leurs capitaux et leur industrie. Le gouverneur a accédé à leur demande.

*TURQUIE. De Constantinople, le 28 frimaire.*

L'alliance entre la Porte et l'Angleterre est sur le point de se conclure. Sir Spencer Smith, revêtu du caractère d'envoyé extraordinaire de sa majesté britannique, a eu en cette qualité ses premières audiences, tant du premier ministre que du grand-seigneur. A l'une et à l'autre, il a été revêtu d'une pelisse d'honneur du plus grand prix. Après une dernière conférence avec les reis affendi, il a expédié un courier pour Londres avec la rédaction du traité, au projet duquel le ministre ottoman a fait dans certains articles quelques changemens. Il sera signé ici avec la plus grande solemnité. On attend pour cet acte mylord Elgin, revêtu de la qualité d'ambassadeur.

*ALLEMAGNE. De Hambourg, le 3 pluviôse.*

Le refus du roi de Prusse de prononcer sur le sort

des Irlandais arrêtés dans nos murs, nous avait laissés dans l'embarras. Mais on espérait que cette affaire en resterait-là jusqu'à ce que la paix ayant rapproché les deux nations qui en sont l'objet, vint elle-même rompre les fers des prisonniers, que notre ville voudrait bien pouvoir briser dès-à-présent. Toutes nos craintes viennent de se renouveler. M. le chevalier Crawford, ministre de sa majesté britannique auprès du cercle de Basse-Saxe, a reçu un courier de son gouvernement qui, en approuvant la conduite qu'il a tenue dans l'arrestation de Napper-Tandy et de son compagnon, lui donne l'ordre positif d'insister auprès du sénat de cette ville, pour que ces prisonniers soient livrés sur-le-champ à l'Angleterre. En cas de refus de sa part, il lui enjoint de se retirer, et de déclarer que le roi son maître prend cet acte comme une déclaration de guerre. Le ministre anglais a fait, le 29 nivôse, la déclaration prescrite, et notre sénat est plongé dans de nouvelles alarmes. On attend avec impatience le parti qu'il prendra.

Pichegru est arrivé d'Angleterre à Hambourg, où il a séjourné 48 heures. Il est reparti. On ne sait rien de positif sur le lieu de sa destination.

*De Rastadt, le 1<sup>er</sup>. pluviôse.*

Le courier expédié à Vienne par le comte de Metternich, est de retour de ce matin à quatre heures. Voici la substance de la réponse qu'il a apportée :

1<sup>o</sup>. Sa majesté impériale s'étonne de ce que les Français aient pu s'adresser à la députation de la pacification de l'Empire pour un objet qui n'a aucun rapport avec elle ;

2<sup>o</sup>. Sa majesté impériale témoigne sa satisfaction de ce que la députation a renvoyé tout uniment cette affaire, hors de sa compétence, à ceux qu'elle regarde, et qui doivent en connaître ;

3<sup>o</sup>. Sa majesté impériale attendra, au reste, le rapport qui lui en sera fait par la diète de Ratisbonne.

Cette réponse a été communiquée par le comte de Metternich, au directoire de la députation, de l'Empire, *verbalement* et non par écrit.

On a eu ici la nouvelle que les troupes russes ont reçu l'ordre de faire halte, et d'entrer provisoirement en quartier d'hiver. Cette circonstance fait renaitre les espérances de la paix.

*Du 5.* On s'attend à voir d'un instant à l'autre la dissolution du congrès; déjà tous les Français qui sont ici ont ordre de rentrer en France: le directeur du spectacle français vient également de recevoir celui de quitter cette ville. La froideur qui regne entre nos ministres plénipotentiaires et ceux de l'empereur, fait craindre que la guerre ne se rallume.

Le prince d'Orange, fils du stathouder, qui était général d'artillerie au service de l'empereur, vient de mourir. Il est très-regretté des troupes allemandes qui l'estimaient infiniment; sa perte ne cause pas moins de peine au prince Charles, dont il était l'ami particulier: ce dernier vit à Vienne, dans une espèce de disgrâce, pour avoir désapprouvé l'entrée des Russes dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. On a remarqué que ce prince était le seul de la famille impériale qui n'ait pas été à leur rencontre.

*Du 7.* La députation a tenu une séance aujourd'hui, relative aux résolutions reçues concernant la marche des Russes et la situation de la rive droite du Rhin. Il a été arrêté à cette séance:

1°. De faire communiquer les résolutions reçues à la légation française, par le plénipotentiaire de l'empereur;

2°. D'attendre, relativement à l'état des affaires sur la rive droite du Rhin, le résultat qu'auront eu les représentations faites à ce sujet par les ministres français à leur gouvernement.

Si cet arrêté est suivi d'une réponse par les ministres français, l'incertitude dans laquelle on est sur  
les

les négociations de la paix, sera probablement levée en grande partie.

ANGLETERRE. De Londres, le 15 nivôse.

Mardi prochain les deux chambres s'ajourneront au 22 du courant; elles doivent s'assembler un jour seulement, pour recevoir un message du roi, dont l'objet sera de recommander à leurs délibérations les mesures d'union avec le royaume-sœur (the sister kingdom) d'Irlande. Après avoir reçu ce message, les deux chambres s'ajourneront de nouveau pour un jour, entre le 7 et le 12 de février, afin que les membres aient le tems de se préparer à la discussion de cet important sujet. Au moyen de cet arrangement, la matière sera proposée le même jour aux parlemens des deux royaumes.

Du 6 pluviôse. CHAMBRE HAUTE. Le lord Grenville demande qu'on mette à l'ordre du jour le bill de suspension de l'acte *habeas corpus*.

Ce bill est lu pour la troisième fois.

Après avoir entendu plusieurs membres pour et contre, la chambre haute a prévenu, par un message, celle des communes, qu'elle avait sanctionné le bill qui prorogeait la suspension de l'acte d'*habeas corpus*.

Du 7. Trente-deux pairs d'Irlande seront admis dans le parlement britannique, qui deviendra alors parlement impérial; sur ces trente-deux pairs on prendra vingt-huit pairs temporels et quatre pairs spirituels à tour de rôle. Il y aura cent membres pour l'Irlande, dans les communes du parlement impérial; les Irlandais jouiront des mêmes privilèges civils et commerciaux que les Anglais. Les impôts seront répartis dans un mode d'égalité fixe et convenu.

Il paraît que la coalition du continent n'inspire pas plus de confiance en Angleterre, qu'elle ne cause de frayeur en France.

On apprend que les corsaires français viennent de nous faire neuf riches prises, parmi lesquelles on compte l'*Arlequin*, la *Comtesse-de-Mexboroug*, les *Sim-Sours*, etc.

Tome XXXIX.

H



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 5 au 15 pluviôse.*

Le conseil des Anciens ayant déclaré ne pouvoir adopter la résolution sur les biens des ascendans d'émigrés, à cause de l'imperfection de ses dispositions, Duplantier, organe d'une commission spéciale, en propose, dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents, une nouvelle, avec les changemens et additions que la discussion du conseil des Anciens a indiqués.

Impression et ajournement.

Thiessé propose d'accorder un nouveau délai pour s'acquitter, aux débiteurs d'obligations mobilières contractées en papier monnaie.

Génissieux et Eudes demandent la question préalable.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil procède ensuite au scrutin pour le renouvellement de la commission des inspecteurs. Portiez (de l'Oise), Fregeville, Giroz-Pouzols, Vinet et Anguis sont appelés à la composer.

Grenier présente, le 7, un projet de résolution sur l'interprétation de plusieurs dispositions de la loi du 19 floréal an VI, relative à l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié.

La loi du 19 floréal an VI a décidé, a-t-il dit, des questions importantes. La matière était délicate. Il s'agissait de concilier l'intérêt, quelquefois réel, souvent exagéré, de ceux qui avaient aliéné des propriétés, moyennant le signe supplétif du numéraire, qui a si puissamment contribué au succès de la révolution, avec les principes d'une saine politique, qui ne permettait pas, par un effet en quelque manière rétroactif, de diminuer après coup la valeur nomi-

native de l'assignat; de faire que ce qui avait été payé sur la foi de la loi, ne l'eût pas été.

Il fallait porter une loi qui fût en concordance avec les lois préexistantes, qui avaient consacré la validité des paiemens faits en papier-monnaie. Ces lois venaient au secours des vendeurs d'immeubles, seulement pour ce qui restait sur le prix, qui ne pouvait plus être acquitté avec le signe dont on était convenu, et qui avait disparu.

Lors de la loi du 19 floréal, on vit s'élever une lutte entre les vendeurs qui invoquaient la rescision, et les acheteurs qui tâchaient de l'é luder. Chacun se faisait des principes au gré de son intérêt.

Les vendeurs saisissaient avidement toutes les spéculations pour faire valoir un mode qui eût avili le papier-monnaie qu'ils avaient reçu pour prix, et qui eût rehaussé la valeur de l'immeuble qu'ils avaient aliéné.

Les acquéreurs se livraient à tous les raisonnemens qui pouvaient produire des conséquences en sens absolument contraire sur ces deux points.

Si l'on eût écouté les vendeurs, il aurait fallu estimer l'immeuble aliéné suivant sa valeur en numéraire métallique à l'époque de la vente, réduire le prix en assignats en même numéraire, suivant la dépréciation au taux de l'échelle, et comparer ainsi le prix reçu avec la valeur de l'objet vendu, pour vérifier si la lésion existait; et encore, quand la vente avait été faite à termes, on aurait dû prendre, suivant le système des vendeurs, la valeur des assignats aux époques des paiemens, et non à celle de la vente; ce qui, comme on sent, aurait infiniment diminué le prix et favorisé l'action en rescision.

Suivant tous les acquéreurs, le prix en assignats devait conserver sa fixité au moment de la vente, sans égard au décroissement qui s'était opéré aux époques des paiemens.

Mais toutes ces incertitudes ont été fixées par la loi du 19 floréal an VI, et il ne s'agit plus que d'appliquer les difficultés que présente son exécution.

Le rapporteur discute les trois principales diffi-

cultés, qui consistent à savoir : 1°. si, en fixant la valeur du papier-monnaie qui avait formé le prix de l'immeuble vendu, il faut avoir égard non à l'époque de la vente, mais aux époques des paiemens ; 2°. si la lésion d'outre-moitié du juste prix doit donner lieu à la rescision des ventes faites publiquement dans les tribunaux ; 3°. si l'action en rescision du tiers au quart, contre les actes qui de leur nature en sont susceptibles, était comprise dans l'abolition de cette action, portée par la loi du 14 fructidor an III ; et il présente un projet de résolution, portant en substance, que les experts ne doivent avoir égard qu'aux termes des paiemens, et non à la dépréciation des assignats aux époques des paiemens ; que l'action en rescision ne peut avoir lieu pour les ventes faites par adjudication, et que celles pour lésion du tiers au quart n'est point comprise dans l'abolition.

Impression et ajournement.

La discussion sur le partage des biens communaux est reprise.

Cabanis, Mangenet et Armand combattent le projet de la commission.

Delpierre, pour abrégér la discussion, demande que le conseil se prononce successivement sur les quatre questions suivantes : Les partages de biens communaux faits en vertu de la loi du 10 juin 1793, sont-ils irrévocables ? les communaux restans seront-ils partagés ? ce partage sera-t-il facultatif ? sera-t-il fait par famille ou par tête ?

Après quelques débats, le conseil décide par l'affirmative les trois premières questions, et ajourne la quatrième.

Andrieux reproduit, le 8, à la discussion, son projet sur le traitement des juges.

Plusieurs membres avaient demandé qu'il fût basé sur la population du département, et non sur celle de la commune où siège le tribunal. Les observations furent renvoyées à la commission, qui les a examinées et les a jugées inadmissibles.

En conséquence, elle persiste dans son projet, qui tend à régler les appointemens ainsi qu'il suit :

Dans onze départemens dont les chefs-lieux ont une population de 50,000 ames et au-dessous, les juges auront 3600 fr.; les commissaires 4800 fr., et leurs substituts 3600 fr.

Dans onze départemens dont les tribunaux résident dans les communes de 30,000 ames jusqu'à 50,000 ames, les juges auront 3000 fr.; les commissaires 4000 fr., et leurs substituts 3000 fr.

Soixante-dix-sept départemens dont les tribunaux sont dans des communes dont la population est au-dessous de 30,000 ames, les juges auront 2400 fr.; les commissaires du Directoire 3200 fr.

Attinguai regrette que la commission n'ait pas adopté pour base la population des départemens plutôt que celle des communes : il reproduit les avantages de ce système, que Duhot avait proposés dans la première discussion.

Quelle que soit la décision du conseil sur ces deux systèmes, l'opinant demande que les juges des tribunaux d'appel du département de la Seine, tels que Melun, Versailles, Evreux, soient portés dans une classe supérieure à celle dans laquelle ils auraient été rangés par la population des chefs-lieux.

Delbret, par motion d'ordre, demande l'ajournement, parce que le projet n'était pas à l'ordre du jour.

Le conseil ferme la discussion, et adopte le projet de la commission.

Duplantier a fait lecture du projet relatif aux qualités requises pour être admis dans les assemblées primaires.

Plusieurs membres ont présenté des observations sur quelques omissions qu'ils ont cru y appercevoir; mais le conseil, instruit que la résolution avait prévu ces différens cas, a passé à l'ordre du jour et adopté le projet de résolution.

L'ordre du jour du 9 appellait la discussion sur le projet de Malès, sur l'état des dépenses et des recettes de l'an VII, et le complément des recettes.

La principale disposition de ce projet établit, sur les tels marins à l'extraction, un droit de 5 centimes

par 5 hectogrammes (environ un sou par livre pesant).

Vézin le combat vivement : Par quelle opiniâtreté, dit-il, vient-on reproduire un projet solennellement rejeté, après une même discussion ? Si il m'était démontré qu'il n'existe pas d'autre moyen de combler le déficit, malgré ma répugnance, je voterais pour son adoption ; car le salut du peuple est la suprême loi ; mais il est mille autres modes d'impositions plus douces, sur-tout pour l'indigent. Le riche peut, à force d'argent, donner aux mets dont il use une saveur empruntée ; mais le pauvre n'a que la ressource du sel pour détruire la fadeur des mets grossiers dont il se nourrit.

Eh quoi ! les fondateurs de la liberté n'ont-ils pas proposés au peuple que jamais l'infâme gabelle ne reviendrait affliger la famille du malheureux ? Eh ! quand nos armées triomphantes volent à la victoire ; quand les Français sacrifient leur fortune, leurs bras, leurs enfans, leurs épouses et leur vie à la défense de la République, on propose le rétablissement de ce hideux impôt ! (Murmures.)

Je ne crains pas de le dire : le peuple aimerait mieux payer 20 millions de nouveaux impôts indirects, que d'être encore assujéti à cette armée de collecteurs sans pitié, que la perception de l'impôt du sel doit nécessairement ressusciter. Encore si la République devait trouver dans cet impôt une ressource sûre et féconde ! mais elle n'enrichira qu'une poignée d'agioteurs. Ces hommes, cachés derrière le rideau, desirent seuls l'adoption du projet, dont peut-être ils ont donné l'idée. Ils la desirent, parce qu'ils ont d'avance accaparé des magasins immenses de sel ; et l'augmentation inévitable de prix de cette denrée ne tournera qu'à leur profit.

Après quelques autres objections contre le projet, l'opinant invoque la question préalable, et demande la priorité en faveur d'un autre projet présenté, dans une séance publique, par Duchâtel, et tendant à déclarer les actes privés, transmissibles de propriétés, assujéti au droit d'enregistrement.

Le conseil arrête l'impression de cette opinion, et ajourne la suite de la discussion.

On renvoie à une commission de sept membres un mémoire adressé par le cit. Rouen, notaire de Paris. L'objet de ce mémoire est l'établissement d'une banque nationale.

Sonthonax a reproduit, le 11, à la discussion, son projet sur les halles publiques. Il porte en substance que ces halles sont mises à la disposition des communes, à la charge d'indemniser les propriétaires proportionnellement au tems de leur jouissance; mais un membre observe qu'autoriser n'est pas enjoindre, et que si l'on veut que les communes acquièrent, il faut le leur ordonner, et déterminer le mode de paiement.

Le projet est renvoyé à la commission pour y faire les additions nécessaires.

La discussion concernant l'impôt à percevoir sur le sel est reprise.

Labrousse appuie le projet de la commission. Il établit que cet impôt est d'une perception facile et non onéreuse au peuple.

Bertrand (du Calvados) le combat comme inconstitutionnel et impolitique.

Berenger et Luminais parlent à leur tour sur le même objet, l'un pour et l'autre contre.

Le conseil ajourne.

La séance du 12 est employée toute entière à la discussion sur l'impôt du sel.

Les orateurs qui ont parlé ont présenté, sous des formes différentes, les mêmes motifs d'adoption ou de réjection du projet.

Le conseil ajourne encore, et ordonne l'impression des discours.

Les séances du conseil des Anciens, des 6 et 7 pluviôse, ne présentent aucune décision d'intérêt général.

Rossey a proposé, le 8, l'adoption de la résolution concernant l'organisation judiciaire civile, malgré quelques vices de rédaction. Elle a pour but de fixer les bornes du pouvoir judiciaire, de lui concier

lier le respect qui lui est dû, et de prévenir les abus qui résulteraient de la cumulation de diverses fonctions.

• **Ajournement.**

Boutteville-Dumetz a fait le rapport sur la résolution du 26 frimaire, relative au jugement des contestations par arbitres. Il dit qu'elle n'est que le complément de celle sur l'organisation judiciaire, et il propose de l'adopter.

• Le conseil ajourne.

• On ouvre, le 9, la discussion sur la résolution du 4 nivôse, qui détermine l'époque à compter de laquelle a dû être exécutée la loi du 29 nivôse, qui fixe les caractères auxquels doivent être reconnus comme ennemis, les bâtimens portant pavillon neutre.

Laussat défend la résolution. Il convient que la loi du 29 nivôse a peut-être dépassé les bornes de la sagesse, mais il trouve la compensation du tort que les neutres ont pu en souffrir, dans les torts que ceux-ci ont eus envers la République. La course est le genre de guerre le plus fructueux que nous puissions faire à notre ennemi; et puisque les neutres l'ont favorisé, il est tout naturel que les neutres en souffrent; mais c'est à eux seuls, à leur mauvaise foi qu'ils doivent imputer les pertes qu'ils éprouvent: mais parce qu'on a eu des torts dans un sens, ce n'est pas une raison pour en avoir de nouveaux dans un sens opposé. Pourquoi ravir à nos corsaires les prises que, pendant dix jours, ils ont pu faire de bonne-foi, et au péril de leur vie? Il faut prendre garde de décourager ces braves marins, qui inquiètent, harcellent et désolent notre ennemi. Sans doute, il faut aimer tous les peuples; mais il faut aimer avant tout le peuple français, et croire que les dispositions d'une constitution faite pour un pays libre, ne sont point applicables à des pays qui ne le sont pas.

Dentzel combat la résolution. Il rappelle l'état de la législation sur la course, et parle ensuite des abus auxquels se livrent les corsaires; abus qui sont tels que le Directoire a été obligé de donner des sauf-

conduits à des propriétés françaises, pour les sauver des corsaires français. Tout le poids de cet arbitraire, loin d'être funeste à l'Angleterre, lui est favorable, et ne retombe que sur nous et sur nos alliés. Le nombre des bâtimens de commerce portant pavillon britannique, s'est tellement accru depuis plusieurs années, que sur le nombre total des bâtimens qui ont navigué dans la Baltique l'année dernière, et passé le Sund, il y en avait deux tiers d'anglais, et l'autre tiers de toutes les nations. On assure à Londres à deux et trois pour cent, et les neutres n'assurent pas à moins de vingt pour cent. On ne déterminerait point un neutre à assurer pour un port de la Hollande, pour trente pour cent, à cause de la foule de corsaires français qui couvrent la Meuse et l'Escaut. Aussi les négocians bataves font-ils maintenant venir par terre tout ce qu'ils tirent de France et d'Espagne.

On a dit, ajoute Dentzel, que les corsaires alimentent nos manufactures; cela n'est pas vrai, puisque nous sommes obligés de faire des achats considérables dans l'étranger; achats que nous faisons venir par terre, et qui seraient beaucoup moins chers, si nos corsaires, respectant le droit des gens, voulaient laisser les neutres faire tranquillement le cabotage. Nos corsaires nous occasionnent de grandes dépenses; car c'est sur les bâtimens qu'ils montent, que l'Angleterre fait chaque jour des recrues pour alimenter le corps de 20,000 Français qui sont dans ses prisons, et auxquels nous payons plus de deux millions par mois en secours.

Enfin, venant à la résolution, Dentzel la trouve injuste, rétroactive, en ce qu'elle fait remonter l'exécution d'une loi au-delà de sa publication, et tout-à-fait opposée aux décisions que le Directoire lui-même a prises sur cette matière.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il la reprend le surlendemain 11.

Roujoux la défend. Il dit qu'il ne s'agit point ici d'un acte civil, mais bien d'un acte qui arrache le masque à un ennemi qui prend toutes les formes et se

revêt de toutes les couleurs pour échapper à la guerre que la République fait à son commerce; que cet acte dérive du droit de la guerre, du droit de faire à son ennemi tout le mal possible, en se faisant justice à soi-même.

Cornet observe que la discussion porte sur une erreur de fait. La France est en guerre avec l'Angleterre, mais elle ne l'est pas avec les puissances neutres, encore moins avec les puissances alliées. On peut bien exécuter vis-à-vis de l'Angleterre une disposition hostile, mais on ne le peut pas vis-à-vis des puissances neutres et alliées. Il faut donc, à l'égard de ces derniers, en revenir aux principes que consacre le droit des gens.

La discussion est continuée au lendemain.

Le conseil des Cinq-cents continue, le 13, la discussion sur l'impôt à percevoir sur le sel.

Lucien Bonaparte examine le projet sous le rapport du déficit, et il le trouve incertain, parce qu'il a dû être comblé par l'impôt sur les portes et fenêtres, et une amélioration dans celui des douanes. Il combat ensuite le système des impôts indirects qui tend à rendre le luxe inviolable, et à faire porter tous les impôts sur les objets de première nécessité.

Malès, rapporteur, demande à répondre à Bonaparte.

La discussion est ajournée au lendemain.

Creusé-Latouche réfute, le 14, les argumens de Bonaparte. L'intérêt du peuple, dit-il, c'est d'assurer le service public, de maintenir l'ordre. On croit devoir donner la préférence aux impôts sur le luxe du riche; mais on ne fait pas attention que de tous les impôts, celui qui pese le plus sur le pauvre est celui qu'on établit exclusivement sur le riche.

Après Creusé, Dosimon et Ozun sont entendus l'un pour et l'autre contre le projet.

La lecture d'un message du Directoire interrompt la discussion. Il porte que le déficit des recettes est de 31 millions par trimestre, que toutes les parties du service public sont en souffrance. Le Directoire annonce qu'il a dû ne rien cacher de la situation

actuelle des finances , et qu'il se décharge aux yeux de la République de toute responsabilité.

Cette fin excite quelques murmures.

Le message est renvoyé à la commission.

Le conseil des Anciens a discuté , le 13 , la résolution concernant l'organisation du régime hypothécaire.

Plusieurs orateurs ont été entendus pour et contre. Il paraît qu'en ne l'adoptant pas il a été sur-tout déterminé par le motif que ceux qui se sont empressés d'obéir à la loi du 2 brumaire , en faisant inscrire leurs créances , seraient traités moins favorablement que ceux qui sont en retard , puisque la résolution n'ordonne pas qu'ils seront remboursés de ce qu'ils ont payé de trop.

Le conseil a rejeté , le même jour , la résolution qui annullait l'élection des juges des Bouches-du-Rhône.

Il a discuté , le 14 , et ajourné la question relative aux prises maritimes.

**PARIS. Nonidi, 19 Pluviôse, l'an VII de la République.**

La commémoration du 2 pluviôse , qui est en même tems celle de la prestation du serment de haine à la royauté et à l'anarchie , et d'attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III , a été célébré dans l'étendue de la République et dans nos armées , avec une solennité et un civisme qui annoncent combien les fonctionnaires publics et nos braves défenseurs sont également ennemis de l'esprit de faction qui a si long-tems tourmenté , retardé ou déshonoré la cause et les progrès de la liberté.

Les journaux ont suffisamment fait connaître les discours prononcés dans cette circonstance ; parmi lesquels on a justement remarqué celui de Larevel-lière-Lepaux , président du Directoire exécutif , dans lequel il s'est prononcé avec énergie contre le royalisme et l'anarchie , et celui du cit. Garat , président

du conseil des Anciens. Nous citerons dans le prochain numéro des fragmens de ce dernier discours, qui n'est pas moins recommandable par les mouvemens d'éloquence dont il est rempli, que par des vues saines sur la révolution, et par un parallèle très-intéressant entre le procès de Charles I<sup>er</sup>. et celui de Louis XVI.

— Félix Lepelletier, si connu par sa conduite ultra-révolutionnaire, et qui est à-présent synonyme de contre-révolutionnaire, a été arrêté et conduit au Temple. On dit aussi que l'ancien évêque de St. Papoul, a été enfermé dans cette maison d'arrêt.

Des lettres du midi annoncent qu'Antonelle, non moins connu que Félix Lepelletier, est depuis quelque tems dans ces contrées, et qu'il s'y donne beaucoup de mouvemens pour préparer les élections prochaines, dans le sens d'un parti dont il est depuis long-tems l'un des chefs. Les vrais amis de la liberté se demandent si nous sommes encore destinés à voir dominer d'autre parti que celui de la République et de la constitution.

— Les nouvelles que l'on reçoit de toutes parts, ne sont remplies que des dégâts occasionnés par la débacle des glaces et la crue excessive des eaux. La Seine est presque par-tout débordée ; son élévation égale, à peu de chose près, celle de 1740, l'une des plus considérables qu'il y ait eue. La route de Versailles est interceptée ; les Champs-Élysées à moitié inondés ; les bateaux se promènent dans les quartiers les plus bas de Paris. Cependant le froid aigu qui a recommencé depuis quelques jours annonce la cessation prochaine de ce fléau dévastateur.

— Sommes-nous à Naples ? n'y sommes-nous pas ? C'est la question répétée dans tous les journaux. Nous ne chercherons point à la résoudre plus affirmativement qu'on ne l'a fait. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il a été conclu un armistice entre le général Championnet, et le vice-roi de Naples ; ce qu'il y

« d'aussi certain encore, c'est que postérieurement à cet armistice le général Mack et son état-major, à la suite d'un mouvement insurrectionnel qui a eu lieu dans l'armée napolitaine et parmi les habitans, sont venus se rendre prisonniers au quartier-général de Championnet, et que celui-ci a été envoyé à Milan, d'où il a été conduit au fort de Briançon dans le département des Hautes-Alpes, triste dénouement des forfanteries de cet Anglo-Autrichien.

— Voici le portrait qu'une lettre de Naples fait du général Mack :

« La taille et la figure de ce personnage sont aussi extraordinaires que son génie; il n'y a rien au monde de si long, de si sec, et cependant il est loin d'être droit. Sa tête est jetée en arrière, sa poitrine prodigieusement bombée; il est tout d'une pièce avec son cheval. Ses yeux font constamment un angle de 45 degrés avec l'horizon. Le roi de Naples aurait dû le choisir pour son premier astrologue. »

— *L'Orateur du Capitole*, journal qui s'imprime à Rome, contient les détails suivans de la fuite du roi de Naples, et des événemens qui l'ont occasionnée.

La nuit du 9 nivôse, il fut décidé que la cour et les ministres s'embarqueraient à bord des vaisseaux anglais; mais le roi jura *par Dieu et par ses saints* qu'il n'en ferait rien, quelque chose qu'il pût arriver. Le parti anglais qui désirait que le roi partît, fit amener sous ses fenêtres deux mille lazaronis qui demandaient des armes à grands cris. Le roi parut à son balcon, et appaisa cette troupe qui fut se joindre à une autre rassemblée à la porte du ministre Acton, qui s'était barricadé dans son palais.

Le roi restant toujours ferme dans le dessein de ne partir pas, le lendemain le parti anglais paya une bande de scélérats qui se répandirent dans la ville, attaquèrent à coups de bâton, et frapperent même de leurs poignards ceux que les Anglais leur avaient

désignés comme jacobins. Un courrier même de la cour, envoyé vers Nelson, fut traîné par les pieds et assassiné sous les yeux du roi.

D'un autre côté, on faisait retentir aux oreilles du roi, qu'il y avait au milieu de sa capitale, des conspirateurs qui devaient faire sauter le château ; la crainte s'empara de lui, il se décida à s'embarquer. Ferdinand, en partant, nomma pour régir en sa place, sous la qualité de vice-roi, le général Pignatelli.

Pignatelli ne se trompait pas sur les circonstances. Il voyait que les Anglais trompaient le roi ; il l'en avertit, et fit tout pour l'engager à rester au milieu de son peuple. Ferdinand soupira, et dit : *jacta est alea*, le sort en est jeté. Au conseil d'état qui se tint ensuite, le marquis Delgallo, désespéré, demanda à retourner à l'ambassade de Vienne, l'obtint, et partit dès le soir même. Castel-Cicala prit le porte-feuille des affaires étrangères ; Simonetti, le ministère de la justice, et Joseph Zurlo, celui des finances. Mais dans la nuit suivante, Castel-Cicala, Acton, Hamilton et sa femme, les ministres de Russie et de Vienne s'embarquèrent.

Les préparatifs n'avaient pu être tellement secrets qu'on n'en fût informé dans la ville. De nombreuses députations accoururent au port pour s'embarquer et inviter le roi à revenir. Acton, qui se présenta le premier à eux, les reçut très-mal (1). La femme d'Hamilton parut ensuite sur le pont du vaisseau qui la portait, et cria que le roi ne voulait recevoir personne, etc.

Il est public, continue le journal cité, que les Anglais n'ont précipité la cour de Naples dans le fond de l'abyme, que pour emporter sur leurs vaisseaux plus de 30 millions de ducats provenant du trésor de Saint-Janvier, des dépouilles de la banque et des monts-de-piété.

---

(1) C'était donc à tort qu'on avait dit qu'Acton était resté à Naples, et avait été massacré.

Le 13 nivôse à midi, Nelson leva l'ancre et mit à la voile, etc.

Le fameux Vadni, que le roi refusa d'embarquer avec lui, s'est brûlé la cervelle la même nuit.

Il s'établit alors, et il existe encore une grande mésintelligence entre Nelson et le commandant des Portugais, Nerra; celui-ci s'étant refusé aux vœux du premier, qui voulait que l'on mit le feu à deux vaisseaux et à une frégate de la marine napolitaine dans la rade. Nerra craignait que le vent ne portât l'incendie sur la ville et sur l'arsenal.

A la suite de ces événemens, la place de chef du peuple à Naples fut déferée au mathématicien comte de Policastro, qui la refusa. On composa alors, pour la sûreté de la ville, une garde civique, dont le colonel et une partie des officiers furent pris dans la noblesse, et l'autre dans la classe des plébéïns.

Le ministre d'Espagne a été chargé par les seigneurs chefs du peuple, d'aller négocier l'armistice avec le général Championnet : il a demandé des pleins pouvoirs; mais on n'a pas osé lui en donner.

Cependant, dans la soirée du 14, le vice-roi Pignatelli et Mack, accompagnés de plusieurs nobles napolitains, furent de nouveau prier le ministre d'Espagne d'obtenir l'armistice et une capitulation pour Naples. Il accepta encore, à condition que Pignatelli garantirait la ratification, ce que celui-ci refusa. Alors le ministre d'Espagne proposa d'aller offrir la médiation du roi son maître; ce qui a dû faire l'objet d'une délibération du conseil.

Les Napolitains espèrent en la générosité des Français, et sont résolus de se jeter dans leurs bras.

Nelson, après avoir essuyé une horrible tempête, est arrivé à Palerme avec ses dupes.

Un paquebot, arrivé de Palerme à Naples, a donné les détails du voyage; et a apporté les derniers vœux du roi. Il demande son musicien Paisiello, quatre fusils de chasse et six chiens courans. C'est ainsi qu'il exprime ses regrets à ses peuples qu'il a lâchement abandonnés.

Après la tempête, on a vu sur la mer flotter un grand nombre de caisses. On craint què les arts n'aient à regretter la perte des chef-d'œuvres de Portici et de Capodi-Monte.

Depuis quelques jours, on manque de nouvelles officielles du quartier-général.

On a paru craindre, à Paris, que le roi de Naples n'eût enlevé les objets des sciences et des arts que les Français avaient laissés à Rome; mais il n'en a pas eu le tems. Les Français n'ont eu que la peine de briser les scellés qu'on avait mis sur les caisses.

Les Anglais exercent à Naples le despotisme le plus odieux. On assure qu'ils occupent le fort Saint-Elme et le château de l'Œuf, et qu'ils menacent d'incendier la ville, si elle ne défend pas leur querelle.

Si l'on en croit une lettre plus récente de Florence, Naples se serait constituée en république, sous le titre de *République Parthenopée*.

**P. S.** Nous apprenons au moment même que, malgré l'armistice fidèlement observé par l'armée française, nos troupes ont été attaquées à l'improviste par les restes de l'armée napolitaine, réunis aux lazzaronis organisés en force militaire.

On s'est battu avec acharnement, la victoire est restée fidele aux Français. Le peuple de Naples les a reçus dans ses murs; et revenu de ses erreurs, il a proclamé la république et établi un gouvernement provisoire.

**ERRATA.** Dans le n°. 13, page 39, hymne du cit. Lebrun; après ce vers de la 5<sup>e</sup>. strophe : *Que la foudre n'a-t-elle embrasé ton berceau*, on lit celui-ci : *Combien ce couple affreux eût épargné de crimes !* il faut lire : *Combien ce coup heureux, etc.*

## LOTÉRIE NATIONALE.

*Tirage du 16 pluviôse.*

Les numéros sortis sont : 34, 21, 84, 16, 20.

**LENOIR-LAROCHE, Rédacteur en chef.**

## MERCURE FRANÇAIS.

---

 DÉCADI 30 PLUVIÔSE, l'an septieme de la République.
 

---

## M O R A L E.

*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par DUPUIS, citoyen français. Un volume in-8°. A Paris, chez H. AGASSIS, imprimeur-libraire, rue des Potteuins, n°. 18. An VII.*

## QUATRIÈME EXTRAIT.

*Suite des moyens de découvrir le sens des Fables anciennes.  
Notions philosophiques qui y conduisent.*

**O**N a vu que notre dernier Extrait n'était presque qu'un traité de la sphere suivant les idées des anciens. Mais pour avoir la clef de leurs fables qui ne sont, nous ne saurions trop le répéter, que l'histoire allégorique de leur philosophie, ce n'est pas assez de savoir qu'ils regardaient le monde comme un grand animal, et d'avoir parcouru quelques-uns des phénomènes qu'ils y remarquaient. Il faut encore savoir que dans ce grand être vivant qui renferme tout, qui est cause de tout, en un mot dans l'univers-dieu ils distinguaient deux parties principales. L'une est le ciel où tout est constant, régulier, inaltérable, où rien ne présente l'image du changement et de la destruction, et qui regle par ses influences la succession des variations de notre globe. L'autre est la terre où tout est agitation, révolution,

génération et destruction successives, et qui reçoit du ciel les principes de sa fécondité. Les anciens ont fait de ces deux parties de l'univers deux causes distinctes, concourant perpétuellement à la production de tout, l'une comme active, l'autre comme passive, l'une comme mâle, l'autre comme femelle. Ils ont établi leurs limites vers la région de la lune. Ainsi le ciel, l'éther, le feu céleste et pur, le soleil et les astres ont fait partie de la cause active et mâle. La terre, la matière grossière et sublunaire, les élémens ont été regardés comme la cause passive et femelle.

Ce dogme a été universellement répandu dans l'antiquité. Nous le trouvons exposé très en détail dans Ocellus de Lucanie qui vivait dans le tems de Thalès et de Solon, c'est-à-dire environ cinq cents ans avant l'ère chrétienne, et dont l'ouvrage est un des plus anciens de ceux qui nous restent. Nous le retrouvons dans Aristote et dans son commentateur Simplicius. Sinesius, évêque de Cyrene, Proclus dans son commentaire du Timée l'ont admis. Philon, Thalès, et d'autres spiritualistes l'ont conservé en mettant seulement à la place du ciel l'être métaphysique et abstrait qu'ils appellaient son génie, son intelligence. Chéremon, Plutarque, Diodore de Sicile, Macrobe, Eusebe, une foule d'autres nous attestent que c'était l'opinion universelle de l'antiquité.

C'est cette union, ce mariage des deux causes que l'on a voulu célébrer en figurant par-tout, portant en cérémonie, et offrant à la vénération des peuples la représentation des parties de la génération des

deux sexes. Cette idée a passé de la philosophie dans la religion, ou plutôt lui a donné naissance. On est tout près de la crédulité quand on philosophe d'après des hypothèses. Elle a fait la base de toutes les cosmogonies et théogonies. Celle des Hébreux attribuée à Moïse, celle des Phéniciens attribuée à Sanchoniaton, celle des Grecs composée par Hésiode, celle des Égyptiens, des Atlantes, des Crétois rapportées par Diodore de Sicile, les fragmens de celle d'Orphée, le bouandesh des Perses, les livres des Indiens, les traditions des Chinois, des Maçassarois, etc. etc. ; enfin, toutes les geneses sont fondées sur ce dogme. Partout nous voyons les généalogies des dieux et l'histoire des premiers hommes commencer par le mariage d'Uranus, le ciel, Nyès, Épigée, Noati, Pangenitor, le pere, qui épouse Gbé, la terre, Cibele, Toknie, Thitéa, Aratia, la mere, la nourriciere, sa compagne ou sa sœur ; et il en naît Chroné, Saturne, le dieu du tems et des astres, des génies, des azes, des montagnes qui portent le ciel, etc. etc. ; toutes choses qu'on ne sera sûrement pas tenté de prendre au pied de la lettre. D'ailleurs, plusieurs de leurs auteurs, tels que Sanchoniaton, nous avertissent positivement, en nous les racontant, que ce sont des allégories. Nous savons donc, comme le dit le cit. Dupuis, à quoi nous en tenir sur ces premiers peres prétendus des dieux et des hommes ; et leur sort décidera de celui de leurs enfans. Partout où nous les trouverons, nous y verrons l'emblème de la cause active et passive de la nature et de ses principaux effets : et nous reconnaitrons que

l'immortel Bacon avait raison de dire que la fable était la sagesse des anciens.

Notre auteur entre ensuite dans beaucoup de détails sur ces prétendus enfans d'Uranus, c'est-à-dire sur les diverses parties de la causé active. Il expose les opinions philosophiques et astrologiques des anciens sur les influences de ces astres, opinions nées pour la plupart d'une physique absurde, et qui ont enfanté des fables religieuses encore plus absurdes, lesquelles ont souvent été consacrées par des fêtes et des institutions sociales. Il donne en passant beaucoup d'exemples d'attributs et d'aventures de dieux et de déesses qui s'expliquent par ce moyen. Le soleil et la lune, comme plus remarquables, se représentent sous mille formes. Le premier est ici Ormusd ; là, Osiris ; ailleurs, Jupiter, etc. Suivant les tems, il est enfant au solstice d'hiver, et s'appelle Orus et Harpocrate. Il est Apollon, Adonis, Atis, Bacchus sous la forme d'un jeune homme, au printemps ; Jason, Hercule, hommes faits, en été ; Esculape, vicillard, en automne. Apis et le taureau de Mithra sont ses attributs quand l'équinoxe venait au signe du taureau ; il eut des cornes de bélier quand il vint au bélier : Jupiter-Hammon. C'est ainsi que la lune s'appella Isis, Diane, Hecate, et eut mille aventures auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce que nous les retrouverons dans un ordre plus suiv', quand nous verrons les applications du système de notre auteur, à l'explication des anciens poèmes. Quant à présent notre objet est de remarquer les positions et les rapports des astres à l'égard du soleil et de la

lune, qui les faisaient regarder comme concourans à leur action, c'est-à-dire à celle de la cause active du monde, qui les faisaient appeller astres parana-tellons, et qui les faisaient en cette qualité figurer dans les fables.

Dans notre dernier Extrait nous avons déjà parlé des principales de ces circonstances, telles que les divers levers et couchers, les passages au méridien, etc. etc. Celles-là sont données par la nature. Mais il est bon de savoir que les astrologues en avaient imaginé qui n'ont de réalité que dans leurs cerveaux. Par exemple, ils avaient rêvé de faire du lion, roi des animaux, le domicile particulier du Soleil; et du cancer qui est auprès de lui, le domicile de la Lune, ces deux signes étant les plus élevés du zodiaque. Ensuite ils avaient donné à Mercure, comme la planète la plus proche du Soleil, les gemeaux et la vierge; et de suite, suivant l'ordre des distances, à Vénus, le taureau et la balance; à Mars, le bélier et le scorpion; à Jupiter, les poissons et le sagittaire; et à Saturne, le verseau et le capricorne. Cela explique pourquoi le fameux bélier à toison d'or, qu'on nous dit placé dans les signes célestes, était suspendu dans le temple de Mars; pourquoi le fameux dragon de Cadmus, qui est le serpent du serpentaire placé sur le scorpion, est censé habiter près d'une fontaine du dieu Mars; pourquoi la Vénus phénicienne avait une tête de taureau; pourquoi la Diane d'Éphèse avait sur la poitrine la figure d'un cancer; pourquoi Horus était soutenu par des lions; pourquoi le premier mois de l'année des Romains, celui de Mars, était consacré à Mars; le second, à

Vénus ; le troisième , à Mercure ; le quatrième , à la Lune ; et le dixième , à Saturne ; etc. etc.

Les astrologues avaient aussi déterminé, je ne sais sur quel fondement, un point pour chaque planète qu'ils appellaient le lieu de son exaltation, où elle était censée jouir de toute sa puissance. Ce lieu était pour le Soleil, le 19°. degré du bélier ; pour la Lune, le 3°. du taureau ; pour Mercure, le 25°. de la vierge ; pour Vénus, le 27°. des poissons ; pour Mars, le 28°. du capricorne ; pour Jupiter, le 15°. du cancer ; et pour Saturne, le 10°. de la balance. Les fêtes des anciens Sabéens se célébraient quand l'astre était dans son exaltation ; de là, la pâque ; celles des Romains étaient en général fixées d'après le domicile.

Enfin, nous avons vu qu'en avait divisé chaque signe du zodiaque, en trois décans, en trois parties de dix degrés chacune, à laquelle répondait celle des trente-six constellations extra-zodiacales qui se lève en même temps. On imagina de donner la présidence de chacun de ces décans à un des dieux-planètes successivement, en commençant par le premier décan du bélier, et Mars qui y a son domicile, recommençant toujours par Mars, et finissant par lui au trente-sixième décan, en sorte que chaque planète en avait cinq ; et Mars six. Cette distribution paraît postérieure, et être du temps où l'équinoxe arrivait au bélier. Elle a donné lieu à bien des fables.

On avait aussi attaché à chaque signe du zodiaque un des douze grands dieux ; au lion, Jupiter ; à la vierge, Cérès ; à la balance, Vulcain ; au scorpion, Mars ; au sagittaire, Diane ; au capricorne, Vesta ; au verséau, Junon ; aux poissons, Neptune ; au bé-

lier, Minerve; au taureau, Vénus; aux gemeaux, Apollon; au cancer, Mercure; ou plutôt on avait fait une intelligence, un génie de chacun de ces signes. On a été depuis jusqu'à donner un génie particulier à chaque degré du zodiaque. On ne va-t-on pas quand on se permet les suppositions? et peut-on être surpris de la déraison universelle, quand l'esprit humain part de choses supposées, comme de choses prouvées.

La connaissance de toutes ces rêveries sert à deviner bien des allusions, qui sans cela seraient intelligibles. Mais en voilà assez sur la cause active; passons à la cause passive.

Assurément Socrate avait bien raison de dire de son tems, qu'il fallait faire descendre la philosophie du ciel sur la terre, si l'on voulait qu'elle fût utile; car on ne peut voir sans admiration à quel excès les anciens ont porté la fureur de tout expliquer, et la manie d'imaginer au lieu d'observer.

Les uns nous disent que c'est ce qu'ils appellent l'éther qui est le principe de tout, et que les astres en sont formés; voilà la cause active. Ensuite ils conçoivent la matiere existante, abstraction faite de toute forme; c'est le Chaos, c'est l'Érebe. Voilà la cause passive, mise en mouvement par la cause active; les élémens se sont séparés suivant leur pesanteur, la terre, l'eau, l'air et le feu.

D'autres veulent que tout vienne de la chaleur qui appartient au soleil, et du principe humide qui appartient à la lune; c'est ainsi, disent-ils, qu'un œuf éclôt en vertu de la liqueur qu'il contient et de la chaleur de l'incubation.

Tous admettent les quatre prétendus élémens. Ils donnent à l'un, le mouvement de haut en bas ; à l'autre, celui de bas en haut ; et à l'éther, le mouvement circulaire. Ils sont fort partagés sur la prééminence d'un de ces prétendus élémens sur l'autre ; car on sent bien qu'il faut que les hommes s'occupent toujours de prééminence. Il y en a qui veulent que le feu occupe le centre, parce que, comme le plus parfait, il doit avoir la place principale. En vérité, on ne saurait surmonter le dégoût que cause cette pitoyable physique ; heureusement cela n'est pas nécessaire. Il nous suffira de savoir qu'après avoir fait de la matière une cause première, un dieu, ou divinisé la terre, ses parties principales, les montagnes, les mers, les fleuves, les fontaines ; on a fait des quatre élémens des génies présidant aux quatre saisons ; on a été jusqu'à les faire présider à tels signes du zodiaque, à telles constellations. On ne s'en est pas tenu là : on a affecté au feu le principe du chaud ; à l'air, celui du froid ; à l'eau, celui de l'humide, et à la terre, celui du sec. On a personnifié ces quatre principes, et on a imaginé qu'ils dominaient chacun dans des astres, et que ces signes, ces astres et ces principes modifiaient et gouvernaient toutes les choses d'ici-bas. Tout cela a fourni ample matière à l'astrologie, et a donné lieu à d'immenses généalogies de dieux et à de nombreuses fables. C'est tout ce que nous avons besoin d'en savoir. Ainsi, sans entrer dans plus de détails, nous allons passer à l'examen d'une idée qui tient de près à celle de la cause active et

passive, et qui, comme elle, est nécessaire à connaître.

Une des idées les plus anciennes parmi les hommes, et les plus universellement répandues, c'est que l'univers est soumis à l'action de deux principes opposés; l'un, source de tout le bien; l'autre, auteur de tout le mal. Il n'y a pas un peuple connu dans les quatre parties du monde, où l'on ne trouve cette théologie. C'est ce que le cit. Dupuis prouve par une foule d'autorités; et ce qu'il aurait pu montrer être une suite nécessaire de la marche de l'esprit humain. Tous s'accordent encore à faire le principe du bien, supérieur à celui du mal; et beaucoup ajoutent qu'il doit le détruire un jour, et qu'alors les hommes seront heureux. Voilà le texte de la vie à venir. Enfin tous font le principe du bien, souverain dans le ciel et dans les astres; et le principe du mal, regnant dans la matière sublunaire qu'il trouble, et dans les profondeurs de la terre. Cela rapproche bien cette idée des deux principes, de celle des deux causes active et passive: elle est là même un peu spiritualisée. Les domaines des deux principes sont pareils à ceux des deux causes: leurs limites sont exactement les mêmes; car c'est encore la sphère de la lune qui fait la ligne de démarcation. Aussi les anciens ont ils placé les âmes heureuses remontant vers le principe du bien, dans la partie de la lune qui nous est opposée: c'est là leur paradis. Enfin ces domaines assignés à la cause active et au principe du bien d'une part, et à la cause passive et au principe du mal d'une autre, nous prouvent que ces deux théories dérivent éga-

lement de l'amour des hommes pour la lumière, et de leur horreur pour les ténèbres; et que c'est leurs oppositions et leurs alternatives qu'ils ont voulu expliquer, décrire et célébrer. Car, où est le siège de la lumière? n'est-ce pas dans le ciel et dans les astres qui paraissent lumineux par essence? Et où est le siège des ténèbres? si ce n'est dans la terre, dans la matière opaque dont le propre est de projeter des ombres et de produire l'obscurité, quand elle intercepte l'action des astres.

Aussi par-tout Ormusd, Mithra, Osiris, Jupiter, Apollon, le Soleil, en un mot le principe du bien est appelé le roi du ciel, la source de toute lumière; le principe lumineux; et Ahriman, Pethjaré, Tiphon, Pluton, le principe du mal, son ennemi, est l'enfant de la terre, le roi de l'enfer, des lieux bas et sombres, le prince des ténèbres. C'est lui qui trouble et détruit tout ce que le principe lumineux organise et produit. Toutes les cosmogonies portent sur cette hypothèse.

La théologie des anciens mages paraît, à cet égard, être le type originel de toutes celles que nous connaissons. Nous la trouvons dans le bouddesch et le zendavesta. Inventée dans les climats du nord de la Perse et de l'Arménie, elle est exactement calquée sur les aspects du soleil et ses effets relatifs à nos climats septentrionaux. Ils partagent le tems en douze *milles*, dont six sont les *milles* d'Oromaze, et six, ceux d'Ahriman. Ils disent que le mal entre dans le monde au septieme *mille*, sous le scorpion; que les six *milles* de dieu sont l'agneau, le taureau, les gémeaux, le cancer; le lion et l'épi;

et que sous la balance, Ahriman parut dans le monde. Il est donc clair que les six dieux amis d'Oromaze sont les signes d'été, et ceux d'Ahriman sont ceux d'hiver; que leur autre division de quarante-huit dieux, dont vingt-quatre combattent sous un chef et vingt quatre sous l'autre, et toujours mêlés avec des astres, est une distribution des quarante-huit constellations; que l'œuf d'Oromaze, percé par Ahriman, est le monde partagé en deux hémisphères, l'un lumineux, l'autre ténébreux, et qu'enfin tout cela se rapporte à la marche annuelle du soleil et au retour des saisons.

Ces remarques nous font voir pourquoi on a attribué aux astres du printems et de l'été des influences bienfaisantes, et aux autres des influences pernicieuses; pourquoi toutes les formes et les attributs du principe lumineux sont tirés des premiers, et ceux du principe ténébreux sont des serpens, des scorpions, enfin des astres d'hiver. Cela nous donne l'origine des guerres des dieux, fils du ciel, et des géans, enfans de la terre; des bons et des mauvais génies, des anges et des diables; et cela nous donnera de même l'explication de la Genèse et de l'Apocalypse. Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin ces observations; elles suffisent pour nous montrer le pitoyable usage que les hommes ont fait de l'astronomie; et comment cette science nous donne la clef de toutes les énigmes sacrées. Seulement disons encore un mot de l'ame du monde.

Nous avons déjà observé dans le préambule de cet écrit (N<sup>o</sup>. du 20 nivôse), qu'on a d'abord regardé le monde comme une vaste machine. Ensuite

on a cru que ce grand être était animé et vivant : et enfin, on s'est persuadé que cet immense animal avait une ame distincte de son corps. La première opinion, la seule qui ne porte pas sur des suppositions hasardées, a dû produire des observations, et n'a pu donner lieu à aucun culte.

La seconde a fait naître le culte de l'univers et de ses parties, dont les unes composaient la cause active et mâle, le principe de la lumière et du bien ; et les autres, la cause passive et femelle, ou le principe des ténèbres et du mal.

La troisième hypothèse a peu changé le fond du culte et des fables. Seulement, au lieu de révérencer les parties visibles des deux causes agissantes dans l'univers-dieu, on leur a attaché à chacune une portion de l'ame universelle du monde ; et ce sont ces intelligences qui ont attiré tous les hommages. Du reste, elles ont eu absolument les mêmes caractères et les mêmes fonctions que les parties visibles qu'elles étaient censées régir ; et la connaissance des faits astronomiques et physiques nous suffira parfaitement pour expliquer leurs aventures, leurs attributs, leurs généalogies, enfin toutes les histoires allégoriques dont elles ont été le sujet. Ainsi les principes que nous avons posés jusqu'à présent, nous donneront la clef de tout ce qui est relatif au monde animé et au monde des intelligences.

Mais on ne s'en est pas tenu là. Ces intelligences étaient déjà des abstractions personnifiées. Par une nouvelle abstraction, on les a détachées des parties visibles qu'elles régissaient. On en a composé un

monde intellectuel, qu'on a supposé être préexistant au monde réel, et en être le type originel. Alors il n'y a plus eu ni bornes, ni règles pour les chimères métaphysiques; et l'étude de la nature ne peut plus être un guide sûr dans ce dédale. Seulement nous appercevrons de tems en tems, dans ces rêves, les traces des idées réelles qui y ont donné lieu. Ce ne sont donc pas les fables récentes que le cit. Dupuis se flatte d'expliquer dans tous leurs détails. Elles ont été composées par des hommes qui, ayant perdu le fil des anciennes idées, n'avaient conservé que des noms d'êtres fantastiques, qui ne se liaient plus à l'ordre visible du monde. C'est le cas des Grecs depuis Hesiode; et des Romains à plus forte raison. Mais en portant la lumière dans les mythologies les plus anciennes, il en réfléchira un grand jour sur celles qui n'en sont que des enfans dégénérés et estropiés par l'ignorance.

Dans le prochain numéro, nous donnerons un exemple de la manière heureuse dont le cit. Dupuis explique les anciennes fables, à l'aide de sa méthode: et ce sera une grande preuve de la vérité des principes dont nous avons donné un aperçu dans cet extrait et dans le précédent. Car la pierre de touche de toute théorie est, sans contredit, d'essayer de la mettre en pratique.

*La suite au numéro prochain.*

## G L O S S O G R A P H I E.

Multa paucis.

*Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française, composé sur la dernière édition de l'Abrégé de RICHLEBY, par WAILLY, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, et le Dictionnaire critique de la langue française par FÉRAUD, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie méthodique, etc. On y a joint, 1°. un extrait des Synonymes français par GIRARD, BEAUZÉE, ROUBAUD, etc. ; 2°. une Méthode de prononciation aussi facile que sûre, appliquée à tous les mots de la langue ; 3°. les mots nouveaux et les autres changemens introduits dans la langue par la révolution française ; 4°. un Vocabulaire géographique contenant l'orthographe des noms des villes, provinces, etc., augmenté des noms latins de chaque lieu. Par C. M. GATTEL, professeur de grammaire générale à l'École centrale du département de l'Isère. Deux volumes in-8°. chacun de 800 pages, à deux colonnes en petit texte. Prix, 15 francs. A Lyon, chez BRUNET aîné et compagnie ; et à Paris, chez PERISSE, libraire, rue de la Barillerie, n°. 4, près le pont Saint-Michel.*

**N**ous nous reprochons de n'avoir pas encore parlé de ce nouveau Dictionnaire, justement estimé, et qui mérite d'être plus connu. Le nouvel éditeur, le cit. Gattel, professeur national de gram-

maire, par un travail beaucoup plus étendu qu'il ne l'avait projeté d'abord, a su rendre suranné et inutile le *Richelet*, qu'il semblait n'avoir voulu que reproduire; et en même tems nous offrir un ouvrage usuel, d'un format commode, d'un prix modique, et dans l'espace de deux volumes *in-octavo*, un nombre d'avantages réunis plus considérables. Ces avantages sont l'exactitude, la clarté, la précision des définitions, dans lesquelles l'auteur améliore, rectifie, corrige et réfute un très-grand nombre d'articles, de passages et d'exemples inexacts, fautifs ou incomplets chez les autres lexicographes ou grammairiens. Par le moyen de la plus grande concision dans les articles, de marques typographiques sagement employées, le cit. Gattel a su éviter des longueurs et des répétitions inutiles et fastidieuses; et par-là, dans un dictionnaire d'un format portatif, et sous le titre d'*Abbrégé*, nous procure un recueil plus abondant et plus riche de neuf à dix mille articles. En un mot, il est parvenu à nous donner, dans ce court espace, un recueil plus complet, en quelque sorte, que nos grands dictionnaires de *Trevoix*, de l'*Académie*, de *Richelet* *in-folio*, et que plusieurs vocabulaires volumineux, justement accrédiés.

Dans un prochain numéro, d'autres détails plus étendus feront mieux connaître cet excellent ouvrage qu'on n'a fait ici qu'indiquer.

E. B. L. N. ~

---

I N S T I T U T N A T I O N A L  
D E S S C I E N C E S E T A R T S.

*Suite des TRAVAUX DU DERNIER TRIMESTRE.*

---

*SCIENCES PHYSIQUES ; Notice par le cit. LAUSSUS.*

P A R M I les divers objets qui depuis trois mois ont occupé la classe des Sciences physiques, deux nouveaux genres de plantes ont été présentés par notre confrere Lhéritier. Le premier, découvert à Madagascar, par le cit. Bruguiere, associé de l'Institut, portera le nom de *Bruguiera*. La Science reconnaissante s'empresse de consacrer à la mémoire de ce savant naturaliste que la mort vient d'enlever, la plante qui fut le premier fruit de ses travaux dans le voyage autour du monde qu'il entreprit avec Kerguelen.

Le second genre, découvert à l'isle de France par le même auteur, appartient à la famille des Orchis. Comme c'est une plante parasite des troncs d'arbres, le cit. Lhéritier propose, pour cette raison, de la nommer *Rhizodendrum*.

Il est un arbre originaire de l'Amérique septentrionale, dont les jeunes branches sont recouvertes pendant la végétation d'une humeur gluante, qui, pour peu qu'on la touche, s'attache fortement aux doigts, et les noircit. Le cit. Vauquelin la regarde comme un principe différent de tous ceux qu'on connaît



connait dans le regne végétal, mais qui se rapproche cependant plus des résines que de toute autre substance. La production de cette espèce de glu a fait donner à l'arbre dont il s'agit, le nom de *robinia viscosa*, pour le distinguer d'un autre robinia, ou faux acacia, avec lequel il a les plus grands rapports. Les citoyens Cels et Ventenat ont fait voir que cet arbre appartient à un genre qui a été décrit par nos confreres Jussieu et Lamarck. C'est au cit. Michaux, associé de l'Institut, que l'on doit cette nouvelle acquisition, peut-être encore plus importante que celle du faux acacia qui est aujourd'hui multiplié si utilement.

La difficulté de rassembler les productions variées des différens climats, a été regardée, avec raison, comme un des plus grands obstacles à l'étude et aux progrès de l'histoire naturelle. Cette difficulté n'existe plus pour les plantes qui croissent dans les États de Tunis et d'Alger. Le public possède aujourd'hui une Flore complète du mont Atlas, long-tems désirée par les botanistes, et c'est au cit Desfontaines qu'il en a l'obligation toute entière.

Le cit. Broussonet, que l'amour des sciences a conduit dans cette même partie de l'Afrique, nous a fait connaître les procédés particuliers que l'on emploie à Fez et à Tétuan pour y préparer les peaux de chevres avec lesquelles on fait des maroquins de diverses couleurs. Il a donné sur cet objet les renseignemens les plus exacts, et a désigné les plantes dont on se sert dans la Barbarie pour ces sortes de préparations.

L'industrie qui sait se servir de tout, et qui par

cette raison ne doit rien perdre , emploie jusqu'aux vieux cordages et aux vieux filets de pêcheur pour faire des étoupes , qui servent ensuite à fabriquer du papier d'épaisseur et de qualité différente. Le cit. Teissier nous a fait voir combien il serait utile d'encourager dans nos départemens maritimes les fabriques de ce papier très-épais qui sert au doublage des navires , en mettant toujours à profit l'étoupe retirée des vieux cordages , dont on se sert encore pour calfater les vaisseaux.

Le même auteur a observé un fait assez singulier , dont la cause n'est pas encore connue. Il a vu dans plusieurs endroits le lait nouvellement trait , et d'une belle couleur blanche , devenir bleu dans l'espace de deux ou trois jours , et rester bleu même après l'avoir fait bouillir. On s'est assuré que ce phénomène ne dépend ni de l'âge , ni de la santé des vaches , ni des laiteries , ni des vases dans lesquels on dépose le lait , ni d'un défaut de soin ou de propreté. Tout le laitage , quoique bleu , est bon , et l'on peut en manger sans en être incommodé. Peut-être des plantes de la nature du pastel et de l'indigo , dont quelques vaches se nourrissent pendant l'été , donnent au lait cette couleur factice ? Mais ce n'est là qu'une conjecture , et le cit. Teissier se propose , pour découvrir la vérité , de faire sur les lieux où ce phénomène a été observé , les recherches et les expériences nécessaires.

Dans un mémoire sur une nouvelle classification de coquilles , le cit. Lamarck a fait sentir la nécessité d'augmenter le nombre des genres , et de resserrer davantage les caractères qui les distinguent. Il

porte ce nombre à cent dix-sept. Linnéus et les autres naturalistes ne l'avaient porté qu'à soixante. On pourra, à l'aide de cette classification nouvelle, rapporter avec plus de facilité à son genre particulier tous les testacés qu'on voudra connaître.

Dans la nombreuse famille des araignées, il en est qui ont été surnommées mineuses et maçonnes, parce qu'elles savent se créer un terrier ou une galerie souterraine qu'elles ferment avec une espèce de trape ou porte mobile. Le cit Latreille, associé de l'Institut, a indiqué les caractères propres à cette famille industrielle, et les moyens de ne pas la confondre avec d'autres insectes du même nom, mais d'une espèce différente.

On sait que le phosphore et que plusieurs combinaisons salines de l'acide phosphorique ont été trouvés, par les chimistes, dans l'urine. De nouvelles recherches ont fait découvrir aux citoyens Fourcroy et Vauquelin, dans ce liquide, de l'allumine et du phosphate de magnésie. Ils ont vu qu'une matière animale particulière, qui caractérise l'urine et qui lui donne toutes ses propriétés, y formait très-prompement de l'ammoniaque, laquelle faisait passer le phosphate magnésien dans la classe des sels triples, le rendait beaucoup moins dissoluble qu'auparavant, et susceptible de se précipiter en lames ou en aiguilles cristallines. Ces deux chimistes ont apprécié les diverses altérations dont ce liquide est susceptible, ont rendu compte des changemens spontanés qu'il éprouve, et fait voir que son examen, à peine commencé suivant eux, est un des objets qui méritent le plus de fixer l'attention des médecins,

puisqu'il leur offre à résoudre un des plus importants problèmes de la physique de l'homme sain et malade.

Des observations du cit. Baumé sur la décomposition du muriate calcaire par la chaux, et des recherches sur une maladie que les médecins nomment maladie noire ou atrabilaire, dont le cit. Portal a développé les causes et les effets en indiquant les remèdes par lesquels on peut la guérir, ont encore été l'objet de l'attention de la classe des Sciences physiques.

*SCIENCES MATHÉMATIQUES ; Notice par le citoyen  
LEFEVRE-GINEAU.*

Le cit. Duc-la-Chapelle, membre associé, a communiqué à la classe des Sciences mathématiques et physiques, une suite d'observations de plusieurs mois, desquelles il semble résulter que le baromètre est presque toujours ascendant vers 7 heures et demie du matin et 10 heures du soir, et descendant à midi et vers minuit et demi, ce phénomène annoncerait dans la pression de l'atmosphère une variation qui n'a pas encore été observée. Dans un autre mémoire il explique la cause du phénomène connu des astronomes sous le nom d'irradiation.

Le cit. Messier a donné les observations qu'il a pu faire de la comète vue pour la première fois à l'Observatoire par le cit. Bouvard, le 16 frimaire dernier, à 6 heures et demie du soir. Cette comète était très-faible et très-difficile à observer, et n'a été visible que quelques jours.

La navigation fluviale est un des plus puissans moyens d'accroître nos richesses ; on le sait depuis long-tems , on en a beaucoup parlé , mais on n'a presque rien fait pour la perfectionner. Le ministre de l'intérieur vient d'en promettre les précieux avantages à l'agriculture et au commerce. Il a déjà publié le plan des commissions qui vont être établies pour s'occuper de cet objet ; mais ce n'est en quelque sorte que l'esquisse d'un plus grand ouvrage, *le système de la navigation intérieure*, ouvrage qui exige le concours d'un grand nombre de connaissances et des réflexions profondes. Le ministre a fait un appel à l'Institut dans ceux de ses membres qui ont des lumières sur cette partie importante de l'économie politique. L'Institut s'empresse de répondre à cette honorable invitation d'un ministre , dont la vigilance ne veut oublier aucune partie de son immense administration. Nous devons le dire , et nous ne serons point démenti : ses soins paternels ont déjà produit d'heureux résultats pour l'instruction. Les arts, les lettres, la morale sont l'objet constant de son amour et de sa surveillance ; le commerce et l'agriculture menacés d'une ruine prochaine, appellaient aussi son attention : puissent les efforts qu'il fait en ce moment pour seconder les vues du Directoire , en rétablissant les deux sources principales de la prospérité publique , être suivis d'un succès aussi prompt qu'il est desirable !

Les citoyens Delambre et Méchain avaient achevé la mesure de la base de Perpignan , dans les jours complémentaires derniers ; la longueur de cette base mesurée ne diffère que de 13 centimètres ( environ

5 pouces) de la longueur que lui donne le calcul, en employant celle qui a été mesurée à Melun; accord étonnant entre deux longueurs, chacune de 13,000 metres, séparées par 150 lieues de distance, et liées par un grand nombre d'observations dont chacune peut avoir sa petite erreur. L'Institut s'occupe actuellement avec les savans, députés par les puissances étrangères, à calculer les derniers résultats de ce beau travail.

L'histoire héroïque parle d'un Osiris qui sortit de l'Égypte à la tête d'une puissante armée, emmenant avec lui des hommes savans dans l'agriculture et les arts, pour instruire et civiliser les peuples sauvages qu'il visiterait. Aucun autre conquérant n'a suivi cet exemple, parce que l'ignorance suffit pour faire du mal aux hommes. Il était réservé à la France victorieuse et libre de préparer pour notre histoire une expédition guerrière qui ressemble à celle d'Osiris, et de reporter sur les rives sauvages du Nil les connaissances et les arts qui sont le principe de la civilisation et de la grandeur des peuples.

À peine le héros français qui, pour la première fois il y a un an, dans cette enceinte fixa tous les regards, et réunit les acclamations d'un peuple juste et sensible; à peine ce héros, dis-je, eut-il mis le pied dans la terre d'Égypte, qu'au milieu du tumulte de la victoire il fonda au Caire un Institut des sciences et des arts,

( Pour les détails des travaux de l'Institut d'Égypte, voyez le n<sup>o</sup>. 13, page 17. )

Si nos savans d'Égypte ont saisi et discuté pen-

dant le tems même de la conquête autant d'objets si différens , que ne feront-ils pas dans le calme de la paix , aidés par les savans de l'Europe entière , et secondés par les naturels du pays qu'ils auront civilisé ? Autour d'eux tout est neuf et merveilleux : eh ! qui ne connaît pas l'influence puissante des choses nouvelles sur notre imagination ! Nos artistes ne vont-ils pas avec le naturaliste visiter nos Alpes , nos Pyrénées ? ne vont-ils pas en quelque sorte refaire leur imagination au sein d'une nature nouvelle pour eux ? Tant de livres ont parlé de nos sites , de nos montagnes imposantes d'Europe , qu'elles ont presque cessé d'être imposantes : les descriptions ont usé leur influence. En Égypte , on n'a jamais écrit pour nous ; les choses que nous en savons sont des merveilles et des fables ; et ces merveilles , d'un côté , se lient aux souvenirs de notre enfance ; et de l'autre , reportent nos idées jusqu'à l'origine du monde. Quel pays pour l'imagination , les sciences et les arts !

---

*Suite de l'Extrait de la correspondance d'un Républicain  
à un de ses amis à..... en Allemagne.*

**J**e n'ai rien à dire aux théoristes qui , imbus de quelques maximes spéculatrices d'économie , se refusent à tout ce qui ferait brèche au système qu'ils se sont proposé d'établir ; je n'ai rien à dire non plus aux hommes qui , ambitieux de popularité , saisissent avec avidité toutes les occasions de capter la crédulité publique , et ne croient pas qu'il y ait

K 4

un meilleur moyen d'aspirer à une sorte de *tribunal* d'opinion, qu'en s'instituant les économistes des contribuables, en déclamant contre tel impôt, parce qu'il produirait peu; contre tel autre, parce qu'il produirait trop; en s'érigeant enfin les censeurs et les arbitres exclusifs de toute dépense et de toute sorte d'impôts, sans trop prendre la peine de s'informer de ce que c'est dans un Etat que la *dépense*, et de ce que c'est que l'*impôt*.

Je laisse aux premiers la jouissance tranquille de leurs visions systématiques, et je ne troublerai pas les autres dans les calculs de leur ambition; mais je voudrais avoir un entretien avec ces hommes austères qui aiment leur patrie avec sincérité, quoique d'une manière un peu chagrine, qui s'indisposent, avec raison peut-être, contre les vicieuses impositions et les dépenses vicieuses, mais qui en concluent à tort qu'avant d'imposer des tributs suffisants, il faut se livrer sans réserve à la longue tâche de rectifier toutes les dépenses et tous les impôts. Je leur dirai..... « Sans doute, il faut dès aujourd'hui porter une main réformatrice sur les dépenses qui ne sont pas bien organisées; il faut dès aujourd'hui travailler à la formation d'un système complet et perfectionné d'impôts; mais dès aujourd'hui aussi, il faut qu'on prélève des impôts suffisants; parce que s'il en est autrement, pendant que vous marcherez en avant les yeux fixés sur la perfection à laquelle vous voulez atteindre, l'ennemi qui surveille les écarts de votre sollicitude mal dirigée, creusera sous vos pas un abyme dans lequel vous tomberez, et que vous n'aurez pas aperçu. Pensez-

vous à soigner des meubles précieux , quand vous les arrachez aux progrès de l'incendie ; vous inquiétez-vous de votre intendant , quand il distribue des encouragemens aux hommes qui éteignent les flammes dont votre maison allait être consumée sans leurs secours ?

» Vous voulez de bons impôts , vous ne voulez que de bons impôts. Mais savez vous que , comme un bon système d'impôts n'en admet pas un seul mauvais , ainsi un mauvais système n'en comporte pas un seul qui soit bon : qu'un mauvais système ( et tel est non-seulement le vôtre , mais celui même de l'Europe entière ) vicie nécessairement toute bonne loi d'impôt partiel , que la sagesse ou le hasard pourrait y introduire ; que la complication d'un seul mauvais impôt suffit pour dénaturer tous les autres , par les rapports que sa perception a nécessairement avec leur perception. Vous avez un système défectueux d'impôts ; ne pensez pas que vous le perfectionnerez en soignant mieux ce qui lui manque pour le compléter ; et sachez que le plus désastreux de tous les vices pour un système d'impôts , qu'il soit parfait ou qu'il ne le soit pas , est celui de la lenteur et sur-tout de l'insuffisance de ses perceptions.

» Consultez l'opinion publique , elle vous demande qu'il soit pourvu aux besoins de l'Etat que rien n'ajourne , et qu'on diffère les vues de perfectionnement dont on peut , dès ce moment , entamer les principes , mais dont il faut ajourner l'issue.

» Consultez l'état des contribuables : l'industrie

d'une nation libre ne cherche pas à se soustraire à l'impôt ; mais quand des impôts mal calculés n'ont pas su l'atteindre, ou quand des circonstances extraordinaires ont dérouté tout à-la-fois et la marche de l'industrie et celle de l'impôt, il faut chercher ses traces par-tout où l'irrégularité de la marche l'a forcée elle-même de se porter : dans les tems où l'industrie n'a pas une activité réglée, l'impôt ne peut pas avoir une activité systématique.

» Consultez l'état de l'Europe, et voyez la perspective possible, quoique non probable, d'une guerre générale. La simple plausibilité du *non danger* suffit-elle pour justifier de telles lenteurs, des lois insuffisantes, des lois ineffectuelles, pour justifier enfin cette susceptibilité qui s'irrite à l'idée de l'imperfection, et qui ne s'allarme pas à l'idée de l'insuffisance.... Voyez l'avenir, le prochain avenir qui s'avance ; sondez votre cœur, et ne mettez pas obstacle au salut de la patrie. »

Je ne puis quitter ce sujet : l'impôt est le régulateur de la force publique, qui, sans lui, n'est qu'un être de raison : il pourrait être, s'il était bien organisé, le régulateur de l'industrie elle-même. Mais quel est notre premier, notre plus pressant besoin ? Est-ce de voir l'industrie ranimée, réorganisée, ramenée à ses voies par le concours des bras qu'elle réclame, par le secours des capitaux dont elle manque, par l'allégement des impôts qui sont pour elle un nouveau mal ajouté aux désordres qui la dérèglent ? Ou bien, est-ce de voir la force publique dans un tel état d'énergie et d'activité, que la vue seule de son imposant appareil, de ses sa-

vantes distributions, de sa forte et redoutable tenue, intimide au dehors l'insolence provocatrice de l'ennemi qui ose menacer, glace d'effroi l'ennemi indécis, qui délibère entre les suggestions de la haine et la crainte de sa ruine prochaine?... Je le demande, auxquels de ces deux besoins l'amour de la patrie donne-t-il la priorité?

Tous les livres d'économie politique n'ont encore appris qu'une chose sur l'impôt; c'est que cette matière est obscure, que les éléments d'une bonne théorie manquent, qu'il y a des vices capitaux dans toutes les espèces d'impôts. Cette obscurité est telle que la plupart des disputes sur cet objet fatiguent l'esprit sans lui apporter aucune lumière. On ne s'accorde pas sur les résultats, parce qu'on ne s'entend pas sur les définitions mêmes : on donne le même nom à des choses diverses, on donne divers noms à des choses semblables; il ne reste de tous ces débats qu'une vérité que tout le monde sent : livrez-vous des aujourd'hui aux recherches nécessaires pour arriver plutôt que vous pourrez à une bonne théorie; mais en même-tems, puisque rien ne démontre encore que tel impôt est le meilleur et que tel impôt est le pire, croyez que l'impôt qui sauvera la patrie est l'impôt que l'amour de la patrie vous commande; et en attendant que tous les caractères qui distinguent les bons et les mauvais impôts soient connus, soyez convaincus que la sûreté, la facilité et la célérité de la perception sont les premiers caractères auxquels le tems présent vous prescrit de vous arrêter.

Cette digression m'a éloigné de mon sujet; j'y re-

viens ; je reviens à la première idée que je vous ai développée. Les étrangers se méprennent sur nos dispositions : ceux d'entr'eux qui nous haïssent , tirent des espérances de tout ; ceux qui font des vœux pour nous , tirent de tout des sujets d'alarmes : c'est à vous , c'est à tous ceux qui prennent intérêt à la cause de la liberté , à désabuser les uns et les autres ; car les alarmes de ceux qui nous aiment , et l'espoir de ceux qui nous haïssent , s'ils ne font rien à l'opinion qui regne chez nous et qui fait notre force , nuisent à l'opinion qui devrait régner au-dehors , et dont je conviens que les amateurs des vieilles maximes ont toutes sortes de raisons de redouter les progrès.

Mais qu'ils ne s'y trompent pas , ils la serviront mieux , cette opinion , par la violence , ils la serviront mieux par la guerre , qu'ils ne le feraient par le soin de procurer la paix à des peuples qui en ont un si grand besoin ; par le soin de repousser loin d'eux ces prédicateurs de discorde que l'Angleterre et la Russie leur envoient pour les catéchiser ; par le soin sur-tout d'éloigner le restes de ces fugitifs dont la vue seule suffit pour apprendre au peuple le secret de sa force et celui de la faiblesse de ses maîtres ; de reléguer dans le nord de l'Europe ces images errantes de l'aristocratie détrônée , qui , par-tout où elles paraissent , prêchent la haine de la cause des disgrâces dont elles sont des monumens vivans , et lui attirent plus de mépris que de pitié : je mets peu de prix à l'honneur de donner aux amateurs des anciennes maximes un conseil salutaire ; mais si celui-ci leur parve-

nait, ils pourraient dire avec raison, que les avis d'un ennemi valent quelquefois mieux que celui d'un ami.

Il y a encore un point sur lequel on se méprend gravement au-dehors. On suppose qu'à de certaines époques périodiques, et dans des circonstances qu'on croit orageuses, tout en France est discorde, mésintelligence et presque guerre ouverte. On voit des hommes d'opinions opposées, se heurter par les prétentions les plus vives, par des discours enflammés et des accusations capitales; on voit les manœuvres d'un parti qui, tantôt se cache et tantôt se montre à découvert; qui s'associe des auxiliaires ennemis, qui fait recrue de tout ce qui se présente, et qui changeant souvent de moyens, et semblant quelquefois changer de maximes, a toujours en vue de s'en prendre à l'autorité qui dirige et qui agit, l'entrave et la harcèle, la tourmente par des attaques sourdes, cherche à l'égarer par des ruses, et réussit en effet à rendre très-laborieux et très-périssable l'exercice de cette autorité.

Mais ne vous y trompez pas, son succès ne va pas plus loin; il y a en France un esprit public: je crois vous l'avoir prouvé; l'instinct naturel de cette sorte d'esprit le porte, dans des circonstances telles que celles où se trouve la France, à tourner toute son attention vers la guerre extérieure; et l'arrière-pensée de tout ce qui pense et de tout ce qui sent en France, est, pour le présent, de croire que la garantie de la liberté est dans la force publique; et pour l'avenir, d'ambitionner à la paix, le retour de l'industrie, la prospérité de la Répu-

blique, sa prépondérance politique au-dehors, et l'indépendance des peuples amis. Du reste, l'opinion publique est moins dissertante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a peu d'années; la liberté vit et croît dans tous les cœurs français, comme une plante généreuse et féconde qui fructifie, mûrit et portera à tems tous les fruits dont la patrie aura besoin.

Quant aux principes fondamentaux de cette liberté, ils sont admis comme une chose consacrée, et qui n'est plus sujette à discussion; ils sont dans la charte constitutionnelle; ils sont dans l'existence des autorités que la loi a établies; ils sont enfin dans l'esprit de tout le monde, non pas comme ces dogmes orageux de théologie qui ont si souvent désolé la face de l'univers, non pas comme ces vents ennemis qui mugissent dans les antres d'Éole; ils y sont dans l'état d'une organisation simple et calme; ils font partie de nos conceptions les plus naturelles, et nous y croyons de cette foi tranquille que donne une conviction entière, et avec cette confiance qu'inspire la raison. Le regne des disputes a fini parmi nous; toutes les nuances des opinions, depuis les préjugés qui bordent les premières régions de l'idolâtrie monarchique, jusqu'aux visions avides et un peu sauvages du système du *bonheur commun*, sont abandonnées par la masse générale du peuple aux spéculations creuses et aux vaines contradictions des hommes oisifs.

✓ Pour nous, inattentifs à ces stériles débats, nous pensons aux dangers extérieurs de notre patrie, qui a besoin de notre courage et non pas de nos doutes,

qui nous presse de nous livrer à notre industrie pour nous faire vivre et pourvoir à ses besoins; nous aimons la liberté sans incertitude et sans alarmes, parce que notre croyance politique est d'accord avec les lois qui nous gouvernent; et croyez-moi, ce ne sera plus avec la chaleur des controverses, que les ennemis de la liberté parviendront à nous agiter de nouveau.

Quant aux époques qui semblent annoncer des crises périodiques; quant aux événemens fortuits qui pourraient amener des épreuves accidentelles; une année de plus montrera à l'Europe et nous montrera à nous-mêmes, quels indices on peut tirer de ces prétendues crises, et à quels résultats ces épreuves, si elles surviennent, doivent nécessairement aboutir. Il y a une considération importante à faire sur cet objet ou sur ces deux objets, qui, plus d'une fois, ont fait naître au-dehors et au-dedans tant de discussions superficielles, qui ont produit et fait énoncer avec un appareil ridicule tant de vaines prophéties; discussions, au reste, et prophéties dont la nation française, prise en masse, s'est infiniment moins occupée qu'on ne le pense. Cette considération, je vais la développer.

A l'époque des élections, tout ce qui peut servir à égaler le choix du peuple, a été et sera, quelque temps encore, mis en usage. Les agens ennemis, les ambitieux, les dupes, et dans ce nombre on compte des hommes à intentions pures, ont agi et agiront encore de concert; mais que peut-il résulter, que résultera-t-il de cette réunion d'efforts? Ce qui est déjà résulté, ce qui ne pouvait manquer d'arriver.

Des hommes pris isolément des fractions du peuple, de grandes portions même, un moment abusées, ne peuvent l'être d'une manière durable : en général, le peuple en France veut donner son suffrage à des républicains ; et par républicains, il entend des hommes qui se vouent, avec sincérité, au soin de maintenir ses nouvelles institutions, et de prévenir le rétablissement des anciennes : tel est son vœu, tel est le motif des choix qu'il est dans l'intention de faire. Mais pense-t-on que le peuple soit aussi fanatique de son propre discernement qu'il est ami des lois et des institutions qui lui garantissent sa liberté ? On commettrait une grande erreur si l'on pensait ainsi. Le peuple tient beaucoup moins au vote qu'il émet, qu'aux vœux qui sont dans son cœur et aux motifs qui lui dictent son suffrage ; ce suffrage n'est, de sa part, qu'un acte de son jugement, qu'il est tout aussi-tôt prêt à regretter qu'à soutenir, si les suites lui font appercevoir que ce suffrage lui a été arraché par l'intrigue ; et si les hommes qui l'ont trompé viennent à dévoiler des vues qui ne soient pas d'accord avec son intérêt ; si, quand il veut des lois qui favorisent sa tranquillité, il les voit se conduire par des principes d'ambition, d'agitation et de désordre ; alors, sans hésiter, il sépare sa cause de celle des hommes qui se sont fait une cause personnelle du crédit qu'il leur a été délégué, et il donne spontanément et sans réserve tout l'appui de son opinion, et s'il le faut tout l'éclat du suffrage public aux hommes, aux autorités qui, chargés de la garde de la liberté commune, se dévouent, avec un zèle et un cou-

rage

rage sans bornes , à l'indispensable devoir de le défendre.

*La suite au prochain numéro.*

## V A R I É T É S.

**D'**APRÈS l'arrêté pris par l'Institut national, dans sa séance du 5 nivôse dernier, ses membres se sont rendus dans la maison où la veille était décédé le cit. Boullée, architecte, pour assister à ses obseques. Arrivés au lieu de la sépulture, le cit. Baudin, du département des Ardennes, l'un des représentans du peuple, membre de l'Institut, s'est placé près du cercueil, et a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, dans cet asyle de la mort, où tout inspire le recueillement, et semble prescrire le silence, il n'appartient qu'à la seule vérité de le rompre, et d'y faire entendre sa voix ; que celle de la flatterie retentisse ailleurs sur les tombeaux ; au sein de la république française et de la république des lettres, la mémoire d'un citoyen ne reçoit d'éloges que ceux qu'on doit aux vertus et aux talens qui l'avaient rendu recommandable. Vous savez quels sont, à ce double titre, les droits que s'est acquis à nos regrets le cit. Boullée.

« S'agit-il de l'apprécier comme artiste ? Le suffrage de la multitude se réunit à celui des connaisseurs, en faveur des monumens qu'il nous laisse. Voyez aux Champs-Élysées cette suite d'habitations somptueuses et contiguës, qui s'entredisputent l'attention des observateurs, sans qu'aucune parvienne

à la fixer. Arrive-t-on à la maison Brunoy, l'indifférence est vaincue ; on s'arrête involontairement , et l'on éprouve un plaisir d'autant plus vif , que la société nous faisait craindre de n'en être plus susceptibles ? C'est un mérite très-grand sans doute d'avoir déployé dans un terrain si borné tant d'élégance et de noblesse ; cependant il a fallu manier encore avec plus d'adresse les ressources de l'art , pour changer la destination d'édifices consacrés à d'autres usages , et pour les adapter à un service entièrement nouveau , sans altérer ni les constructions , ni même les distributions principales. Cette savante métamorphose , le cit. Boullée la fit subir , avec un grand succès , à l'hôtel de la compagnie des Indes , devenu sous sa direction la bourse de Paris , aujourd'hui la Trésorerie nationale. Il sut transformer encore , avec non moins d'habileté , l'hôtel de la Force en une maison de détention.

» Hommes sensibles , que le mot qu'il m'a fallu prononcer n'attriste point vos cœurs , l'établissement de cette maison était un bienfait envers la société ; le débiteur malheureux qu'on y renferma , cessa d'être confondu dans la même prison avec le scélérat. Le ministre qui conçut un tel projet , et l'artiste qui l'exécuta , doivent être l'objet de la reconnaissance publique.

» Je ne vous parlerai point des autres travaux d'architecture de notre confrère , ni d'une vaste collection de plans et de dessins qu'il nous laisse , et qui attestent son application et sa fécondité. Je me hâte d'ajouter un dernier trait essentiel à sa gloire , en le considérant comme artiste. Il a formé des élèves

devenus ses rivaux. De ce nombre est le cit. Chalgrin, notre confrère, à l'élection duquel son maître venait de concourir avec nous, moins de quinze jours avant de nous être enlevé.

» Une probité sévère et délicate le distingua dans l'exercice de son art. C'était un devoir indispensable pour lui de faire envisager, dès le premier moment et dans toute son étendue, la dépense d'un bâtiment à celui qui voulait l'entreprendre, franchise préjudiciable peut-être à la fortune de l'architecte, mais nécessaire au genre de réputation dont il doit être le plus jaloux. Quel que soit le savant, l'artiste, l'homme de lettres qui se présente dans nos rangs, qu'on puisse avant tout lui appliquer la première partie de la définition si connue de l'orateur. Qu'est-ce que le physicien, l'antiquaire, l'astronome, l'architecte ? C'est l'homme de bien qui s'applique à l'observation de la nature, c'est l'homme de bien qui fait servir à notre instruction les débris des siècles passés, c'est l'homme de bien qui calcule le mouvement des astres, c'est l'homme de bien qui fait donner à un édifice la grace et la solidité convenables à sa destination. Que l'idée de la vertu précède toujours celle du talent, qu'elle en soit surtout inséparable.

» Tel fut celui dont les restes inanimés vont disparaître à nos yeux, un homme de bien, habile artiste.

» Puisse son exemple, puisse le tribut que nous lui payons en ce moment où nous lui rendons les derniers devoirs, faire naître le désir de mériter comme lui l'estime de ceux qui nous survront ! Si

L. 2

tel est le fruit de la triste et touchante cérémonie qui nous rassemble , et de l'appareil dont nous cherchons à l'environner , les membres de l'Institut national auront , dans leur douleur , la consolation de croire qu'ils ont encore une fois rendu quelque service aux mœurs publiques. »

---

P O È S I E.

IMPRÉCATIONS CONTRE LES PARJURES.

*A l'occasion de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ; suivies d'une INVOCATION A L'ÊTRE SUPRÊME, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif.*

Qui imperant , gravius , si deliquerint ,  
castigandi sunt.

*Stances régulières , paroles du cit. BOINVILLIERS , professeur de belles-lettres à l'École centrale du département de l'Oise ; musique du cit. HARIEL.*

**R**OIS perfides , tremblez ; tremblez , fiers potentats ;  
J'entends l'humanité , la plaintive innocence ,  
Réclamer dès long-tems contre vos attentats.  
Voici le jour de la vengeance ; ( *Forle.* )  
Avec votre puissance  
Vont s'érouler vos superbes États.

Nations , armez-vous ; le ciel et la nature  
L'ordonnent par ma voix ;  
Il faut de tous les rois  
Punir l'exécrable imposture.

C H Œ U R.

Nations , armez-vous , etc.

---

Chez les Francs avilis , Louis vivait en roi ;  
( Triste et honteux effet de leur idolatrie ! )  
Ce mortel entraînait tout un peuple après soi.

Bientôt , l'ame au crime endurcie ,

    Traître envers la Patrie ,

Il va braver l'empire de la loi.

Nations , armez-vous ; le ciel et la nature....

C H Œ U R.

Nations , armez-vous , etc.

---

Déplorable jouet d'un aveugle transport ,  
Perfidement armé contre un peuple fidele ,  
Le tyran a donné le signal de la mort.

    Ardens à venger leur querelle ,

    Par un coupable zele ,

Prêtres et Grands font un dernier effort.

Nations , armez-vous ; le ciel et la nature....

C H Œ U R.

Nations , armez-vous , etc.

---

Par ses ordres , soudain de parricides bras  
Dans les rangs ont semé la mort et le carnage ;  
De sang<sup>h</sup> , il vient lui-même abreuver ses soldats.

    Monstre , ce sang est ton ouvrage ;

    Mais , pour prix de ta rage ,

    Tu vas subir le plus honteux trépas.

Nations , armez-vous ; le ciel et la nature....

L 3

## C H Œ U R.

Nations , armez-vous , etc.

Louis n'est plus ; tyrans , tous vos efforts sont vains ;  
Sur les débris du trône allons fonder un temple  
Des peuples révéré , haï des souverains.

Despotes , pour vous quel exemple !

La France vous contemple....

Déjà le sceptre échappe de vos mains.

Nations , armez-vous ; le ciel et la nature....

## C H Œ U R.

Nations , armez-vous , etc.

## INVOCATION A L'ÊTRE SUPRÊME.

Protecteur des vertus , source de vérité ,  
Toi dont l'humble mortel , en sa demeure obscure ,  
N'implore pas en vain l'ineffable bonté ,

Suprême autour de la nature ,

Oui , contre tout parjure ,

Dieu , prête-nous ton appui redouté.

Des Français , Dieu puissant , tu vois l'ardeur civique

A défendre nos droits ;

Même en dépit des rois ,

Fais triompher la République.

## C H Œ U R G É N É R A L.

Des Français , Dieu puissant , tu vois l'ardeur civique

A défendre nos droits ;

Même en dépit des rois ,

Fais triompher la République.

---

**C H A R A D E.**

MON premier, méprisé pour sa modicité,  
 Est pourtant au commerce, et même à la finance,  
 De la plus grande utilité.  
 Pour mon second, il a ( malgré sa sainteté )  
 Perdu son grand crédit à Rome comme en France.  
 Mon tout, produit de l'art, sait par sa résistance  
 Donner à l'air, à l'eau, plus de rapidité.

---

**É N I G M E.**

NOUS sommes, cher lecteur, une molle substance.  
 Un seul mot quelquefois cause notre naissance,  
 On apperçoit en nous des effets différens.  
 Voici les plus intéressans.  
 Nous donnons de la force, et prouvons la faiblesse,  
 La haine, l'amitié, l'orgueil et la bassesse ;  
 Nous montrons la colere, et témoignons l'amour ;  
 En nous, ennui, gaité, paraissent tour-à-tour ;  
 Des peines le produit, nous produisons des peines.  
 Nous brisons des liens, et renouons des chaînes.  
 En mille occasions nous savons l'art trompeur  
 De donner au plaisir un dehors de douleur.  
 Enfin, de l'amitié nous donnons l'apparence  
 A la plus froide indifférence.  
 Cette image nous rend, hélas ! avec raison,  
 Des objets de compassion.

---

**L O G O G R I P H E.**

MAINTS animaux chez moi viennent pour se loger ;  
 Sans tête, ami lecteur, je te sero à manger.

*Explications de la Charade et Énigme du N<sup>o</sup>. 14.*

Le mot de la Charade est *Drapeau* ; celui de l'Énigme est la *Petite Vérole*.

**ERRATUM.** Le mot du Logogriphe inséré dans le n<sup>o</sup>. 13, page 41, n'est point *Étable*, ainsi qu'on le trouve dans le n<sup>o</sup>. 14, page 104, mais *Licore*, d'où retranchant l'*e* il reste *livre*.

## S P E C T A C L E S.

*Odéon. Théâtre Français.*

A l'occasion d'un drame nouveau, intitulé *Misanthropie et Repentir*, donné à ce théâtre avec un succès toujours croissant, nous ne chercherons point à ramener l'opinion sur la question de savoir quel est le mérite réel, la place que doit occuper, le degré d'estime ou de mépris qu'on peut vouer à un genre appartenant à la littérature ou aux arts. C'est une vérité passée en proverbe, que *tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux* ; il ne faut donc, ajoute l'écrivain qui cite ce mot, donner l'exclusion à aucun genre, et si l'on demande quel est le meilleur, répondre : celui qui est le mieux traité.

Tâchons seulement de persuader aux amis exclusifs du drame ( mot auquel il faudrait donner une épithète, pour qu'il signifîât autre chose qu'*action* ), aux amis du drame attendrissant, que si tels de ces ouvrages ont fait horreur, tels autres sont tombés dans l'oubli ; le préjugé n'y fit rien ; mais c'est parce qu'ils étaient mauvais dans leur espèce. Tâchons de convaincre aussi les ennemis plus obstinés que raisonnables de ce genre, que si plusieurs drames justement applaudis commandent l'intérêt, attirent la foule, lui arrachent des larmes, le goût n'est pas pour cela perverti, les règles du théâtre méconnues, et les statues des grands modèles renversées. Le sentier intermédiaire que les auteurs

de ces ouvrages se sont frayé, n'a point fait désertier les belles routes ouvertes et agrandies par Corneille et par Molière ; *Eugénie* ne nous a pas privé du *Philinte*, ni le *Mère coupable*, d'*Agamemnon*.

Laissons dire que l'auteur du drame a prouvé son impuissance de faire une bonne comédie ou une bonne tragédie : si, par des moyens naturels, il a trouvé le chemin de nos cœurs ; s'il nous a fait verser de douces larmes, isolant la pitié véritable des prestiges d'une vaine terreur ; si, sans nous effrayer, il a pu nous attendrir, ne lui prodiguons pas l'insignifiante épithète de tragique bourgeois, ou celle dérisoire de comique larmoyant ; jugeons son ouvrage d'après l'impression qu'il produit, la sensation qu'il fait éprouver, l'effet moral qui en résulte ; n'appellons pas à l'esprit du jugement du cœur, ne soumettons pas le mouvement de l'âme aux règles de l'art, et trop heureux qu'on ait su nous l'arracher ! n'étouffons pas le cri de la nature.

Les spectateurs, dont le nombre augmente à chaque représentation de *Misanthropie et Repentir* ; les journalistes, qui ont rendu compte du succès réel de cet ouvrage, ont paru d'accord avec nous sur ce principe et partager notre intention. Aussi, suivant les conseils que nous a transmis un grand homme, ce n'est pas notre jugement que nous donnons ici ; jugement dont le public, dit Voltaire, n'a que faire et ne demande pas, mais le rapport du jugement du public ; heureux de l'avoir trouvé unaniment favorable ! Une courte exposition du sujet peut suffire.

Mello, baron allemand, après avoir été deux ans le plus heureux des hommes, des époux et des pères, s'est vu ravir son état par une injuste disgrâce, la moitié de sa fortune par un ami perfide, sa femme par un jeune séducteur qui lui devait tout. Une mélancolie profonde et bientôt les accès de la misanthropie se sont emparés de lui ; il s'est enseveli dans une retraite ignorée. Là, des actes de bienfaisance, le soin de veiller sur ses enfans élevés près de lui, le souvenir de son Eulalie toujours adorée, sont ses occupations et ses seuls plaisirs. Dans un château voisin vit depuis quelque temps, en qualité de dame de compagnie, une femme qui ne s'est fait remarquer que par ses vertus, ses qualités, la douceur de son caractère et la beauté de ses traits, altérés néanmoins par une constante douleur. Les incidens très-naturels amènent une reconnaissance entre Mello et un de ses anciens amis, major alle-

mand, et frere de la maitresse du château; Mello raconte ses malheurs à son ami. Un hasard lui donne l'occasion de sauver la vie au frere du major. La famille entiere veut le voir et le nommer son libérateur. Il se refuse à cette entrevue; cependant il cede à l'amitié, l'entrevue a lieu: la femme inconnue accompagne les maitres du château; Mello leve les yeux sur elle, et s'enfuit à sa vue; elle-même, en le reconnaissant, tombe évanouie. Ils sont époux.

L'infortunée Eulalie porte à un degré presque surnaturel le sentiment de l'honneur et le repentir de sa faute. Elle ne veut pas que Mello pardonne un irréparable affront; elle ne croirait pas son repentir sincere, si elle espérait voir sa faute oubliée; mais elle demande à son époux un dernier entretien: elle veut lui dire adieu. Mello consent à la voir, se promet de la recevoir avec bonté, mais sans faiblesse; de n'être pas insensible à la voix de l'amour, mais d'écouter celle de l'honneur. Eulalie s'approche; elle prononce douloureusement ces mots: Monsieur le baron.... — Lui, du ton le plus affectueux: Eulalie, que me veux-tu.... Ainsi s'ouvre cette scene admirable dans son intention, dans sa marche, dans ses développemens et dans la place qu'elle occupe. A chaque mot, les deux époux s'y montrent sous un jour plus avantageux. Mais quel que soit le repentir, la faute a existé, l'honneur triomphe. Un éternel adieu est le mot qui échappé le plus douloureusement aux deux époux, ils se séparent; mais leurs enfans leur sont présentés, la nature l'emporte. Eulalie! s'écrie Mello, embrasse ton époux! Un mot de plus eût été peut-être de trop. La finesse d'un tact exquis a marqué à ce mot la fin de la piece.

L'abbé Prévôt disait du *Préjugé à la mode*, dont le 4<sup>e</sup> acte a quelque ressemblance avec le 5<sup>e</sup>. du drame nouveau, qu'il ignorait si un seul des spectateurs était jamais sorti sans avoir applaudi. Ici nous demanderons très-sérieusement si un seul spectateur est sorti sans avoir pleuré. L'éloge tout entier de l'ouvrage est dans ce trait. Il est traduit de l'allemand, et on peut aussi lui appliquer ce qui fut dit de l'*Écossaise*: Cet ouvrage devait plaire dans toutes les langues; car l'auteur n'y a peint que la nature, et la nature est la même par-tout.

L'auteur original nous paraît devoir l'intérêt irrésistible que son ouvrage inspire, à une distinction que n'ont pas faite tous les auteurs des drames que nous avons vu pa-

raitre. Il s'avait parfaitement que les remords du crime intéressent peu, quelle que soit leur rigueur; mais que le repentir sincère d'une faiblesse, d'un moment d'oubli, de ses devoirs, expié par tous les sacrifices possibles, ne pouvait manquer d'émuouvoir. C'est sous ce rapport que l'infortunée Eulalie paraît peut-être plus intéressante que madame Almaviva, qui, vingt ans après sa faute, conserve des lettres qui en perpétuent le souvenir, et laisse auprès d'elle un témoin vivant du déshonneur de son époux; plus intéressante aussi que madame Michelin du *Levelace*, qui, rougissant d'une première faute, n'a pas toute la force nécessaire pour revenir à la vertu.

L'auteur allemand est le président de Kostbueh. Un comédien de Bruxelles, nommé Bursoy, en fut le traducteur: il a écrit, et très-bien écrit, en prose; en cela, il a prouvé un goût solide. L'énergique simplicité des beautés de l'original eût peut-être été difficilement conservée, si le traducteur se fût servi du langage poétique.

La citoyenne Molé, aujourd'hui artiste de l'Odéon, a conçu et heureusement exécuté le dessein de donner cet ouvrage à la scène française; elle s'est associée au mérite supérieur de l'original, au talent très-remarquable du traducteur; elle a jugé en littérateur, plutôt encore qu'en comédienne exercée, quelles scènes pouvaient être defectueuses, quel détail serait inutile, quelle pensée acquerrait plus de force, quelle situation plus d'effet, en étant retouchée: elle a fait plus; servant les lettres et l'amitié, consacrant les succès de l'artiste aux nobles emplois de la bienfaisance, c'est à la veuve du traducteur qu'elle remet les produits de sa part d'auteur dans les représentations de l'ouvrage dont nous parlons.

A l'égard des acteurs, répétons le mot que nous avons entendu de la bouche d'un homme-de-lettres; « Il faut, disait-il, que les acteurs aient déployé bien du talent, puisqu'en parlant d'eux avec éloge, on ne nomme Grandménéil que le cinquième. » Il est vrai que, dans cette circonstance, on est forcé de nommer avant lui Saint-Phal, qui a joué le baron de Mello d'une manière aussi neuve que ce rôle est original. La citoyenne Simon, qui, rappelant les accents d'Eugénie et leur donnant plus de force, d'expression et de dignité, a retrouvé ses premiers succès. Naudes, qu'il faudrait nommer le premier, si son rôle était aussi important que son jeu a été vrai, son geste et son accent pathétique; enfin Dorsen qui, dans le rôle de

major , s'est très-bien soutenu à côté des artistes que nous avons nommés.

### *Théâtre du Vaudeville.*

*L'Anglomanie* , pièce nouvelle donnée dernièrement à ce théâtre , avait attiré beaucoup de monde. Le titre annonce assez que ce ne sont point des Anglais qui paraissent sur la scène , mais que , dans cet ouvrage , on a eu l'intention de fronder un travers , qui au surplus est aujourd'hui beaucoup moins commun qu'autrefois. Ce travers est celui de quelques personnes qui , Anglaises à Paris , comme elles seraient Françaises à Londres , ne doivent qu'au désir de se singulariser et de se faire remarquer , le goût qu'elles ont pour les mœurs , les habitudes , les modes du pays qu'elles n'habitent pas. Ce ridicule , déjà si souvent l'objet de traits satyriques , n'a pas été attaqué cette fois d'une manière heureuse. A l'exception d'un personnage , dont la situation ne peut inspirer aucun intérêt , personne n'est Anglomane dans la pièce intitulée *l'Anglomanie* ; le cadre n'a rien de neuf ; beaucoup de scènes décelent des imitations ; de fortes inconvenances s'y font remarquer ; les personnages ont rarement le ton qui leur est propre ; et à quelques exceptions près , les couplets sont d'une grande faiblesse. Cet ouvrage est tombé. L'auteur n'a point été demandé.

---

### A N N O N C E S.

*Le Délire des Passions* , par F. Pagès : 2 vol. in-12 , fig. broc. Prix , 3 fr. ; et 4 fr. franc de port par la poste pour les départemens. A Paris , chez Artaud , libraire , quai des Augustins , n<sup>o</sup>. 50.

Ce roman sera certainement distingué de la foule , soit par le mérite si rare du style , soit par l'intérêt toujours croissant et la variété des aventures qu'il contient. Il y a une infinité de situations très-pathétiques , et quelques-unes absolument neuves. Le dénouement est amené par une reconnaissance imprevue et du plus grand effet. Nous ne pouvons trop recommander la lecture de cet ouvrage , où on trouvera une morale saine et un grand fond de philosophie.

*Jean Clergeot*, ou le danger de changer de nom : un vol. in-12, fig. broc. Prix, 2 fr. ; et 2 fr. 5 déc. franc de port par la poste pour les départemens. A Paris, chez Artand, libraire ; même adresse.

Celui-ci plaira sans doute par son style gai : il est d'un genre tout-à-fait neuf.

*Les Soirées littéraires*, ou mélanges de traductions nouvelles des plus beaux morceaux de l'antiquité ; de pièces instructives et amusantes, tant françaises qu'étrangères, qui sont tombées dans l'oubli ; de productions, soit en vers, soit en prose, qui paraissent pour la première fois en public ; d'anecdotes sur les auteurs et sur leurs écrits, etc. etc. Tomes XI et XII : in 8°. br. Prix de chaque volume, 3 fr. ; et 3 fr. 75 cent. franc de port par la poste. A Paris, chez Honnert, imprimeur, rue du Vieux-Colombier, n°. 1160.

On trouve dans le tome XI, la traduction de la 2<sup>e</sup>. Philippique de Cicéron, l'analyse de toutes les autres ; deux odes de Pindare ; des extraits sur les ruines de Rome, par Mariano ; des anecdotes curieuses ; des notices sur Quillet et sa Callipédie, sur Névisan et sa Forêt nuptiale, sur les poètes portugais et les jésuites considérés comme hommes-de-lettres.

Le tome XII contient la traduction de trois Néméennes de Pindare ; l'analyse de la vie politique et littéraire de Grotius ; la traduction en extrait du traité de Sossus de *Numine Historia* ; de l'art magique de Taisnierius ; la Pandora de J. Olivier ; les poésies morales du P. Sautel, au nombre de onze pièces ; les poèmes idascaliques, les Colombes, les Poules, les Etangs ; des notices sur les Arétins, les Strozzi, Guillaume-le-Conquérant. Il est terminé par une anecdote insubricaine du tems des Guelphes et des Gibelins.

Le tome XIII, qui paraîtra incessamment, traitera le genre pastoral.

*Le Lucrece français*, fragmens d'un poème, par Sylvain M..... Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Prix, 3 fr. A Paris, chez Debray, libraire, galeries de bois, Palais-Egalité ; Grabit, libraire, rue du Coq-Honoré, n°. 138.

*Pensées libres sur les prêtres*. Prix, 1 fr. 50 centimes. A Paris, mêmes adresses.

---

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

---

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Philadelphie, le 20 frimaire an VII.*

Le président des États-Unis d'Amérique a ouvert le congrès, le 18, par un discours très-étendu, dans lequel il engageait la nation de continuer à s'armer, afin d'obtenir une paix avantageuse.

Le congrès a unanimement résolu qu'aucun étranger de naissance ne pourrait remplir la place de président, ou de vice-président du congrès, ni de membre d'aucune des chambres qui le composent.

*Extrait d'une lettre de Baltimore, du 22 frimaire.*

Le général Samuel Smith (un des ennemis les plus déclarés de la guerre) est réélu à la chambre des représentans du congrès. Il a eu une majorité de 7 à 800 voix. Les négocians anglais et écossais établis ici ont remué ciel et terre pour l'écarter, mais ils n'ont pu y réussir. D'un autre côté, un des plus furieux avocats de la guerre, M. Harper, a été mis de côté dans les élections de la Caroline. C'est l'effet des dernières dépêches apportées de France, et publiées dans les journaux : rien ne prouve mieux combien cet effet a été puissant, que l'élection du docteur Logan, par la ville de Philadelphie, à la législature de Pensylvanie. Le docteur Logan a été en butte à toute espèce de persécution de la part des partisans de la guerre, à cause de son voyage en France. La Pensylvanie a fait un autre choix, qui prouve à quel degré l'esprit d'opposition aux vues belligérantes de M. Adams se manifeste : c'est celle

de M. Gallatin , dont les principes sont bien connus , et qui vient d'être porté, pour la troisième fois, au congrès.

**Du 23.** Les deux chambres des représentans du peuple américain ont approuvé la conduite du président John Adams , et lui ont voté l'adresse de remerciement dont voici l'extrait :

« Quoique nous ayons sincèrement désiré que l'appaisement de nos différends avec la République Française pût être effectué d'après des termes sûrs et honorables , cependant les détails que vous nous avez donnés sur la non-réussite de la dernière négociation , ne nous ont point surpris.

» Dans la conduite générale de la République nous avons vu le dessein d'une influence universelle , incompatible avec la liberté , et destructive de l'indépendance des autres États. Dans sa conduite envers les États-Unis , nous avons vu un plan d'hostilités poursuivi avec une constance sans relâche , et sans aucun égard aux obligations des traités et aux droits des particuliers. Nous avons vu deux ambassades formées pour apaiser nos différends ; et revêtues des pouvoirs les plus étendus , renvoyées sans être reconnues , et même sans être entendues. Le gouvernement de France a non-seulement refusé de rapporter , mais il a encore récemment confirmé son ancienne loi relative aux marchandises de fabrique anglaise , ou aux productions de l'Angleterre , devenues la propriété des puissances neutres , et il a de nouveau sanctionné publiquement l'interruption de notre commerce et la spoliation des propriétés de nos concitoyens. Ces faits n'indiquent point un changement de système ou de dispositions ; ils parlent un langage plus intelligible que les professions de foi remplies de sollicitude pour éviter une rupture.

» Nous croyons avec vous , monsieur , qu'on n'a jusqu'ici rien découvert dans la conduite de la France qui puisse justifier un relâchement dans les moyens de défense adoptés dans le cours de la dernière session , et dont l'heureux résultat s'est fait si fortement et si généralement sentir. Si les forces de terre et de mer , autorisées par les lois existantes , ne pouvaient suffire à notre défense , nous croyons d'un devoir indispensable pour nous de les augmenter , et de profiter de toutes les ressources de ce pays. »

**RUSSIE. De Pétersbourg, le 20 nivôse.**

Plusieurs mouvemens révolutionnaires ont éclaté dans les contrées de Stever, de Susdol. et à Moscou même. Paul, effrayé, a dépêché à Moscou le chancelier de l'Empire, Bedsborosko : celui-ci est parti le 12 nivôse, avec ordre de faire la plus grande diligence possible, et de rapporter sous vingt-un jours des renseignemens positifs sur les rassemblemens nocturnes qui ont lieu dans l'ancienne capitale de l'Empire russe.

De nouveaux mécontentemens ont éclaté aussi dans la Wolhynie.

**ALLEMAGNE. De Hambourg, le 12 pluviôse.**

Le ministre français, Maragon, remit, le 4, au sénat, une note par laquelle il demandait que l'on fit cesser, dans le jour même, la scandaleuse arrestation ( expression de la note ) de Napper-Tandy et de ses compagnons, en ajoutant qu'en cas de refus ses relations officielles avec la ville d'Hambourg cesseraient.

Il y eut le même jour une longue délibération du conseil et des anciens, qui envoyèrent le soir, au cit. Maragon, une députation, pour lui annoncer que sa note était soumise aux délibérations des collèges de la bourgeoisie.

Le 6, le conseil-général de la bourgeoisie fut assemblé, et il fut résolu de représenter de nouveau à l'envoyé de France, que la décision de cette affaire n'était plus au pouvoir de la ville, attendu qu'elle avait demandé la médiation du roi de Prusse, de qui elle n'avait encore reçu aucune réponse ; mais qu'on allait faire auprès de sa majesté les démarches les plus pressantes pour pouvoir terminer cette affaire d'une manière satisfaisante.

En attendant, les bruits les plus alarmans circulent sur l'effet de la dernière déclaration du chevalier Crawford, ministre d'Angleterre.

*De Rastadt,*



*De Rastadt , le 13 pluviôse.*

Les ministres plénipotentiaires de la République Française après avoir reçu successivement deux courriers, l'un, dit-on, du ministre des relations extérieures, et l'autre du Directoire, ont remis à la députation la note suivante :

« Les soussignés ministres de la République Française, pour les négociations de paix avec l'Empire germanique, déclarent à la députation de l'Empire, qu'ils ont ordre de ne recevoir et de ne remettre aucune note sur aucun des points de la négociation, jusqu'à ce qu'il ait été répondu d'une manière catégorique et satisfaisante à celle ( cette note concerne la marche des Russes, voyez n<sup>o</sup>. 12, page 364, ( qu'ils lui ont remise le 13 nivôse dernier. »

*Signés, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.*

En remettant à la députation de l'Empire la note susdite, les ministres français en ont remis, dans le même moment, une autre au comte de Lehrbach, ministre du roi de Hongrie et de Bohême; la voici :

« Les soussignés ministres plénipotentiaires de la République Française, expriment à M. le comte de Lehrbach, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, ministre d'Autriche, leur étonnement de n'avoir point reçu de réponse sur la marche des Russes, ce qui annonce hautement que c'est contre la République Française qu'ils sont dirigés.

» Le gouvernement français ne peut supporter plus longtemps une incertitude qui compromet la dignité et les intérêts de la République; les soussignés ont ordre de demander à sa majesté l'empereur, par l'organe de M. le comte de Lehrbach, son ministre plénipotentiaire, une assurance positive que les troupes russes évacuent le territoire de sa majesté l'empereur et roi, et que des ordres sont donnés en conséquence. Ils demandent que dans l'espace de quinze jours, à compter d'aujourd'hui 12 pluviôse, cette assurance leur soit donnée, déclarant que la marche ultérieure des Russes sera regardée par le gouvernement français comme agressive, et que le silence, ou le défaut de l'assurance demandée par la présente note, étant une preuve manifeste de l'accession de l'empereur aux entreprises de la Russie, se-

ront regardés forcément, par le gouvernement français, comme un acte d'hostilité.

» Le Directoire exécutif accueillerait avec le plus grand plaisir, et de l'Empire et de l'empereur, telle preuve d'évacuation du territoire autrichien par les Russes, qui seule annoncerait la franche et ferme disposition, soit d'observer les traités conclus, soit de hâter en commun la conclusion de celui qui est en négociation à Rastadt. »

Rastadt, le 12 pluviôse, an VII de la République Française.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

La députation de l'Empire s'est de suite assemblée, et a tenu sa quatre-vingt-dixième séance, dans laquelle elle a arrêté l'envoi de la dernière note à la diète de Ratisbonne.

Du 18. Il n'est encore arrivé aucune réponse de Ratisbonne; on ne croit pas que celle de Vienne soit pacifique; mais on espère qu'une partie des princes et Etats de l'Allemagne se tireront d'affaire par des paix séparées. On ajoute que la Prusse fait déjà quelques démarches à ce sujet.

La légation autrichienne et le plus grand nombre des députés ecclésiastiques se préparent à quitter cette résidence.

Du 20. L'espérance de la paix de l'Empire renaît par l'assurance donnée que les ministres français ne quitteront pas le congrès, quand même la guerre entre la France et l'Autriche éclaterait le 27 de ce mois; ils ne quitteront que dans le cas où la réponse de Ratisbonne ne sera pas satisfaisante.

La Prusse s'emploie beaucoup en faveur de l'Empire, et cherche, en cas de rupture, à faire porter le théâtre de la guerre en Italie.

En attendant, on assure que les troupes françaises de la rive gauche du Rhin ont ordre de pénétrer, le 27 de ce mois, sur tous les points, si à cette époque on ne reçoit pas de réponse satisfaisante de Vienne.

ANGLETERRE. De Londres , le 4 pluviôse.

Les deux chambres du parlement ont reçu hier le message suivant du roi , sur le projet d'union de l'Irlande :

« *Georges , roi.* Sa majesté est convaincue que les efforts constans et opiniâtres de nos ennemis , pour séparer l'Irlande de ce royaume , doivent exciter toute l'attention du parlement. Sa majesté recommande , en conséquence , aux deux chambres de s'occuper des moyens les plus efficaces pour déjouer entièrement de pareils projets. Elle s'attend avec confiance , que la considération de tous les événemens qui se sont passés jusqu'à présent, jointe au sentiment de l'affection réciproque et de l'intérêt commun, engageront les parlemens des deux royaumes , à prendre les mesures convenables pour un arrangement définitif , à l'effet d'accélérer et d'établir pour toujours une union si nécessaire à la sûreté des deux royaumes , afin d'augmenter par-là et de consolider les forces , la puissance et les ressources de l'Empire britannique. »

Après la lecture de cette adresse , Sheridan s'opposa vivement à l'Union de l'Irlande à la Grande-Bretagne , regardant cette mesure comme impolitique dans les circonstances.

Pitt , au contraire , assura que jamais projet n'avait été plus impérieusement commandé.

Suivant les dernières nouvelles de l'Irlande , les insurgés du comté de Clare ont été battus et totalement dispersés ; plusieurs de leurs chefs ont été pris , entr'autres Burke et O'Gorman ; le premier a été pendu , et le dernier est dans les prisons de Limerick.

La fermentation est toujours très-grande à Dublin ; d'un autre côté , la ville de Corke a rédigé une adresse de remerciement au roi , au sujet de l'union de l'Irlande.

Du 5. Les nouvelles les plus récentes de la Martinique annoncent que l'on y fait de grands préparatifs pour une expédition très-importante que l'on croit destinée contre Surinam. Il paraît que nous nous

M 2

sommes ménagés des intelligences dans cette colonie, et qu'il a été fait aux habitans des propositions, d'après lesquelles ils ont consenti à agir de concert avec les forces britanniques. On assure même que des commissaires de la colonie se sont déjà rendus près des commandans anglais, et qu'ils se sont bornés à demander pour Surinam les mêmes conditions qui ont déjà été accordées aux habitans de Demerary.

Dans la discussion qui s'engagea hier dans la chambre des communes, sur le message du roi, relatif à la réunion des deux royaumes, M. Dundas proposa une adresse de remerciement, portant que la chambre, conformément au desir du roi, prendrait son message en considération.

M. Sheridan s'éleva contre cette proposition, alléguant que le parlement était incompétent.

M. Pitt répondit que les principes de l'honorable membre tendaient directement vers le système du jacobinisme.

Après quelques discussions, qui ne furent ni longues, ni orageuses, l'adresse passa à l'unanimité et sans partage de la chambre.

Le parlement s'est ajourné ensuite à huit jours.

M. Pitt a déclaré que, quelque affligé qu'il fût du changement de dispositions qui semblait s'être opéré dans ses amis en Irlande, il n'en persistait pas moins dans une mesure qu'il regardait comme nécessaire à la sûreté de l'Empire britannique.

Du 13. Hier, après une assemblée tenue par la reine au palais de Saint-James, le comte Chatham et le lord chancelier eurent une audience particulière du roi, qui dura une heure et demie.

Le lord Moira et quelques autres pairs qui ne sont pas dans l'usage de se trouver régulièrement aux séances du parlement, s'y trouverent hier, parce qu'on s'attendait que le lord Grenville y ferait quelques ouvertures relatives au projet d'union.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 15 au 25 pluviôse.*

Les séances du conseil des Cinq-cents, des 16 et 17 pluviôse, ont été remplies par la discussion sur le sel.

Dauche a reproduit contre le projet tous les arguments déjà développés par divers orateurs : il pense que si le déficit est aussi réel qu'on le prétend, il peut être comblé par une augmentation des droits d'enregistrement, d'hypothèque, du port des lettres, de la contribution sur les fenêtres, sur les célibataires, etc. etc.

Poulain-Grandpré ne se dissimule pas l'avantage qu'ont les adversaires de l'impôt du sel sur ses partisans, en voulant proscrire une taxe qui fut jadis si odieuse au peuple ; mais il a encore plus en horreur l'esclavage, et sa liberté est menacée si on ne fournit au gouvernement les moyens de terminer une guerre dont le résultat n'est pas douteux, mais qui devient fatigante.

Quelques orateurs, dit-il, ont paru révoquer en doute l'existence du déficit : ils n'ont opposé que des conjectures aux calculs de la commission ; et jusqu'à ce qu'ils aient fourni les preuves du non-déficit, il faut nécessairement l'admettre et songer à le combler.

Y parviendrait-on en imposant doublement les célibataires ? La constitution, qui veut que chacun soit imposé selon ses facultés, s'oppose à cette mesure. Percevra-t-on un droit sur la poudre à poudrer ? il serait dérisoire ; car il ne ferait que rendre universelle la mode, déjà si répandue, de ne point en user.

On parle des bonifications à faire sur l'enregistre-

ment, comme si ces droits n'étaient pas déjà très-onéreux : pourrait-on consentir à déclarer nuls les actes passés sous seing-privé, s'ils n'étaient enregistrés ? Ce serait violer les lois de la morale, et établir un impôt que l'ancien régime n'osa imaginer.

Après avoir ainsi parcouru les divers objets impossibles, et avoir soutenu qu'ils n'étaient susceptibles d'aucune augmentation d'impôt, l'orateur cherche à détruire le parallèle qu'on établit sans cesse entre cet impôt et la gabelle : les précautions prises par le projet écartent de cette taxe tout l'odieux qui était attaché à la gabelle.

Le peuple avait aussi en horreur les barrières, et ce fut par leur incendie à Paris que le peuple commença la révolution. Cependant on a rétabli sans obstacles les barrières pour le droit d'octroi, parce qu'on l'a dégagé de tout ce qui les rendait autrefois si odieuses.

L'opinant vote pour le projet.

Dorimond s'élève contre ce projet. Il pense que ce n'est point par un nouvel impôt, mais par des économies, des réductions sur les départemens de la guerre et de la marine, et sur-tout par l'amélioration du crédit public, qu'il faut le combler. Il trouve cette amélioration dans la répression de l'agiotage. Il n'est personne, dit-il, qui, possesseur d'une petite somme en numéraire, ne l'ait placée chez quelque agioteur à un très-fort intérêt. Le moyen d'atteindre ce monopole serait d'ordonner, à peine de nullité, que tous les engagements sous seing-privé seraient soumis au timbre et à l'enregistrement.

Bergasse-Laziroules ne partage nullement l'opinion de ceux qui nient l'existence du déficit ; il soupçonnait même que la commission avait exagéré les recettes, lorsque le dernier message du Directoire est venu confirmer ses soupçons : car, d'après les recettes du premier trimestre, il appert que le déficit s'éleverait à plus de 100 millions pour l'an 7, tandis que la commission ne l'avait évalué qu'à 50 millions.

On paraît s'étonner, dit l'orateur, de l'acharne-

ment que la commission a mis à reproduire l'impôt du sel; mais n'a-t-ou pas plus de droit peut-être de s'étonner de l'obstination avec laquelle on repousse tout ce qui tend à donner au gouvernement les moyens de terminer la guerre? Y a-t-il de la loyauté à répéter, jusqu'à satiété, que ce serait le rétablissement de la gabelle? Peut-on mentir jusqu'à ce point à sa propre conscience?

Il vote pour le projet.

Le conseil ordonne l'impression de son discours, et ferme la discussion.

Malès, rapporteur, s'attache à justifier contre Bonaparte l'existence du déficit de 50 millions. Il reproduit ses calculs à cet effet, et termine en demandant qu'il soit arrêté en principe qu'il y aura un impôt sur le sel.

Le président met la question aux voix et prononce l'affirmative.

Une foule de membres réclament l'appel nominal. On y procède. Sur 366 votans, 206 ont voté pour l'affirmative, et 160 pour la négative. Ainsi l'impôt sur le sel est arrêté en principe, à la majorité de 46 voix.

Malès donne, le 18, lecture du 1<sup>er</sup>. article, portant que l'impôt sur le sel sera de 5 cent. par cinq hectogrammes (un sol par livre).

Une discussion s'élève sur la question de savoir si la taxe portera sur les sels provenant des salines de la Meurthe et du Jura.

Plusieurs membres observent que les départemens qui s'approvisionnent dans ces salines paient déjà le sel à raison de 13 fr. le quintal; que l'impôt le porterait à 18 fr.; ce qui détruirait l'égalité, puisque les autres départemens ne le payeront pas ce prix à beaucoup près.

D'autres membres disent que la justice et les principes de l'égalité veulent qu'une matière imposable soit imposée par tout où elle se trouve.

Poulain Grandpré pense que cette question demande un sérieux examen, parce qu'il faut comparer

les frais de fabrication dans les salines et les marais salans, et il propose l'ajournement.

Le conseil adopte cet avis.

Le 1<sup>er</sup>. article du projet est adopté, ainsi que le 2<sup>e</sup>. et le 3<sup>e</sup>., portant que le droit ne sera pas affermé, et que les sels destinés aux salaisons sur mer en seront exempts.

Après que le conseil s'est occupé, dans sa séance du 9, de différens objets d'intérêt particulier, le président annonce un message du Directoire. Un secrétaire en fait la lecture en ces termes :

« L'armée de Rome, aujourd'hui l'armée de Naples, fut attaquée le 2 pluviôse par les débris de l'armée napolitaine. Une foule de lazzaronis et de paysans bien armés et dirigés par le fanatisme royal et religieux, tenterent d'envelopper l'armée française. Alors les républicains, bloqués et environnés par ces factieux, ne virent plus de moyens de salut que dans leur courage. Le combat le plus sanglant s'engagea de part et d'autre; mais les soldats de la liberté repousserent vigoureusement les assaillans, et après trois jours de prodiges d'une valeur inouïe, tous les obstacles furent vaincus et l'armée entra dans Naples. L'énergie des patriotes napolitains s'est alors ranimée; et dirigée par la prudence du général français, leur voix a été entendue de ceux mêmes de leurs concitoyens qui s'étaient déclarés les partisans de la superstition et de la royauté. Les cris du fanatisme se sont tout-à-coup convertis en un sublime enthousiasme pour la liberté. La république napolitaine fut proclamée et le gouvernement provisoire organisé. »

Les plus vifs applaudissemens se font entendre. La musique du conseil exécute des airs patriotiques.

Lesage - Senault : Les succès aussi brillans que multipliés de nos armées méritent de plus en plus l'admiration et la reconnaissance nationale.

Je demande que le conseil déclare que l'armée de Rome, aujourd'hui l'armée de Naples, ne cesse de bien mériter de la patrie.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil arrête l'impression du message à douze exemplaires.

Sonthonax a fait adopter, le 21, son projet sur la mises des halles à la disposition des communes. Il porte en substance que, si les ci-devant seigneurs à qui ces halles appartenaient les avaient construites sur un terrain dont la commune était propriétaire, et qu'ils en aient joui pendant vingt ans, il n'y aura lieu à aucune indemnité en leur faveur; mais que s'ils justifient, par un titre légal, de la propriété du terrain, les communes seront autorisées à en faire l'acquisition.

Renaud a présenté à la discussion son projet sur le mode de procéder, dans les tribunaux criminels, contre les accusés en démeuce.

Génissieux, regardant la question comme de la plus haute importance, en demande l'ajournement, pour donner le tems de se préparer aux membres qui voudront parler sur cette question.

L'ordre du jour du 22 amène la discussion du projet de Challan, sur la nécessité d'établir une législation uniforme, relativement à l'échéance des lettres-de-change et billets de commerce.

Les articles suivans sont adoptés :

1°. Tous les billets de commerce, billets à ordre, lettres-de-change, lettres à vue, seront exigibles le jour de l'échéance, pour quelque cause et valeur qu'ils soient faits, sans aucun jour de grace dont l'usage est aboli.

2°. L'acceptation des effets qui en sont susceptibles s'effectuera également à la présentation, sans aucun délai, dont l'usage est pareillement aboli.

Une discussion s'engage sur les articles suivans, et le conseil la termine en ordonnant l'ajournement.

La discussion continue sur le sel.

Malès fait adopter plusieurs articles réglementaires, tendant à faciliter la vente des sels, à fixer la manière dont les propriétaires, fermiers et usufruitiers des marais salans pourront emmagasiner les sels provenant de leurs marais, à sévir contre ceux

qui se rendront coupables de contravention à l'article VIII, à déterminer les cautions à exiger de la part des acheteurs, les mesures que les préposés de la régie des douanes seront autorisés à prendre, les formes et précautions pour constater la fraude, ainsi que le mode de procédure devant les tribunaux en tout ce qui pourra concerner le droit établi.

Lavaux, membre du conseil des Anciens, a célébré, le 16, dans un discours préparé, l'anniversaire de la destruction de l'esclavage parmi les noirs, et a fait l'éloge du courage et de la fidélité du général Toussaint-Louverture à la République Française.

Ce conseil a ensuite approuvé la résolution qui accorde un second délai pour l'inscription des actes et contrats hypothécaires antérieurs à la publication de la loi du 11 brumaire.

Picault, dans la séance du 17, a fait approuver plusieurs résolutions relatives aux opérations de diverses assemblées primaires et communales du département de Seine et Marne.

La discussion sur la résolution concernant l'organisation judiciaire civile ayant continué le 18, Lemoine-Desforges a fait observer un vice qui lui a paru grave, et qui consiste à permettre la récusation dans le cas où il y aurait eu agression entre le juge et l'une des parties. Cet article, selon lui, compromet la sûreté et la dignité des juges. Il dit au plaideur méchant et de mauvaise foi : si tu insultes, si tu frappes un juge dont tu redoutes l'intégrité, tu acquerras le droit de le récuser.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Le conseil a ensuite repris celle sur la résolution concernant les prises maritimes.

Dugay dit que la loi du 29 nivôse a rendu nos ports déserts, réduit notre commerce à la nullité, et que l'armement en course n'a plus été qu'une piraterie odieuse.

Bordas pense, au contraire, que cette loi était bienfaisante pour les neutres, s'ils n'eussent pas favorisé l'Anglais notre ennemi; et que, dirigée uni-

quement contre celui-ci, elle a dû recevoir son exécution au moment où elle a été rendue.

Le conseil ajourne.

Un message du Directoire annonce, le 19, la conquête de Naples et la révolution opérée dans cette contrée.

Plusieurs membres célèbrent par des discours ce grand événement, et la séance se lève aux cris de *vive la République et vive la Liberté*.

La séance du 21 est employée, en grande partie, à discuter des résolutions sur les opérations de beaucoup d'assemblées primaires et communales de divers départemens.

Le conseil a approuvé, le 22, la résolution relative aux formalités à observer dans les ventes publiques et par enchères des meubles et objets mobiliers.

Malès a soumis à la discussion, le 23, au conseil des Cinq-cents, quelques articles de son projet sur l'impôt du sel, qui reglent le mode de paiement du droit, des déclarations à faire par les propriétaires des sels en magasin, et les peines à infliger aux contrevenans. Ils sont adoptés.

Duplantier présente son nouveau projet de résolution concernant les peres, meres et ascendans des émigrés, et les droits de successibilité de la République.

Le premier projet sur cette matiere a été rejeté par le conseil des Anciens. La commission y a fait des changemens nécessaires : elle a conservé le titre premier, qui consacre le principe de la successibilité, et assure l'exécution de la loi du 28 mars. Le titre second, qui traite des droits des créanciers sur les successions que la République est appelée à recueillir, réunit plusieurs nouvelles dispositions.

Dans la résolution du 23-frimaire dernier, on avait déclaré que les créanciers qui profiteraient de leurs titres seraient payés sur les biens de la succession, mais le mode de paiement avait été omis. La commission a déterminé ce mode.

Les créanciers légitimes seront payés sur le pro-

qu'il du mobilier, et en cas d'insuffisance, on leur fera une délégation spéciale, montant de leur créance, sur le prix de la vente des biens, si la République est seule héritière. Dans le cas contraire, on abandonnera avant le partage, aux co héritiers, le montant des créances en biens et valeurs réelles, afin qu'ils puissent en payer le montant.

L'art. II du nouveau projet présenté par Duplantier, a subi un nouvel amendement. Il est ainsi conçu :

« L'art. III de la loi du 28 mars 1793, continuera d'être exécuté pendant quinze années seulement, à compter du jour de la publication de la paix générale. »

Bergier propose une exception en faveur des parents de ceux dont la mort en France sera constatée par procès-verbal d'exécution.

L'article ainsi amendé, est adopté sauf rédaction.

L'amendement proposé la veille par Bergier, et adopté, excite, dans la séance du 24, de nouveaux débats.

Plusieurs membres prétendent qu'il est inconstitutionnel.

Le conseil l'écarte, en rapportant sa délibération.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 23, plusieurs résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires.

Il a rejeté, le 24, celle qui accordait à la trésorerie, sur les dépenses imprévues, une somme pour rembourser les employés des retenues faites sur leur traitement.

---

PARIS. Nonidi, 29 Pluviôse, l'an VII de la République.

Le gouvernement n'a point encore publié les détails des événemens qui ont précédé et accompagné l'entrée des troupes françaises à Naples. Le général Lemoine, arrivé depuis peu de tems à Paris, doit

présenter, décadi prochain au Directoire, les drapeaux enlevés aux troupes napolitaines. Il est probable qu'il est porteur des dépêches officielles, qui éclairciront les récits divers contenus dans les journaux, et qui ont paru fort exagérés.

— Voici l'extrait d'une lettre écrite d'Aversa en Italie, le 3 pluviôse :

« Me voici, mon bon ami, à deux lieues et demie de Naples. Notre armée s'y bat actuellement contre les lazaronis. Tu apprendras les détails de ces combats et leur issue par les nouvelles officielles. Je ne te parlerai donc que de ce qui m'est personnel.

» Si j'ai pénétré jusqu'ici, je t'assure que ce n'est pas sans peine et sans péril.

» Je partis de Rome le 21 nivôse; arrivé à Fondi, dans le royaume de Naples, j'appris que les paysans des environs étaient en pleine révolte, qu'ils tuaient tous les Français qui se présentaient isolément, qu'ils attaquaient même des troupes armées, et qu'ils avaient immolé déjà plusieurs victimes. Nous n'étions qu'une vingtaine de Français; nous nous armâmes et nous résolûmes de faire bonne contenance. On vint nous avertir que, dans la nuit, les habitans de Fondi eux-mêmes devaient nous égorger dans nos lits. Nous nous tîmes réunis en armes à l'une des portes de la ville. Heureusement il nous arriva ce soir-là un renfort de 60 Polonais et quelques canonniers français avec leur pièce. On fit des proclamations à nos hôtes, ils restèrent tranquilles. Les deux jours suivans, il arriva d'autres renforts. Enfin le 25, nous nous trouvions à-peu-près 250. Nous résolûmes dès-lors d'aller en avant.

En effet, le lendemain 26, nous attaquâmes le village d'Itri, un des principaux foyers de la révolte. Les paysans firent une longue et vive résistance. Enfin nous les forçâmes de nous abandonner le terrain, et nous traversâmes le village. Les paysans se sauvèrent dans les montagnes, d'où ils nous tiraient encore quelques coups de fusil. La route était garnie des victimes qu'ils avaient immolées les

jours précédens. Cependant nous marchions vers Gaete bien tranquilles, et bien persuadés que l'ennemi n'oserait plus paraître. Nous fûmes trompés ; au moment où nous arrivâmes sur le bord de la mer du côté de Gaete, nous fûmes fusillés du haut d'une petite montagne au pied de laquelle nous passions. Il fallut encore se battre, et nous chassâmes encore les paysans. Mais ce qui nous donnait de vives inquiétudes, c'est que la garnison de Gaete, qui voyait et entendait le combat, non-seulement ne faisait point de sortie pour nous secourir, mais ne faisait même aucun signal.

» Nous craignîmes un moment que la ville ne fût tombée au pouvoir de l'ennemi ; nous avançâmes avec précaution ; enfin nous eûmes la douce satisfaction d'apercevoir aux portes des soldats français et polonais, et nous entrâmes dans cette place où nous étions en sûreté. J'ai passé cinq jours dans cette ville. Hier matin, nous nous remîmes en route pour le quartier-général, sur les bords du Garigliano, au pied des murs d'un cirque antique ; nous rencontrâmes le général Mack qui, pour se sauver des poignards napolitains, s'était livré à la générosité française. Nagueres il commandait 80,000 hommes, et faisait contre nous des proclamations insolentes. Hier, il était couvert d'un simple manteau bleu, d'un chapeau rond auquel il avait eu soin d'attacher la cocarde tricolore, et il s'en allait vers Milan, escorté par quelques dragons français, pour se rendre de-là sans doute à Vienne. Le général Olivier, qui se trouvait avec nous, eut avec le général Mack une conversation, dans laquelle il conserva pour lui tous les égards que l'on doit au malheur. Tous les Français qui étaient là l'imiterent, et Mack, pénétré sans doute de reconnaissance pour de semblables procédés, embrassa le général Olivier avant de le quitter ; il nous salua tous très-poliment, prit le chemin de Rome, et nous celui de Naples. Nous avons bivouqué la nuit dernière ; les paysans sont restés tranquilles ; mais ils sont encore insoumis ; il est vrai que nous étions assez nombreux. Enfin nous

sommés arrivés aujourd'hui à Aversa, sans de nouveaux événemens. »

Du 5. Naples a été prise hier soir par notre armée ; j'y suis arrivé ce matin. Tous les lazzaronis qui se battaient hier contre nous, crient aujourd'hui *vive la liberté !*

— Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, ayant réitéré plusieurs fois l'envoi de sa démission ; on assure qu'elle a été acceptée par le Directoire. On regrette qu'une mésintelligence, dans laquelle Joubert a mis de l'obstination, prive la République des services d'un bon militaire. Le commandement de l'armée d'Italie a été offert au général Bernadotte, mais on assure que ce général a exprimé au Directoire le desir de conserver le commandement de sa division sur le Rhin, et que le Directoire a accueilli ce vœu.

On ignore par conséquent encore quel sera le successeur de Joubert, qu'on dit déjà dans une terre qui lui appartient aux environs de Dijon.

Quelques personnes pensent que Schérer pourrait bien quitter le ministère de la guerre pour prendre ce commandement ; mais jusqu'ici, ce n'est là tout au plus qu'une conjecture.

— Tout prend une attitude guerrière du côté du Rhin. L'armée de Mayence, sous le commandement du général Jourdan, prend le nom d'*armée d'exécution de l'Empire* ; l'armée de gauche, depuis les frontières de Hollande, est sous le commandement de Bernadotte ; celle de droite, sous le nom d'*armée d'Helvétie*, reste sous le commandement de Masséna. Jourdan a le commandement général. Chacune de ces armées sera forte de 50,000 hommes. On présume que celle d'Helvétie sera encore renforcée, et pénétrera dans le Tyrol par le pays des Grisons.

— Des lettres particulières d'Alexandrie, d'une date récente, portent que Marmont était commandant de cette place.

Les mêmes lettres démentent les fables répandues par les gazettes étrangères, vendues à la coalition, sur un prétendu débarquement de Russes ou de Turcs dans les environs de cette ville.

— On est fort las des Autrichiens dans le pays des Grisons. Des rixes sanglantes y ont eu lieu entre eux et les habitans. Plusieurs de ceux-ci y ont perdu la vie.

— Si on en croit une lettre du 7 pluviôse, le secrétaire de la légation prussienne à Turin s'est rendu à Florence, et l'on prétend qu'il a reçu ordre de sa cour de suivre le roi de Sardaigne, qui ne paraît pas fort empressé de se rendre dans cette isle, parce qu'il sait que de violens mécontentemens y fermentent contre lui.

La dépense de sa personne et de sa cour monte, par jour, à 700 écus florentins (4570 fr.); et c'est le grand-duc qui a payé jusqu'ici. C'est un hôte un peu cher.

Son épouse et lui font de fréquentes visites à Pié VI, parce que leur habitation est voisine.

— L'on écrit de Luxembourg, qu'on fait transporter précipitamment de l'arsenal de cette place vers Coblentz, tout ce qui s'y trouve d'artillerie de gros calibre en état de service : elle est destinée à passer à la rive droite du Rhin.

— Les nommés Baudin et Commeau, convaincus d'être les auteurs d'un faux quaterne, ont subi, le 25, le jugement qui les condamnait au tabouret et aux fers.

N. B. Dans la séance du 28, le conseil des Cinq-cents s'est formé en comité général, pour entendre la lecture d'un message du Directoire, qui a été lu publiquement au conseil des Anciens.

Ce message annonce que le Directoire a pris toutes les mesures de représailles nécessaires contre les puissances barbaresques.

LENOIR-LAROCHE ; Rédacteur en chef.









MAR 31 1931

